

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel « EPSP »
Projet d'Appui au Redressement du Secteur de l'Éducation

PARSE

(Unité de Coordination et de Gestion du Projet)

**(ESDD EDUCATION)
RDC - KINSHASA**

ENQUETE DE SUIVI DES DEPENSES PUBLIQUES A
DESTINATION (ESDD) DANS LE SECTEUR DE
L'EDUCATION EN RDC

RAPPORT PROVISOIRE

Conception et rédaction : l'équipe du Consultant Principal

Oumar BAH, Spécialiste finances publiques

Ousmane DIOP, Ingénieur statisticien

Omer Ramses ZANG SIDJOU, Ingénieur statisticien

Moustapha LY, Gestionnaire Financier

BP 3090, Conakry, Rép. Guinée

E-mail : barouwel@yahoo.fr

Et l'Université Catholique du Congo (UCC)



Financement Banque mondiale

Table des matières

Table des matières	2
Sigles et abréviations.....	4
Liste des tableaux.....	6
Résumé analytique [A COMPLETER DANS LE RAPPORT PROVISoire]	10
1. Contexte objectifs et champ de l'étude	18
1.1. Contexte.....	18
1.2. Objectifs	19
1.3. Champ de l'étude.....	20
2. Présentation du secteur de l'éducation	22
2.1. Organisation administrative et pédagogique	22
2.2. Présentation du budget de l'EPSP de 2010 à 2013.....	24
2.2.1. Évolution du budget de L'EPSP.....	24
2.2.2. Présentation par niveau du budget de l'EPSP	25
3. Approche méthodologique de l'ESDD.....	26
3.1. Au niveau central.....	26
3.2. Enquête statistique de terrain.....	27
3.3. Organisation et déroulement de l'enquête statistique de terrain.....	29
3.3.1. Organisation de la collecte	29
3.3.2. Déroulement de la collecte	29
3.3.3. Saisie et apurement.....	30
4. Procédures analyse des flux	31
4.1. Flux descendants mis à disposition par les autorités	31
4.1.1. Ressources propres de l'État	31
4.1.2. Ressources à travers le PARSE.....	33
4.2. Flux ascendants mis à disposition par les parents d'élèves	33
4.2.1. Le Minerval du FPEN.....	34
4.2.2. Les frais du SERNIE	34
4.2.3. Les frais de participation au TENAFEP.....	34
5. Utilisation des ressources du Ministère de l'EPSP en RDC.....	35
5.1. Exécution budgétaire de l'ensemble des ressources du MINEPSP	35
5.2. Budgets EPSP sur ressources propres ciblés par l'enquête (2011 et 2012).....	37
5.3. Suivi financier des lignes budgétaires SERNIE, TENAFEP et FPEN	39

5.4.	Suivi financier des lignes SECOPE.....	40
6.	Traçabilité de la dépense publique d'éducation primaire en RDC	42
6.1.	Flux descendants au niveau central mis à disposition par les autorités	42
6.1.1.	Subventions aux services déconcentrés.....	42
6.1.2.	Rétrocessions aux provinces en 2011 et 2012	43
6.1.3.	Frais de fonctionnement alloués par l'État pour les écoles et les bureaux gestionnaires 45	
6.2.	Flux ascendants au niveau central mis à disposition par les parents d'élèves.....	53
6.2.1.	Au niveau du FPEN	53
6.2.2.	Au niveau du SERNIE	56
7.	Résultats enquêtes statistiques de terrain	57
7.1.	Caractéristiques de l'échantillon après la collecte.....	57
7.2.	Équipements et matériels scolaires.....	61
7.3.	Manuels scolaires	62
7.4.	Circuit de la dépense : flux descendants jusqu'aux écoles	67
7.4.1.	Participation de la province aux dépenses d'éducation.....	67
7.4.2.	Frais de fonctionnement non PARSE.....	72
7.4.3.	Frais de fonctionnement PARSE	76
7.4.4.	Mode gestion, intervenants et outils utilisés	81
7.4.5.	Utilisation des fonds PARSE et PURUS	84
7.4.6.	Gouvernance et ressources de l'école	87
7.4.7.	Difficultés dans l'utilisation des ressources financières budgétisées	90
7.5.	Circuit de la dépense : flux descendants jusqu'aux bureaux gestionnaires	94
7.6.	Circuit de la dépense: flux ascendants.....	96
7.6.1.	Le Minerval.....	98
7.6.2.	Les fiches d'identification SERNIE	100
7.6.3.	Les frais TENAFEP	101
7.6.4.	Frais non réglementaires : frais de motivation	103
7.6.5.	Processus de collecte et de remontée des fonds (Minerval, SERNIE et TENAFEP)	105
7.6.6.	Appréciation par les directeurs d'écoles des mesures prises en accompagnement de la gratuité	106
7.6.7.	Appréciation par les Bureaux Gestionnaires des mesures prises en accompagnement de la gratuité	108
7.7.	Qualité de l'éducation selon les parents	110
8.	Conclusion.....	111

8.1	Appréciation globale	111
8.2	Recommandations	112
	Bibliographie	114
	Annexes	115

Sigles et abréviations

BCC	Banque Centrale du Congo
BEF	Bordereau d'Envoi de Fonds
BG	Bureau de Gestionnaire
BM	Banque Mondiale
CAT	Cellule d'Appui Technique
CII	Coordination Informatique Interministérielle
CP	Comité de Pilotage
CPP	Comptable Publique Principal
CTB	Coopération Technique Belge
DFID	Departement For International Developpement
ECC	Ecoles Conventionnées Catholiques
ECF	Ecoles Conventionnées de la Fraternité
ECI	Ecoles Conventionnées Islamiques
ECK	Ecoles Conventionnées Kimbanguistes
ECP	Ecoles Conventionnées Protestants
ECS	Ecoles Conventionnées Salutistes
ENC	Ecoles Non Conventionnées
EPR	Ecoles Privées
EPSP	Enseignement Primaire Secondaire et Professionnel
ESU	Enseignement Supérieur et Universitaire
ETD	Entité Territorial Décentralisé
ESDD	Enquête de Suivi des Dépenses à Destination
FC	Franc Congolais
FPEN	Fonds pour la Promotion de l'Education Nationale
IDA	International Development Agency
IGE	Inspection Générale de l'Education
INSPOOL	Inspecteurs Chefs de Pool
IPP	Inspecteurs Principaux Provinciaux
MAD	Mise à Disposition des Fonds
MINAS	Ministère des Affaires Sociales
MINBUDG	Ministère du Budget
MINEPSP	Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel
MINESU	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFIN	Ministère des Finances
OD	Ordonnateur Délégué
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPI	Ordre de Paiement Informatisé
OVI	Ordre de Virement Informatisé
PARSE	Projet d'Appui au Redressement du Secteur de l'Education

PETS	Public Expenditure Tracking Survey
PIE	Plan Intérimaire de l'Education
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PROVED	Province Educationnelle
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PURUS	Projet d'Urgence et Réhabilitation Urbaine et Sociale
RDC	République Démocratique du Congo
SD	Sous Division
SECOPE	Service de Contrôle et de la Paie des Enseignements
SERNIE	Service National d'Identification des Elèves
SIDA	Salaire Insuffisant Difficilement Acquis
SONAS	Société Nationale d'Assurance
TENAFEP	Test National de Fin d'Etudes Primaires
UCC	Université Catholique du Congo
UCGP-PARSE	Unité de Coordination et de Gestion du Projet – PARSE
UCOP	Unité de Coordination des projets
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
USD	Dollar Américain

Liste des tableaux

Tableau 1 : Nombre d'écoles par province et selon le régime de gestion	23
Tableau 2 : Effectif des enseignants par province selon le régime de gestion.....	24
Tableau 3 : Évolution du budget voté de l'EPSP en millions de francs congolais de 2010 à 2013.....	25
Tableau 4: Budget voté de l'EPSP de 2010 à 2012 par nature de dépenses en millions de francs congolais.....	25
Tableau 5 : Budget voté de l'EPSP 2010 par niveau d'enseignement (en milliers de francs congolais).....	26
Tableau 6 : Sous-divisions retenues pour l'enquête de terrain	27
Tableau 7 : Exécution du budget du MEPSP de 2010 à 2012 en milliards de francs congolais	36
Tableau 8 : Budget de l'enseignant primaire financé sur ressources propres (y. c. PPTE en millions de FC).....	37
Tableau 9 : Dépenses de l'enseignant primaire hors financement PPTE en millions de francs congolais.....	37
Tableau 10: Dépenses de l'enseignant primaire sur financement PPTE en millions de francs congolais.....	37
Tableau 11 : Budget voté – SERNIE 2011 et 2012 en millions de francs congolais.....	39
Tableau 12 : Budget voté TENAFEP 2011 et 2012 en millions de francs congolais	39
Tableau 13 : Budget voté FPEN 2011 et 2012 en millions de FC.....	39
Tableau 14 : Exécution du budget SECOPE 2011 en millions de FC	40
Tableau 15 : Exécution du budget SECOPE par province (en millions de francs congolais) .	40
Tableau 16 : Dépenses SECOPE sur ressources intérieures 2012 en millions de francs congolais.....	41
Tableau 17 : Rémunérations ventilées par province sur ressources intérieures via SECOPE en millions de francs congolais.....	41
Tableau 18 : Ventilations des subventions (000 FC) aux services déconcentrés par province en 2011 et 2012	42
Tableau 19 : Illustration ventilations des subventions aux services déconcentrés par sous-provinces dans les 4 provinces ciblées en 2011.....	42
Tableau 20 : Transferts aux provinces et ETD (Fonctionnement) en 2011 en milliers de francs congolais	43
Tableau 21 : Investissements sur transfert aux provinces & ETD	44
Tableau 22 : Répartition mensuelle et annuelle prévue de l'effectif et des frais de fonctionnement par type d'établissement en francs congolais	45
Tableau 23 : Effectif des bureaux gestionnaires de l'administration selon la base de données – fonctionnement du SECOPE.....	46
Tableau 24 : Effectifs des coordinations des réseaux catholiques et autres.....	46
Tableau 25 : Ecoles primaires mécanisées selon les les réseaux catholiques et autres.....	47
Tableau 26 : Frais de fonctionnement envoyés au réseau catholique	48
Tableau 27: Autres réseaux et écoles non-conventionnées.....	48
Tableau 28: Frais de fonctionnement aux écoles et bureaux gestionnaires.....	49
Tableau 29: Montants engagés et payés sur financement extérieurs.....	51
Tableau 30: Budget 2013 MEPSP.....	52
Tableau 31: des rémunérations MEPSP 2013	53
Tableau 32 : Crédits budgétaires du FPEN selon l'enquête en milliers de francs congolais ...	53

Tableau 33 : Quotité du Minerval du primaire et du secondaire perçue en 2011/2012 et 2012/2013 dans les 4 provinces de l'échantillon	55
Tableau 34: Quotités minerval Enseignement Supérieur Universitaire perçues en 2011 et 2012 dans les provinces concernées par l'étude.....	55
Tableau 35: Dépenses FPEN sur ressources du minerval exercices (tous niveaux confondus) : 2011 & 2012.....	55
Tableau 36 : Frais de fiches et de cartes SERNIE.....	56
Tableau 37: Situation de la saisie (bases de données).....	57
Tableau 38: Pourcentage des écoles selon le milieu d'implantation et le régime de gestion...	57
Tableau 39: Dotation moyenne par école en personnels permanents.....	58
Tableau 40: Dotation moyenne par école en personnel mécanisé.....	58
Tableau 41: Effectif moyen par école des personnels temporaires/vacataires.....	59
Tableau 42: Situation des inscrits en 2011 et 2012 (moyenne des effectifs par école).....	59
Tableau 43:Lien de responsabilité entre l'enfant échantillonné et le parent retrouvé dans la communauté (%).....	60
Tableau 44: Nombre d'enfants sous votre responsabilité scolarisés dans cette école durant l'année scolaire 2011-2012	60
Tableau 45: Origine des ressources en matériel et équipements selon la principale source de financement (% des écoles).....	61
Tableau 46: Situation quantitative des manuels scolaires dans les écoles au cours de la collecte.....	62
Tableau 47: Situation quantitative des manuels reçus du PARSE en 2010-2011	63
Tableau 48: Mode de mise à disposition des manuels scolaires aux élèves selon les directeurs d'école (%).....	63
Tableau 49: Mode de mise à disposition des manuels scolaires aux enseignants selon les directeurs d'écoles (%)	64
Tableau 50: Endroit de stockage des manuels scolaires selon les directeurs d'école (%)	64
Tableau 51: Dispositions prises pour la préservation des manuels (%)	65
Tableau 52: Satisfaction sur les manuels PARSE (%).....	65
Tableau 53: Nombre de renouvellement des stocks de manuels en fonction de l'année des premières dotations (%).....	66
Tableau 54: Observation par rapport aux manuels scolaires et autres matériels pédagogique	66
Tableau 55: Perception des parents sur les manuels scolaires : politique de prêt et de renouvellement (%).....	67
Tableau 56: Association des écoles à la préparation du budget de la province (%).....	68
Tableau 57: Mode d'association des écoles à la préparation du budget (%)	68
Tableau 58: Effectivité de la réception des frais de fonctionnement et montant reçus.....	69
Tableau 59: Écoles ne recevant pas de ressource de la province au titre des flux ascendants (%).....	70
Tableau 60: Correspondance entre ressources annuelles budgétisées et ressources reçues au niveau provincial pour les écoles	70
Tableau 61: Cycle d'information sur les appuis entre l'école et la hiérarchie en 2011 et 2012 (%)	71
Tableau 62: Structure ayant remis les frais de fonctionnement à l'école (%).....	72
Tableau 63: vérification de la somme reçue auprès de l'agent payeur (%).....	72
Tableau 64: Méthode de comptage par milieu d'implantation de l'école (%).....	73
Tableau 65: Constats de manquants à la réception des frais de fonctionnement (%).....	73
Tableau 66: Frais de fonctionnement mensuels reçus en francs congolais.....	74
Tableau 67: Obligation de voyager et moyen de déplacement pour les fonds (%)	74

Tableau 68: Présence et nature de risques encourus lors des déplacements au motif des frais (%)	75
Tableau 69: Prise en charge et coût du voyage au motif des frais.....	75
Tableau 70: Nombre moyen de jours d'absence lors de déplacement pour toucher les frais (%)	76
Tableau 71: Structure ayant remis les frais PARSE à l'école (%)	76
Tableau 72: Actions pour la somme PARSE reçue auprès de l'agent payeur (%).....	77
Tableau 73: Méthode de comptage par milieu d'implantation de l'école (%).....	78
Tableau 74: Constats de manquants à la réception des frais de fonctionnement (%).....	78
Tableau 75: Obligation de voyager et moyen de déplacement pour les fonds (%)	79
Tableau 76: Présence et nature de risques encourus lors des déplacements au motif des frais (%)	79
Tableau 77: Prise en charge et coût du voyage au motif des frais.....	80
Tableau 78: Nombre moyen de jours d'absence lors de déplacement pour toucher les frais (%)	80
Tableau 79: Nombre moyen de jours après la fin du mois pour l'arrivée des frais de fonctionnement de ce mois dans les écoles en 2011 et 2012	81
Tableau 80: Information des parents et rédaction d'un rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement (%).....	81
Tableau 81: Information des parents et rédaction d'un rapport sur l'utilisation des fonds PARSE (%).....	81
Tableau 82: Fréquence du rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement (%).....	82
Tableau 83: Fréquence du rapport sur l'utilisation des fonds PARSE (%).....	82
Tableau 84: Destinataires du rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement non PARSE (%)	83
Tableau 85: Destinataires du rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement PARSE(%)	83
Tableau 86: Destinataires Autres du rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement non PARSE (%).....	84
Tableau 87: Utilisation de pièces justificatives et destination principale des fonds PARSE/PURUS en 2009 (%).....	84
Tableau 88: Utilisation de pièces justificatives et destination principale des fonds PARSE/PURUS en 2010 (%).....	85
Tableau 89: Utilisation de pièces justificatives et destination principale des fonds PARSE/PURUS en 2011 (%).....	85
Tableau 90: Utilisation de pièces justificatives et destination principale des fonds PARSE en 2012 (%)	86
Tableau 91: Montants dépensés pour la destination principale des fonds PARSE et PURUS en 2009 à 2012 (en FC)	86
Tableau 92: Approbation par le COGE du budget de l'école (%).....	87
Tableau 93: Premières principales dépenses effectuées sur les ressources reçues en 2011.....	87
Tableau 94: Deuxièmes principales dépenses effectuées sur les ressources reçues 2011.....	88
Tableau 95: Premières principales dépenses effectuées sur les ressources reçues en 2012.....	89
Tableau 96: Deuxièmes principales dépenses effectuées sur les ressources reçues en 2012...89	89
Tableau 97: Premières principales difficultés pour obtenir des ressources en 2011 (%).....	90
Tableau 98: Liste des écoles n'ayant jamais reçu de ressources.....	90
Tableau 99: Deuxièmes principales difficultés pour obtenir des ressources en 2011	91
Tableau 100: Premières principales difficultés pour obtenir des ressources en 2012 (%).....	91
Tableau 101: Deuxièmes principales difficultés pour obtenir des ressources en 2012.....	92
Tableau 102: Premières difficultés dans l'exécution du budget 2011 (%).....	92

Tableau 103: Deuxièmes difficultés dans l'exécution du budget 2011 (%).....	92
Tableau 104: Premières difficultés dans l'exécution du budget 2012	93
Tableau 105: Deuxièmes difficultés dans l'exécution du budget 2012.....	93
Tableau 106: Composition des BG interrogées.....	94
Tableau 107: Structure ayant remis les frais de fonctionnement à l'école (%)	94
Tableau 108: Obligation de voyager et moyen de déplacement pour les fonds (%).....	95
Tableau 109: Ensemble des frais, Minerval, SERNIE et « Autres frais» acquittés par chaque élève en 2011 et 2012.....	96
Tableau 110: Ensemble déclaré des frais et totalisation des frais décomposés déclarés acquittés par chaque élève en 2011 et 2012.....	97
Tableau 111: Montant total perçu du TENAFEP et montants Minerval et frais SERNIE rétrocédés à la S/Division en 000 FC.....	98
Tableau 112: Quotité du Minerval due par Province selon l'enquête en milliers de francs congolais.....	99
Tableau 113: Comparaison des quotités reversés au FPEN aux montants collecter par les écoles selon l'enquête (ressources du minerval).....	99
Tableau 114: Total des frais SERNIE collectés par les directeurs d'écoles dans les 6 Provinces administratives en millions de francs congolais.....	101
Tableau 115: Estimation des frais TENAFEP dans les 4 provinces administratives de l'enquête (000 de FC).....	102
Tableau 116: Les frais TENAFEP sont-ils à la portée des parents (%).....	102
Tableau 117: Tenue de négociation entre écoles et parents pour la fixation des frais de motivation des enseignants en 2011 et 2012 (%).....	103
Tableau 118: Période de tenu des négociations pour la fixation des frais de motivation en 2012 (%)	103
Tableau 119: Périodicité paiement frais de motivation aux enseignants 2012 (%).....	104
Tableau 120: Prime de motivation convenue par élève et reversée par enseignant (en FC) .	104
Tableau 121: Appréciation du niveau et des difficultés de collecte des frais scolaires (%)..	105
Tableau 122: Degré de difficultés pour collecter les frais scolaires auprès des parents (%).	106
Tableau 123: Appréciation par les directeurs d'écoles des mesures prises en accompagnement de la gratuité de l'enseignement relativement aux frais scolaires présentement payés par les parents (%)	106
Tableau 124: Premières principales propositions pour améliorer les manquements éventuels (%)	107
Tableau 125: Deuxièmes principales propositions pour améliorer les manquements éventuels (%)	107
Tableau 126: Association à la mise en place de la politique de gratuité (en %).	108
Tableau 127: Appréciation des mesures d'accompagnement prises	108
Tableau 128: Un début de mise en application chez vous (en %).	108
Tableau 129: Les trois actions par ordre d'importance préconisées pour plus d'efficacité (en %)......	109
Tableau 130: Appréciation des parents sur la qualité de l'enseignement de cette école	110
Tableau 131: Appréciation par les parents de la relation élève-enseignant dans cette école (%)	110
Tableau 132: Problèmes généralement rencontrés à l'école par l'enfant selon les parents (%)	110

Résumé analytique

Flux descendants - fonctionnement

L'un des premiers constats de l'enquête c'est que, au MINEPSP (à savoir EPSP section 38, Unesco section 39, et Inspection Générale section 91), le couple « rémunérations » et « fonctionnement des ministères » absorbe l'essentiel des dépenses budgétisées.

Si sur la période 2010 à 2012 en termes de budget voté le pourcentage moyen pour les deux rubriques réunies est de 62% du total, en termes de dépenses engagées, de dépenses liquidées et de dépenses payées ce pourcentage moyen tourne autour de 96% du total.

Le fonctionnement des Ministères représente en moyenne 9 % du budget total voté, et en moyenne 5% du budget total payé. L'examen détaillé montre qu'en général les dépenses de la rubrique « fonctionnement des Ministères » qui sont engagées liquidées et payées sont essentiellement des dépenses de voyages et missions.

Sur ressources propres pour l'EPSP section budgétaire 38 (cible de cette enquête), en termes de budget voté, les 2 rubriques « rémunérations » et « fonctionnement des Ministères » réunies font 99.8% du budget total en 2011 et 98.9% du budget total en 2012. La part du fonctionnement des Ministères est de 12% et un peu moins de 9% du budget total voté respectivement en 2011 et en 2012.

Encore une fois les rares dépenses engagées, liquidées et payées dans la rubrique « fonctionnement des Ministères » sont des dépenses de voyages et de mission. La sous-gestionnaire de la section 38 interrogée a par ailleurs confirmé qu'elle ne traite que de dépenses liées aux voyages et missions.

Recommandation : la décision de traiter les frais de fonctionnement comme des rémunérations reste la meilleure manière de s'assurer qu'il n'y aura pas, ou qu'il y'aura très peu, de déperditions par rapport au budget voté le long de la chaîne des dépenses. Il faut donc trouver une voie pour préserver ce stratagème pour les frais de fonctionnement destinés aux écoles et aux bureaux gestionnaires (BG).

Frais de fonctionnement alloués par l'Etat pour les écoles et les bureaux gestionnaires

Un autre constat fait par l'enquête c'est que le budget voté des « rémunérations via SECOPE » fait 87.3% en 2011 et 89.8% en 2012 du budget voté de toutes les rémunérations de l'EPSP sur ressources propres. Et ce terme « rémunérations via SECOPE » en fait recouvre l'essentiel des frais de fonctionnement non seulement des écoles et bureaux gestionnaires comme indiqué dans les termes de référence, mais aussi de tout le Ministère.

Ainsi le taux d'exécution budgétaire des « rémunérations via SECOPE » à savoir paiements à 79% du montant voté en 2011 et 89% du montant voté en 2012, a permis à l'EPSP d'avoir moins de déperditions le long de la chaîne des dépenses pour de nombreux frais de fonctionnement dont ceux destinés aux écoles et aux BG dans le cadre de la gratuité.

En 2013 la bancarisation des salaires est intervenue, mais cela n'a entraîné aucun changement dans cette pratique de traiter la plupart des frais de fonctionnement du Ministère comme des rémunérations via SECOPE au niveau budgétaire.

L'enquête a constaté que sur le budget 2013, avant même la clôture budgétaire, les rémunérations du MEPSM avaient été engagées et liquidées à hauteur de 110% du budget voté, ordonnancées à hauteur de 100% du budget voté et payées à hauteur de 80% du budget

voté. C'est dire que la pratique continue à être efficace en termes d'absorption des crédits budgétaires.

Recommandation : la bancarisation des salaires n'a rien changé au niveau central à la pratique de traitement des frais généraux comme des rémunérations et donc pour l'exécution budgétaire des frais de fonctionnement aux écoles mécanisées et aux BG. Il faut par contre en éviter les conséquences au niveau local sur les efforts pour aller encaisser ces frais.

Pour les frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires l'enquête a constaté qu'il n'y a aucune déperdition au niveau central et que la procédure de traitement comme rémunération de ces frais a permis de s'assurer que jusqu'au niveau déconcentré les délais de traitement n'avaient pas empêché la mise à disposition à temps de ces frais aux Caisse Congo et à Caritas.

Le dysfonctionnement critique au niveau central s'avère résulter d'un manque de maîtrise par le SECOPE des listes d'écoles devant servir à la mise à disposition des fonds aux écoles. Le SECOPE n'arrive pas à fournir au PARSE la même liste des écoles que celle utilisée par le SECOPE au niveau de la chaîne des dépenses pour la mise à disposition des frais de fonctionnement aux écoles.

Un constat fait au niveau de l'enquête de terrain c'est qu'au niveau des bénéficiaires, pour les frais PARSE comme pour les frais non PARSE, le SECOPE joue le rôle de payeur principal et de courroie de transmission des rapports d'utilisation.

Recommandation : Vu le rôle central joué par le SECOPE pour les frais de fonctionnement en général et pour les frais de fonctionnement fournis dans le cadre de l'accompagnement de la politique de gratuité en particulier, un renforcement des capacités de cette structure est fortement recommandé.

L'enquête n'a pu retracer au niveau central que 402 850 000 francs congolais par mois en frais de fonctionnement pour les écoles et bureaux gestionnaires du réseau catholique alors que les fiches d'engagement identifiées le long de la chaîne des dépenses tournaient mensuellement autour d'une moyenne de 432 236 929 francs congolais en 2011 et 428 090 693 francs congolais en 2012.

De même l'enquête n'a pu retracer au niveau central que 889 470 000 francs congolais par mois en frais de fonctionnement pour les écoles et bureaux gestionnaires des autres réseaux (via SECOPE national) alors que les fiches d'engagement identifiées le long de la chaîne des dépenses tournaient mensuellement autour d'une moyenne de 1 250 978 749 francs congolais en 2011 et 1 220 367 924 francs congolais en 2012.

Une des conséquences négatives de la pratique d'inclure les frais de fonctionnement dans une sorte de « panier commun de rémunérations » est la difficulté d'identifier l'origine des différences sans faire la traçabilité des vraies rémunérations. Une ligne budgétaire « fonctionnement des écoles » existe cependant, mais elle n'est pas utilisée pour les frais de fonctionnement des écoles et des bureaux gestionnaires. Pour un suivi efficace des salaires et des frais de fonctionnement il faut qu'au moins au niveau nomenclature des finances publiques, l'orthodoxie en termes de contenu soit respectée.

Recommandation : Il faut que le SECOPE continue à jouer son rôle technique au niveau central mais que le (la) sous-gestionnaire de la section 38 joue son rôle au-delà uniquement des frais de mission et des per-diems pour le respect d'une orthodoxie en termes de finances publiques.

L'enquête a révélé qu'en 2011 comme en 2012, à la fois les frais de fonctionnement PARSE pour les écoles et les frais de fonctionnement non PARSE pour les écoles et les bureaux

gestionnaires, arrivaient à destination même si pour les frais non PARSE ils arrivaient avec 15 à 18 jours de retard sur la fin du mois concerné par le paiement.

Pour les frais de fonctionnement non PARSE l'antenne SECOPE (49,5%) et le bureau gestionnaire auquel l'école est rattachée (35,2%) sont les principaux agents payeurs des écoles :

- Les chefs d'établissement sont à 87,7% obligés de se déplacer essentiellement à vélo (50%) et à moto (34,5%) pour entrer en possession des ressources.
- Ces déplacements aux dires de 89,2% d'entre les chefs d'établissement les exposent à des risques d'accident de circulation (48,3%) ou de braquage en route (46,5%).
- En milieu urbain pour 68,1% des cas la durée de ces déplacements est inférieure ou égale à 1 jour, et elle ne dépasse que rarement 3 jours. Par contre en milieu rural près de 61% des cas font 3 jours et plus.
- Le coût moyen de ces déplacements est 23 254 francs congolais et dans 42% des cas il est pris en charge dans les frais de fonctionnement même si à l'occasion des déplacements c'est à la fois les salaires et les frais de fonctionnement qui sont récupérés.
- En dépit de ce coût répercuté, les Directeurs d'école ont signalé recevoir presque à 100% les 45 000 FC mensuels (44 533 FC en 2011 et 44 668 FC en 2012).
- Au retrait de l'argent 93,2% des chefs d'établissement comptent la somme, mais dans presque 33% des cas uniquement par vérification de lots échantillon ; seulement dans 10,4% des cas il n'y a aucun manquant. La présence de manquants soit par la présence de billets impropres à la consommation (36,7%), ou de liasses incomplètes (26,5%), ou de retenues à la source par le payeur sans l'accord du bénéficiaire (26,3%) existe donc à ce niveau et à en croire l'enquête le montant moyen (probablement annuel) est de 16 247 FC par école.
- La grande majorité des chefs d'établissement (85,8%) signent une décharge auprès de l'agent payeur et prennent une copie de la décharge signée.

Pour les frais de fonctionnement PARSE l'antenne SECOPE est pour 93,5% des écoles l'agent payeur :

- Les chefs d'établissement sont à 86,6% obligés de se déplacer essentiellement à vélo (46,7%) et à moto (37,4%) pour entrer en possession des ressources.
- Ces déplacements aux dires de 88,5% d'entre les chefs d'établissement les exposent à des risques d'accident de circulation (48,3%) ou de braquage en route (49,4%).
- En milieu urbain pour 65,7% des cas la durée de ces déplacements est inférieure ou égale à 1 jour, et elle ne dépasse que rarement 3 jours. Par contre en milieu rural près de 52% des cas font 3 jours et plus.
- Le coût moyen de ces déplacements reste égal à 23 254 francs congolais et dans plus de 54% des cas il est pris en charge dans les frais de fonctionnement même si à l'occasion des déplacements c'est à la fois les salaires et les frais de fonctionnement qui sont récupérés.
- En dépit de ce coût répercuté, les Directeurs d'école ont signalé recevoir presque à 100% les montants envoyés par le PARSE.
- Au retrait de l'argent 96,2% des chefs d'établissement comptent la somme, mais dans presque 29% des cas uniquement par vérification de lots échantillon ; dans presque 20% des cas il n'y a aucun manquant. La présence de manquants soit par la présence de billets impropres à la consommation (39,7%), ou de liasses incomplètes (24,2%), ou de retenues à la source par le payeur sans l'accord du bénéficiaire (16,3%) existe

donc à ce niveau et à en croire l'enquête le montant moyen (probablement annuel) est de 18 538 FC par école.

- La grande majorité des chefs d'établissement (98,0%) signent une décharge auprès de l'agent payeur et prennent une copie de la décharge signée. L'audit PricewaterhouseCoopers du 19 mars 2013 sur l'arrivée des frais de fonctionnement PARSE à destination a indiqué que « ...le montant reçu de la caisse-Congo par le Chef d'antenne du SECOPE et les décharges signées par les Chefs d'établissement, nous confirmons que les sommes reçues par les Antennes provinciales de SECOPE ont été payées aux écoles éligibles... ».

Les frais de fonctionnement mensuels non PARSE n'arrivent à destination que 15 à 18 jours après le 30 du mois en paiement alors qu'au niveau central les virements sont faits à temps sinon avec 22 jours d'avance sur le 30 de ce mois.

Recommandation : Pour améliorer le circuit d'arrivée à destination des frais de fonctionnement il faut que les frais non PARSE soient envoyés semestriellement en début d'année scolaire et à mi-parcours comme les frais PARSE pour réduire les déperditions en frais de déplacement et en jours de travail perdus. L'enquête recommande également de procéder à un diagnostic approfondi sur les listings et listes des écoles bénéficiaires des frais de fonctionnement du PARSE et de l'Etat, en vue d'arriver à une liste commune d'écoles recevant ces frais de fonctionnement.

Sur les fonds gouvernementaux à travers SECOPE les écoles informent les parents et les enseignants dans 96,5% des cas de l'arrivée des fonds. Elles élaborent également des rapports d'utilisation de ces frais de fonctionnement dans 95,7% des cas. Pour les fonds PARSE les COGE/COGEPa sont informés dans 96,4% des écoles et ils sont impliqués dans 95,1% des écoles ; les écoles font presque toutes (97,7%) des rapports d'utilisation.

Les rapports d'utilisation des fonds gouvernementaux sont surtout mensuels (57,8% des cas) et trimestriels (27,4% des cas) dans l'ensemble. Ils sont surtout envoyés à l'antenne SECOPE (61,8%) et aux sous-coordinations (21,7%).

Pour les fonds PARSE dans l'ensemble très peu de rapports bimestriels (1,8%) sont signalés. Les fréquences sont réparties de manière plus équilibrée entre le trimestriel (32,3%), le mensuel (28,8%), l'annuel (20,2%) et le semestriel. L'antenne SECOPE est ici aussi le principal destinataire (81,3%) suivi des sous-coordinations (14,5%). Le PARSE n'est mentionné que par 0,7% des écoles.

Le taux de réponses pour l'utilisation des fonds PARSE/PURUS a été décevant (275 écoles sur plus de 650) mais le pourcentage des écoles utilisant des pièces justificatives pour les fonds reçus PARSE et PURUS a évolué à la hausse entre 2009 (57,9%) et 2012 (89,1%) en passant successivement par 58,2% en 2010, et 67,0% en 2011. C'est le reflet d'une amélioration progressive de la gestion de ces fonds suite aux audits, à la mise en place de procédures, et à la formation sur ces procédures.

La rubrique la plus déclarée comme principale destination des deux fonds est le fonctionnement (46,4% en 2012 pour le PARSE et 53,5% en 2010 et 38,6% en 2011 pour le PURUS). L'achat de tableaux, banc-pupitres et réparation des matériels sont moins évoqués comme principale destination dans l'usage de ces fonds. Pour chaque année consécutive sur les deux fonds, le fonctionnement a toujours constitué une priorité, suivie par le banc-pupitre et le tableau noir.

En moyenne en 2012, environ 156 000 FC ont été dépensés pour la principale destination des fonds PARSE contre près de 160 000 FC en 2011. Dans le cas des fonds PURUS, en 2009, ces dépenses étaient en moyenne d'environ 240 000 FC et 250 000 FC en 2010.

Recommandation : les écoles ont appris à utiliser les frais de fonctionnement avec l'information et l'implication des COGE et des COGEP. Cet effort doit être encouragé avec une continuation des séances de formation et la dotation en outils de gestion et en manuels de procédures. Par contre le SECOPE jouant pratiquement le rôle pour lequel des frais de fonctionnement sont envoyés aux bureaux gestionnaires, la continuation de la fourniture de frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaires doit être conditionnée à une sorte de contrat de performance pour s'assurer que ces bureaux gestionnaires s'impliquent dans la réduction effective des frais de scolarité demandée aux parents dans leurs secteurs.

Flux des provinces vers les bénéficiaires

L'enquête au niveau central avait abouti au constat que les « subventions aux services déconcentrés » (section 25) bien que dotées en 2011 comme en 2012, n'avaient connu aucun début d'exécution.

De même au niveau des rétrocessions (section 88), les budgets pour la ligne budgétaire « fonctionnement aux provinces et E.T.D » et pour la ligne budgétaire « investissement sur transfert aux provinces et ETD » ont bien été votés en 2011 comme en 2012, mais il n'y a eu aucune exécution en 2012. En 2011 déjà les taux d'exécution budgétaire étaient très bas (58% et 32% de paiements).

La conséquence constatée sur le terrain c'est un déficit d'implication des provinces au niveau gestion des ressources (programmation, budgétisation et inscription budgétaire, exécution budgétaire) et financement structuré de l'éducation.

Les écoles ont reproduit ce manque d'enthousiasme dans les réponses aux questions liées au budget de la province. Les quelques 137 écoles qui n'ont pas boudé ces questions ont indiqué :

- A plus de 88% des cas, que la province ne fournit de ressources aux écoles ni pour les frais de TENAFEP ni pour les frais SERNIE,
- A presque 22% des cas, que la province leur fournit des frais de fonctionnement (autour de 110 000 FC principalement utilisés pour le fonctionnement (58 224 FC) et pour le banc-pupitre (35 226 FC).
- A 30% des cas, que la province leur fournit des ressources au titre du Minerval.

Recommandation : En RDC « la création des établissements de tout niveau sont de la compétence concurrente du pouvoir central et des provinces alors que l'organisation et le fonctionnement des services publics et spécifiquement de l'enseignement maternel, primaire, secondaire, professionnel et spécial ainsi que l'alphabétisation (conformément aux normes établies par le pouvoir central) relève de la seule compétence des provinces ». C'est dire l'importance pour les finances publiques au niveau central de veiller à une meilleure performance dans l'exécution budgétaire des flux vers les provinces, de même que l'impérieuse nécessité de veiller à la mise en place au niveau de chaque province d'un système de gestion des ressources publiques à l'image de celui du gouvernement central.

Les partenaires techniques et financiers appuyant un tel effort couplé avec un volet formation conséquent, ceci permettrait aux provinces de mieux se l'approprier et d'éviter les susceptibilités gouvernement central/gouvernement provincial. Une enquête de traçabilité au

niveau de chaque province serait alors possible et utile pour tirer des leçons et améliorer le système pour une meilleure efficacité dans le système éducatif.

Manuels scolaires, équipements et mobiliers scolaires

La progression constatée sur le terrain en termes d'équipements financés aux écoles est la suivante :

- Tableaux noirs : de 513 écoles en 2011 à 533 écoles en 2012,
- Bancs-pupitres : de 454 écoles en 2011 à 471 écoles en 2012,
- Éléments géométriques : de 466 écoles en 2011 à 487 écoles en 2012
- Globes terrestres : de 352 écoles en 2011 à 359 écoles en 2012
- Mapped monde : de 374 écoles en 2011 à 398 écoles en 2012,
- Squelette : de 396 écoles en 2011 à 422 écoles en 2012,
- Appareil digestif : de 398 écoles en 2011 à 425 écoles en 2012
- Autres illustrations : de 387 écoles en 2011 à 417 écoles en 2012.

Plusieurs sources de financement supportent l'approvisionnement des écoles en équipements et matériels didactiques. Parmi eux, en 2012, le PARSE s'est positionné comme le principal pourvoyeur de cette ressource et supporte pour chaque item plus de la moitié des écoles. De plus, entre 2011 et 2012 son poids s'est considérablement accru. L'État est la deuxième source de financement évoquée, bien qu'entre 2011 et 2012 son poids se soit réduit pour l'ensemble des items.

Le projet PURUS reste encore évoqué comme source de financement pour certains équipements et matériels dans les écoles en 2011 et 2012, avec une importance fortement décroissante entre ces deux années. La CTB et les autres bailleurs ont des rôles marginaux sur ce registre.

Recommandation : la présence accrue des équipements financés aux écoles depuis quelques années est bien mise en évidence dans l'échantillon des écoles enquêtées. Mais les bancs-pupitres et les tableaux noirs continuent à accompagner les frais de fonctionnement au niveau des écoles dans l'utilisation des ressources PARSE. Il faut donc continuer cet effort de financement pour combler les besoins toujours criards en équipements au niveau des écoles.

Les manuels de 1^{ère} et 2^{ème} années sont les mieux dotés au sein des établissements scolaires avec pour chaque titre plus de 60 unités. Les titres de 4^{ème} année sont eux aussi relativement mieux dotés (40-50 unités en moyenne) que les titres de 5^{ème} et 6^{ème} année (environ la vingtaine). Cette situation fait état d'en moyenne 13 guides d'enseignant par école.

En moyenne les manuels sont en bon état dans 86% à 96% des cas (en fonction de la matière), et le mode le plus répandu de mise à disposition des manuels aux élèves est de le rendre disponible dans la salle de classe (61,6%) et ceci indifféremment du milieu d'implantation ou du régime de gestion de l'école.

Au niveau des enseignants, les manuels sont à la fois mis à disposition dans les salles de classes et font l'objet de prêts pour une large majorité d'écoles (80,8%). Dans les écoles échantillonnées, en moyenne 78,5% des participants utilisent un bureau pour entreposer les manuels scolaires, et des dispositions plus spécifiques sont souvent prises pour la préservation

des manuels. La couverture des manuels (68,5%) ou l'exigence d'une garantie (64,8%) sont les dispositions les plus fréquemment prises.

Les avis des chefs d'établissement, des enseignants et des parents convergent en ce que les manuels scolaires sont gérés en bon père de famille, mais que le nombre est insuffisant.

Recommandation : l'effort d'équipement des écoles en manuels scolaires est accompagné au niveau des écoles d'un effort visible de bonne gestion de ces manuels dont le nombre n'est pas encore adéquat. Cet effort doit continuer surtout que la satisfaction sur les manuels mis à disposition par le PARSE est unanime (à hauteur de près de 79% pour chaque titre).

Flux ascendants

Au vu des arrêtés provinciaux et en plus des frais du Minerval, pratiquement tous les autres frais censés être supprimés selon les mesures d'accompagnement de la gratuité, continuent d'être supportés par les parents d'élèves à savoir : la prime d'assurance, les frais des imprimés (fiches SERNIE), les frais administratifs ou de fonctionnement, les frais de promotion scolaire, les frais de participation au TENAFEP, ainsi que d'autres frais institués de fait tels que les frais de motivation, les frais d'appoint et d'intervention ponctuelle, les frais de maintenance ou de construction etc.

Les parents interrogés étaient pour la plupart au courant de la politique gouvernementale de gratuité progressive depuis 2011(56,9%) mais surtout depuis 2012 (82,3%).

Les parents d'élèves interrogés trouvent à 60,9% que les frais scolaires ne sont pas à la portée des parents. En fait le problème du niveau des frais scolaires existe mais il est moins un paramètre inhibitif qu'il semble de l'extérieur.

Les bureaux gestionnaires interrogés disent à 86% que le financement progressif du TENAFEP est la mesure qui tarde à connaître un début de mise en application chez eux ; ils ajoutent que l'apport du FPEN n'a pas connu un début d'application pour 70,7% alors que l'apport des provinces n'a pas commencé pour 64,3% des avis exprimés.

A contrario, l'abolition du Minerval a commencé à devenir effective chez 86,4% des participants et le financement SONAS chez 60,5%. Le financement progressif des frais SERNIE a connu un début d'application chez 53,5% des avis exprimés.

Le maintien du Minerval et des frais SERNIE comme frais officiels règlementés permet aux écoles d'y inclure de nombreux autres frais scolaires que le parent d'élève, généralement analphabète, ne peut dissocier des frais règlementés.

Recommandation : Pour éviter toute confusion il convient de tout simplement supprimer ces frais au primaire plutôt que d'essayer d'en limiter le montant. De même l'Etat doit tout simplement prendre en charge les frais TENAFEP pour éviter que sous cette rubrique les limitations voulues ne soient contournées.

Enquête auprès des bénéficiaires

Les principales propositions premièrement évoquées par les Directeurs d'écoles pour améliorer les manquements éventuels à la politique de gratuité c'est de supprimer (39%), diminuer (29%) ou harmoniser (22%) davantage les contributions des écoles.

Au niveau des bureaux gestionnaires, dans 84,1% des cas, accélérer le processus de mécanisation et de paiement des enseignants et revaloriser les salaires des enseignants est la première action recommandée pour une meilleure efficacité de la politique de gratuité.

Une majorité absolue de parents (52,2%) considèrent que la qualité de l'enseignement que reçoivent leurs enfants est bonne. L'appréciation des parents sur la relation élève-enseignant est très parallèle à leur appréciation générale de la qualité de l'enseignement.

Au nombre des facteurs inhibiteurs de la qualité scolaire que subissent les élèves au quotidien dans les écoles, les parents citent de façon très fréquente, l'insuffisance des bancs (81,9%) et les enseignants peu motivés (71%). Ils rejoignent un peu en cela les avis des acteurs (Directeurs, enseignants, bureaux gestionnaires) prestataires de service au primaire.

La première action que les parents recommandent au gouvernement pour accroître l'accessibilité de l'école c'est de construire et équiper de nouvelles salles de classe (73,8%) alors que la seconde action recommandée est faciliter l'accès aux livres scolaires et au matériel didactique (42,2%). Réduire le coût de l'enseignement n'est la première action recommandée que pour 10,6% des répondants et la deuxième action recommandée que pour 25,3% des répondants.

Pour améliorer la qualité dans le système éducatif en général les réponses sont plus dispersées, mais les parents recommandent au gouvernement, en majorité simple (31 à 34%), en priorité une et en priorité deux en général des mesures touchant au recrutement d'enseignants qualifiés et la revalorisation de leurs salaires.

Recommandation : Pour une efficacité accrue de la politique de gratuité progressive, pour accroître l'accessibilité de l'école et améliorer la qualité du système éducatif, l'Etat et les Provinces doivent écouter les parents, les Directeurs d'école et les Bureaux gestionnaires.

1. Contexte objectifs et champ de l'étude

1.1. Contexte

Le Sous-secteur de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP) est aujourd'hui confronté à une grave et profonde crise de sa gestion tant sur le plan de ses objectifs que sur le plan de son financement en RDC. Cette crise est caractérisée par un découplage de la demande de scolarisation et des ressources publiques allouées au secteur. En effet, l'allocation budgétaire consacrée à l'enseignement primaire, secondaire et professionnel reste faible malgré son augmentation depuis l'année 2010 (une augmentation de plus de 76 pour cent en 2013). De plus, le pourcentage du budget de l'EPSP par rapport aux ressources propres de l'État (12,34%) est le plus bas de toute la sous-région (20%).

La politique de la gratuité de l'éducation au primaire devait être mise en application de façon progressive à partir de la rentrée scolaire de septembre 2010. Parmi les mesures à prendre par le Gouvernement pour la mise en application de cette gratuité, la principale était la suppression de différents frais scolaires directs payés par les parents et leur prise en charge par l'État. Les frais scolaires concernés par cette mesure sont : le minerval, la prime d'assurance, les frais des imprimés, les frais administratifs ou de fonctionnement, les frais de promotion scolaire, les frais de participation au Test National de Fin d'Études Primaires (TENAFEP) ainsi que d'autres frais institués de fait tels que les frais de motivation. Cette mesure de gratuité ne décharge pas les parents des frais indirects tels que l'achat de l'uniforme, des pantoufles, des manuels et autres fournitures scolaires. Elle est en effet destinée à alléger la charge financière des parents et à permettre à leurs enfants d'accéder à l'école.

Pour empêcher les chefs d'établissement de recourir aux contributions des parents d'élèves pour éventuellement compléter les salaires des enseignants ou subvenir aux besoins de fonctionnement de l'école, le Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- L'allocation des frais de fonctionnement aux écoles et aux bureaux gestionnaires ;
- La mécanisation et le paiement de nouvelles unités et
- L'uniformisation des zones salariales

Ces mesures découlent des recommandations formulées par une Task Force « Gratuité » qui a par ailleurs menée une mini-enquête dont les résultats ont largement confirmé l'analyse reprises dans la note sur la gratuité annexée à la stratégie de l'EPSP :

- la réduction progressive et par phases du poids des frais scolaires financés par les ménages,
- la contribution financière à l'amélioration de « l'espace scolaire » par les parents d'élèves (par exemple : construction, environnement),
- la « prime de motivation » reste une réalité bien présente aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain,
- les « frais de motivation » pèsent le plus sur les parents, suivi par (i) les frais administratifs payés aux bureaux gestionnaires et aux écoles (« frais de fonctionnement ») et (ii) le TENAFEP ;
- la suppression du minerval ;
- la prise en charge de la SONAS par l'Etat ;
- le financement additionnel des frais de fonctionnement pour les bureaux gestionnaires et les écoles par les fonds PURUS et PARSE ;
- la prise en charge par l'Etat des frais du TENAFEP.

La décision annoncée en août 2010 par la Présidence de la République de mettre en place, conformément à la Constitution et en application de la stratégie de l'EPSP, la gratuité, s'est traduite par l'introduction d'une politique graduelle¹ de gratuité de l'éducation primaire depuis la rentrée scolaire 2010-2011. Elle a permis au gouvernement d'atteindre certains résultats. Mais il reste beaucoup à faire pour scolariser tous les enfants, améliorer la qualité des enseignements, et développer les enseignements primaires. L'importance de ce sous-secteur exige du gouvernement d'allouer des ressources suffisantes pour atteindre ces objectifs. Cependant, une allocation suffisante des ressources ne signifie pas forcément que tous les objectifs seront atteints, si l'acheminement et l'utilisation font défaut.

La présente enquête de suivi des dépenses jusqu'à leur destination finale s'inscrit dans ce contexte. En effet, le Gouvernement Congolais à travers l'Unité de Coordination et de Gestion du Projet d'Appui au Redressement du Secteur de l'Éducation (UCGP-PARSE) a fait mener cette enquête afin de collecter des informations précises et détaillées sur les flux publics (fonds et services) destinés aux services éducatifs, les éléments de faiblesses éventuelles dans le système d'acheminement de ces flux vers les bénéficiaires et in fine, de faire des propositions pour une plus grande efficacité de la dépense et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité du service offert.

Une enquête de suivi des dépenses publiques à destination (ESDD) ou Public Expenditure Tracking Survey (PETS) consiste en l'examen du circuit de la dépense, du niveau central jusqu'à ses bénéficiaires (Encadre 1). Tous les acteurs de cette dépense, à tous les niveaux (central, provincial, départemental, territorial) ont donc été enquêtés. Il s'agit, entre autres des secrétaires généraux ministériels, des contrôleurs financiers, mais aussi des directeurs provinciaux et sous provinciaux des services concernés par l'enquête, du comptable principal public (CPP) etc.

La présente ESDD permettra aux décideurs (Gouvernement et PTF) de mieux comprendre comment les systèmes d'incitation et de responsabilisation dans le secteur de l'éducation fonctionnent et de déterminer comment les améliorer.

Encadre 1 : Définition d'une Enquête de suivi des dépenses jusqu'à destination (ESDD)

Une ESDD permet de pallier le manque d'information existant souvent dans les Pays en Développement concernant les problèmes de déperdition de fonds dans les dépenses publiques. Elle est donc une méthode utilisée pour étudier les flux de fonds publics et autres ressources, à chaque niveau de la hiérarchie gouvernementale et administrative. Elle est particulièrement appropriée lorsque les systèmes comptables publics fonctionnent de façon médiocre ou fournissent des informations peu fiables. Elle a été appliquée avec succès en Mauritanie, au Mali, au Cameroun, au Burundi et dans de nombreux autres pays, et a permis d'aider à mieux comprendre pourquoi les ressources publiques consacrées à l'éducation produisent souvent des résultats peu satisfaisants.

1.2. Objectifs

L'objectif général de l'enquête est de contribuer à améliorer l'efficacité de la dépense publique (flux de fonds ou de service) et se faisant, d'améliorer la qualité des services offerts en s'assurant, entre autres, que les ressources atteignent les bénéficiaires et plus particulièrement les couches les plus vulnérables. Elle se doit i) de fournir des éléments détaillés et pertinents sur les flux, ii) d'identifier les faiblesses et/ou dysfonctionnements

¹ La gratuité devrait être mise en place par étape, l'Etat devant faire face à des charges additionnelles liées à la prise en charge progressive des frais scolaires mais également à une augmentation attendue des effectifs.

éventuels dans le système d'acheminement des ressources, iii) de clarifier les niveaux, rôles et responsabilités dans ces derniers, iv) d'apprécier l'impact de ces problèmes sur la qualité des prestations au niveau du bénéficiaire final et en dernier lieu, v) de faire des propositions aux autorités (Ministère en charge de l'éducation, parties prenantes dans le système ainsi que les autorités en charge de la mise à disposition des fonds) pour améliorer l'efficacité de la dépense.

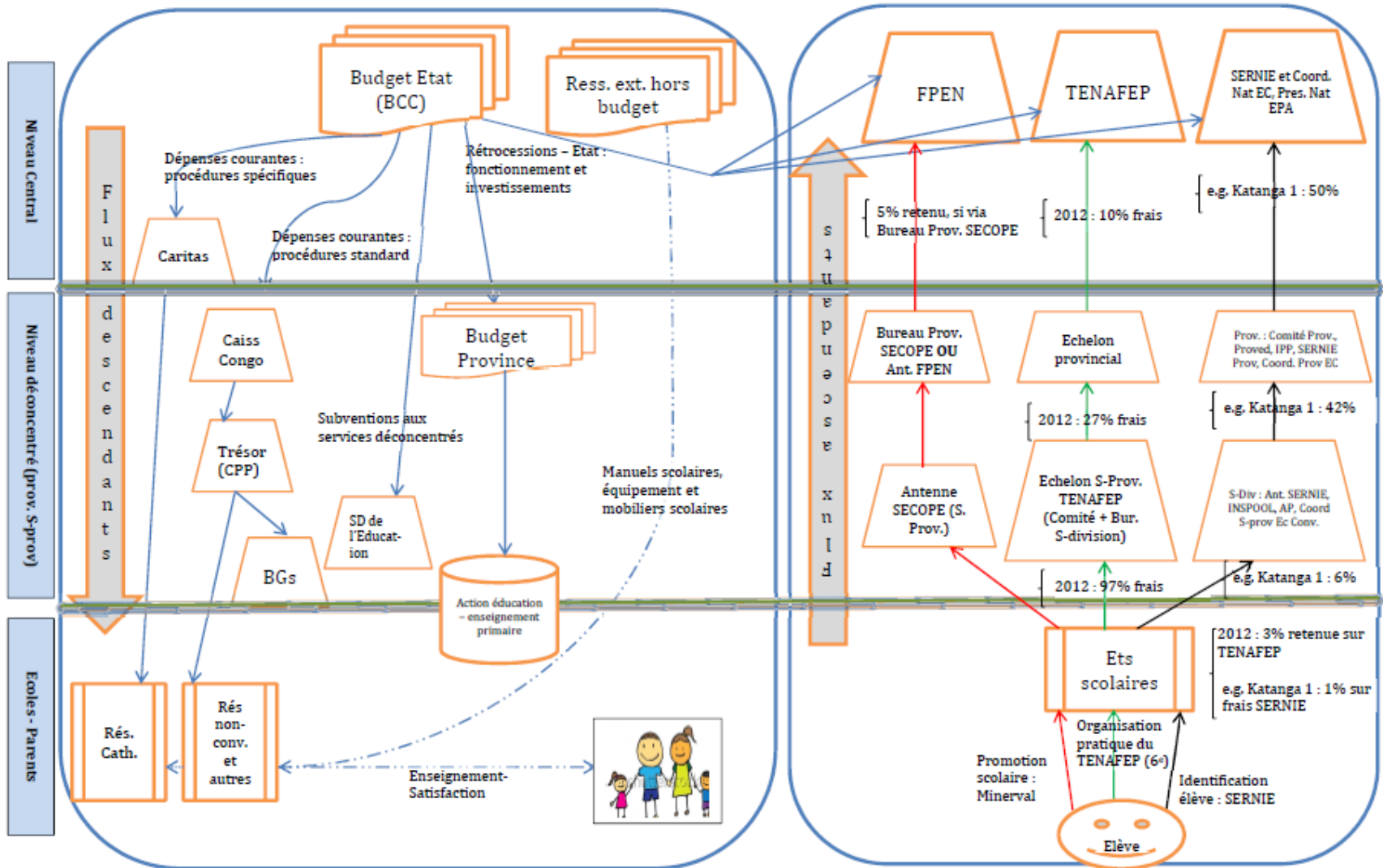
1.3. Champ de l'étude

Le sous-secteur éducatif sous étude est l'enseignement primaire et il sera fait référence, pour ce niveau, à l'ensemble du système éducatif dit public (réseaux non conventionné et conventionnés). Les flux sous études sont conséquents avec les questions et objectifs spécifiques de l'enquête (voir Schéma 1 ci-dessous).

- i. Flux descendants mis à disposition par les autorités :*
 - Les frais de fonctionnement alloués par l'Etat aux écoles et aux bureaux gestionnaires (BGs). L'enquête couvrira les dotations pour « frais de fonctionnement » d'une part, et les inscriptions des lignes budgétaires (section 25) libellées « subventions aux services déconcentrés » d'autre part.
 - Les flux des provinces vers les bénéficiaires. L'enquête couvrira les rétrocessions de l'Etat central (Etat => provinces => bénéficiaire) à travers la ligne budgétaire « fonctionnement des provinces et ETD » et la ligne budgétaire « investissement sur transfert aux provinces et ETD » (section 88), et les concours des autorités provinciales à l'Education et plus particulièrement au Primaire dans les budgets provinciaux.
 - Les manuels scolaires, équipements et mobiliers scolaires.

- ii. Flux ascendants qui désignent certains frais scolaires payés par les parents d'élèves qui contribuent, de fait, au financement du système éducatif non seulement au niveau local mais également de façon plus globale jusqu'au niveau central:*
 - le Minerval ;
 - les frais des fiches d'identification SERNIE ;
 - la participation des parents aux frais d'organisation du TENAFEP.

Schéma 1: Flux ascendants et descendants à étudier dans l'ESDD Education RDC 2013



2. Présentation du secteur de l'éducation

Comprendre la structure et l'organisation administrative et pédagogique du champ de l'enquête est nécessaire pour analyser le circuit et la traçabilité de la dépense publique dans le secteur ciblé.

2.1. Organisation administrative et pédagogique

L'organisation administrative et pédagogique du secteur de l'éducation en RDC est complexe. Le secteur comprend trois sous-secteurs :

- 1) *Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (MINEPSP)* qui est en charge de l'enseignement de base, repose sur 3 piliers de formation :
 - **Primaire** prévu pour les enfants de 6 à 12 ans comprenant 6 années d'études au terme desquelles les élèves sont soumis à un *test national de fin d'études primaires (TENAFEP)* qui leur permet d'accéder au niveau secondaire (public/Etat, public sous convention ou privé)² ;
 - **Secondaire** qui comprend deux types d'établissements : (i) le cycle long, lycée ou collège confondus, qui reçoit les élèves ayant réussi au TENAFEP ou ayant terminé avec succès le cycle primaire et pouvant être orientés vers les différentes options développées au cycle long avec possibilité ou ouverture aux études supérieures et universitaires après obtention d'un diplôme d'Etat ; (ii) le cycle court qui accueille les élèves accusant des aptitudes très développées pour telle ou telle autre profession. Il conduit à la formation d'ouvriers qualifiés dont le terme intervient trois ans après les deux premières années du secondaire.
- 2) *Le ministère de l'enseignement supérieur et universitaire (MINESU)* et la recherche scientifique comprend également trois types de structures : (i) les instituts supérieurs pédagogiques dont la mission est de former des enseignants pour le secondaire (3 à 5 ans) ; (ii) les instituts techniques dont la mission est de former les ingénieurs et autres techniciens (3 à 5 ans) ; les instituts facultaires et universités qui regroupent toute la panoplie des domaines de formation allant de 5 à 7 ans. Il convient de signaler que certaines formations de 3^{ème} cycle sont actuellement organisées localement. Il est également organisé l'agrégation d'enseignement dans certaines universités (Université Catholique du Congo par exemple).
- 3) *Le Ministère des Affaires Sociales (MINAS)* qui s'occupe de l'**Alphabétisation** : (i) l'alphabétisation simple pour récupérer et réinsérer les enfants en déperdition scolaire ; (ii) l'alphabétisation conscientisante ou fonctionnelle ; (iii) la formation permanente ou l'éducation populaire par les organisations universitaires ou autres organisations non gouvernementales. Ces organisations sont en grande partie supportées par des structures privées (confessionnelles et ONG). Des activités post-alphabétisation sont organisées par certains intervenants notamment en donnant de la littérature, en accordant aux post-alphabétisés des financements pour constituer des associations de production, etc.

Chacun de ces sous-secteurs est dirigé, (i) au niveau central par un Ministre nommé par le Président de la République et responsable devant le Parlement et (ii) au niveau provincial, par un Ministre Provincial nommé par le Gouverneur et responsable devant le Parlement Provincial. Ainsi, ce sont 11 provinces administratives avec 11 gouvernements provinciaux et

² Il est important de rappeler qu'en RDC, l'article 43 de la nouvelle Constitution (2006) érige en droit humain la gratuité de l'enseignement primaire et réitère cette obligation. C'est un premier pas décisif vers l'éducation pour tous qui s'inscrit clairement dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

11 assemblées provinciales qui disposent in fine de compétence exclusive en matière d'éducation.

La gestion de la branche Primaire du Sous-secteur EPSP (la cible de cette étude) est fortement déconcentrée avec 30 provinces éducationnelles (PROVED) et 230 sous divisions provinciales (Sous-PROVED) dotées de structures d'encadrement pédagogique correspondantes (Inspections Principales Provinciales et Inspections du Pool Primaires) réparties dans les 11 provinces administratives. Ces structures déconcentrées de l'État central font également l'objet, dans le cadre du processus de la décentralisation, d'un pilotage provincial relevant du Ministre provincial en charge de l'Éducation.

L'organisation institutionnelle de l'enseignement primaire est caractérisée par l'existence de nombreux acteurs non publics qui fournissent les services d'éducation dans le cadre public ou privé. Plus de 70% des écoles primaires et secondaires sont gérées par les confessions religieuses (les écoles « conventionnées ») ; moins de 20% des écoles sont gérées directement par l'État (les écoles « non conventionnées ») et le reste est constitué d'écoles privées.³

L'annuaire statistique 2008 – 2009 de l'Éducation indique un total de 34 512 écoles primaires (Tableau 1). De ces écoles, 30 837 sont publiques et sont conventionnées à plus de 78%.

Tableau 1 : Nombre d'écoles par province et selon le régime de gestion

Province	Régime de gestion								Effectif	
	ENC	ECC	ECP	ECK	ECI	ECS	ECF	EPR	Total	%
Kinshasa	191	314	323	52	23	47	13	1 657	2 620	7,6
Bas-Congo	259	594	453	185	7	85	17	137	1 737	5
Bandundu	1 339	1 555	2 012	370	28	9	3	31	5 347	15,5
Equateur	1 192	1 244	1 131	287	140	32	6	98	4 130	12
Orientale	774	1 564	1 315	252	10	44	13	171	4 143	12
Nord-Kivu	327	803	1 162	36	46	0	2	207	2 583	7,5
Sud-Kivu	204	613	1 310	46	10	3	4	171	2 361	6,8
Maniema	167	305	496	65	82	0	0	20	1 135	3,3
Kasaï-Oriental	819	923	888	161	61	1	1	449	3 303	9,6
Kasaï-Occid.	673	920	1 025	220	58	20	6	192	3 114	9
Katanga	709	1 064	1 592	116	5	6	5	24	4 039	11,7
Total RDC	6 654	9 899	11 707	1 790	470	247	70	3 675	34 512	100
En %	19,28	28,68	33,92	5,18	1,36	0,70	0,20	10,60	100	

Source : Annuaire statistiques 2008-2009

Les ECP (écoles conventionnées Protestantes) représentent 38% des écoles primaires publiques, suivies par les ECC (écoles conventionnées Catholiques) à 32,1%. De façon plus marginale, on retrouve les écoles conventionnées Kimbanguistes (ECK) avec 5,8%, les écoles conventionnées Islamiques (ECI) avec 1,5%. Les écoles conventionnées Salutistes (ECS) et les écoles conventionnées de la Fraternité (ECF) sont encore plus résiduelles (1%).

Le secteur privé, plus essentiellement installé en zone urbaine et spécifiquement à Kinshasa où il constitue un effectif de 1 657, soit plus de 63% des écoles primaires de la ville-province. En effet, environ 47 % des élèves en primaire y sont scolarisés dans un établissement privé. Aussi, peut-il être noté, le caractère hybride de l'administration scolaire avec parallèlement à l'administration de l'État central, une administration pour chaque réseau confessionnel, structurée également du niveau central au niveau local (provincial et sous provincial).

Le personnel enseignant des écoles primaires d'après l'annuaire statistique 2008 – 2009 et sa répartition par province et par régime de gestion est présenté dans le tableau ci-dessous

³ La répartition des élèves fréquentant les écoles conventionnées est la suivante: en primaire (52% Catholiques, 36% Protestants, 7% Kimbanguistes et 2% Islamiques) ; en secondaire (50% Catholiques, 37% Protestants, 8% Kimbanguistes et 2% Islamiques). D'autres réseaux confessionnels existent : La Fraternité (laïque mais issu des Frères des Écoles Chrétiennes), les Adventistes, les Salutistes, les Orthodoxes, la Lumière etc.

(Tableau 2). La profession est exercée par environ 274 453 personnes dont 28865 dans le secteur privé.

Tableau 2 : Effectif des enseignants par province selon le régime de gestion

PROVINCE	REGIME DE GESTION								EFFECTIF	
	ENC	ECC	ECP	ECK	ECI	ECS	ECF	EPR	Total	En %
Kinshasa	2 339	4 508	3 228	595	188	526	152	12 508	24 044	8,8
Bas-Congo	2 107	5 681	3 815	1 342	104	594	140	1 030	14 813	5,4
Bandundu	9 856	13 276	15 088	2 590	186	57	20	210	41 283	15
Equateur	8 605	10 411	8 116	1 996	1 037	237	47	742	31 191	11,4
Orientale	5 884	13 921	9 228	1 742	84	291	115	1 500	32 765	11,9
Nord-Kivu	2 678	8 162	9 597	264	397	0	18	1 715	22 831	8,3
Sud-Kivu	1 619	5 689	9 700	310	70	15	26	1 338	18 767	6,8
Maniema	1 170	2 536	3 151	461	596	0	0	150	8 054	2,9
Kasaï-Oriental	5 679	8 031	5 961	1 076	375	8	8	3 305	2 443	8,9
Kasaï-Occid	4 734	7 664	7 059	136	386	160	38	1 298	22 875	8,3
Katanga	5 770	10 180	11 395	816	33	52	72	69	33 387	12,2
RDC	50 441	90 059	86 338	12 728	3 446	1 940	636	28 865	274 453	100
En % du total	18,4	32,8	31,5	4,6	1,3	0,7	0,2	10,5	100	

Source : *Annuaire statistiques 2008-2009*

Il existe un service spécialisé du Ministère de l'EPSP, l'Inspection Générale de l'Éducation (IGE), chargé du contrôle de la qualité de l'enseignement, de la formation continue des enseignants et de l'évaluation pédagogique. Son organigramme est semblable à celui de l'EPSP avec des Inspecteurs Principaux Provinciaux (IPP) au niveau des provinces éducationnelles et des Inspecteurs de pool au niveau sous provincial. Les réseaux conventionnés disposent également de leur propre contrôle pédagogique assuré par des conseillers pédagogiques.

2.2. Présentation du budget de l'EPSP de 2010 à 2013

Les nombreux services centraux du Ministère de l'EPSP incluent entre autres :

- L'Inspection Générale, office de Contrôle pédagogique et du personnel enseignant, qui assure l'évaluation des enseignements.
- Le Service UNESCO, un service projet qui sert d'office de liaison des rapports entre l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel et l'UNESCO, Organisme des Nations Unies.

Le budget du Ministère de l'EPSP inclut aussi celui de l'UNESCO et de l'IGE. Les différents engagements du Gouvernement Congolais en faveur de l'ensemble des secteurs, notamment en faveur du sous-secteur de l'EPSP sont traduits dans le budget annuel de l'État voté par le Parlement et promulgué par le Chef de l'État. Ces engagements sont couverts par des ressources propres et des ressources dites extérieures⁴.

2.2.1. Évolution du budget de L'EPSP

En termes absolus, alors que le budget général de l'Etat est passé de 5 607,5 milliards de FC à 6 434,6 milliards de francs (une augmentation de seulement 827,1 milliards de FC) celui de

⁴ En plus des financements extérieurs qui ne sont pas gérés au niveau de la chaîne des dépenses, des lignes budgétaires existent au sein de la nomenclature de la chaîne des dépenses qui sont libellées « sur ressources extérieures » alors qu'elles ne sont pas réellement mouvementées par des financements extérieurs.

l'EPSP est passé de 298,3 milliards de Francs Congolais en 2010 à 527,6 milliards de Francs Congolais en 2013, soit une augmentation de 229,3 milliards de FC (Tableau 3).

Tableau 3 : Évolution du budget voté de l'EPSP en millions de francs congolais de 2010 à 2013

SECTION	2010	2011	2012	2013	Evolution 2010-2013
38. EPSP	291 816	453 927	424 101	522 405	79,01 %
39. UNESCO	1 440	1077	709	780	-45,83%
91. IGE	5 089	5 636	1 139	4 514	-12,74%
88. Invest. & transfert aux Prov et ETD	-	-	212 991	-	-
Total EPSP	298 345	460 640	638 937	527 699	76,87%
Total budget Etat	5 607 518	6 746 324	7 259 094	6 434 665	14,75%
<i>Total Ressources propres</i>	<i>3 012 000</i>	<i>3 734 000</i>	<i>3 889 000</i>	<i>4 274 000</i>	
EPSP en % Budget général voté	5,32%	6,82%	8,80%	8,20%	
EPSP voté en % des Ressources propres	9,90%	12,33%	16,42%	12,34%	

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

En termes relatifs, la part consacrée au sous-secteur de l'EPSP par rapport aux ressources propres de l'État est passée de 9,90% à 12,34%. De plus, sur les trois ans, le budget du sous-secteur (EPSP) a connu une progression nettement appréciable de plus de 76% par rapport à 2010. Cette hausse permanente des ressources budgétaires allouées à l'EPSP devrait permettre d'assurer l'amélioration de la qualité de l'enseignement, de l'accès et de la scolarisation et surtout permettre la suppression progressive des frais scolaires (minerval, frais SERNIE et frais TENAFEP). L'enquête de terrain permettra de savoir si ces ressources allouées atteignent effectivement leur cible.

Tableau 4: Budget voté de l'EPSP de 2010 à 2012 par nature de dépenses en millions de francs congolais

RUBRIQUE BUDGETAIRE	2010	%	2011	%	2012	%
Dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures	-	-	90 197	19,58	2 912	0,68
Fonctionnement des Ministères	21 684	7,27	36 387	7,90	76 713	18,02
Interventions Économiques, Sociales, Culturelles et Scientifique	722	0,24	377	0,08	45	0,01
Investissements sur Ressources Extérieures	101 357	33,97	97 323	21,12	24 617	5,78
Investissements sur Ressources Propres	3 436	1,15	533	0,12	533	0,12
Investissements et transferts provinces et ETD	-	-	-	-	212 991	-
Rémunérations	171 147	57,37	235 824	51,20	321 126	75,39
Total général	298 345	100	460 640	100	638 937	100

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

En 2010 les investissements prévus sur ressources extérieures représentaient environ 1/3 du budget total alors que la rubrique « rémunérations » dépassait légèrement les 57% du budget (Tableau 4). Dans le détail des rubriques budgétaires de 2011, il apparaît que l'accroissement d'environ 51% du budget voté était essentiellement le fait de « dépenses exceptionnelles prévues sur ressources extérieures » pour plus de 90 milliards de francs congolais. En 2012 les rémunérations font plus de 75% ; ainsi de 2010 à 2012 la part des rémunérations dans le budget de l'EPSP ne cesse d'augmenter de façon sensible. Il est à noter qu'en 2012 au budget classique s'ajoute la rubrique 88 dont la rubrique budgétaire « Investissements et transferts aux provinces et ETD » était budgétisée à 212,99 milliards de francs congolais.

2.2.2. Présentation par niveau du budget de l'EPSP

En trois exercices, le budget voté de l'EPSP a connu une hausse sensible (près d'un triplement) sur son poste Autres affaires concernant l'enseignement. Le budget de

l'enseignement secondaire général lui a connu une baisse étrange et représente en 2012 moins du dixième de son enveloppe de 2010. Le budget de l'enseignement primaire lui connaît une nette évolution qui passe cependant par un fléchissement en 2011 (Tableau 5).

Tableau 5 : Budget voté de l'EPSP 2010 par niveau d'enseignement (en milliers de francs congolais)

Catégories budgétaires	2010	2011	2012
Autres Affaires concernant l'Enseignement	188 708 543	359 505 162	625 436 084
Recherche et Développement portant sur l'enseignement	975 337	1 155 436	1 663 867
Enseignement Secondaire Général	105 432 918	98 115 716	8 108 795
Enseignement Primaire/Pré-primaire	2 288 600	1 627 672	3 389 129
Autres Services Annexes/Services annexes de l'enseignement	191 163	132 190	339 394
Enseignement Secondaire Technique et Professionnel	273 114	68 656	xxx
Affaires financières et budgétaires	475 300	35 563	xxx
Total général	298 344 975	460 640 395	638 937 270

Sources : Chaine des dépenses (CII)

Dans le détail, chacune des rubriques de ce tableau est ventilée entre les sous-rubriques : 1) biens matériels, 2) construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrage et édifice, acquisition immobilière, 3) équipements, 4) dépenses du personnel, 5) dépenses de prestations.

La complexité de l'organisation du système éducatif congolais a imposé une approche méthodologique diversifiée.

3. Approche méthodologique de l'ESDD

Une ESDD est une enquête qui suit le cheminement des flux de ressources publiques (de tout type) depuis leur point de départ jusqu'au bénéficiaire à travers toute la hiérarchie administrative (financière et sectorielle) et qui a pour objectif d'analyser/quantifier les déperditions/dysfonctionnements. Elle a pour but de collecter des informations précises et détaillées sur les flux publics (fonds et services) destinés aux services éducatifs, les éléments de faiblesses éventuelles dans le système d'acheminement de ces flux vers les bénéficiaires afin de faire des propositions pour une plus grande efficacité de la dépense et ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité du service offert.

La première enquête de suivi des dépenses à destination (ESDD/PETS1) dans le secteur de l'éducation en République Démocratique du Congo utilise deux approches : un suivi pas à pas des flux ascendants (de l'école vers le niveau central) et descendants (du niveau central vers l'école) des ressources, complété par une enquête auprès des bénéficiaires qui s'adresse au personnel enseignant et aux parents d'élèves dans quatre des onze provinces que compte le pays.

L'étude sera basée sur deux types de données et informations : i) les données et informations disponibles, c'est-à-dire, les données issues des systèmes budgétaires et/ou les données administratives, les notes circulaires/textes réglementaires, etc. ii) les données et informations collectées sur le terrain auprès des différents acteurs et entités intervenants ou bénéficiaires. Ainsi, deux approches de collecte distinctes mais complémentaires ont été appliquées selon le niveau enquêté (central ou déconcentré).

3.1. Au niveau central

Flux descendants

Au niveau central, l'enquête s'est appuyée essentiellement sur de la recherche documentaire, l'obtention de fichiers de suivi d'exécution budgétaire et d'extraits de suivi en détail des fiches d'engagements pour les budgets 2010 à 2012 de l'EPSP, des entretiens semi-directifs et une collecte (ad hoc/complémentaire) de données.

Les résultats obtenus de l'analyse de ce travail au niveau central sont présentés dans une section spéciale.

Flux ascendants

L'enquête s'est intéressée aux structures nationales susceptibles de recevoir des ressources issues du Minerval, des frais TENAFEP et des frais SERNIE. L'objectif visé est de recueillir des informations sur les montants déclarés reçus du terrain et sur l'utilisation de ces montants. Un recouplement sera fait à partir des informations collectées de l'enquête statistique. Parmi ces structures, le FPEN étant un établissement public jouissant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, la collecte d'informations sera spécifique.

3.2. Enquête statistique de terrain

La conduite de cette enquête a été confiée à l'Université Catholique du Congo (UCC) avec l'appui de l'équipe de consultants internationaux.

Les méthodes d'échantillonnage et critères de choix utilisés (ou préconisés) ont été définis, dans le cadre du travail préparatoire effectué par la Comité Technique avec l'appui de deux consultants internationaux, en fonction de la finalité et des objectifs donnés à l'enquête.

Ainsi, l'unité de population retenue est l'école en liaison avec laquelle il faudra sélectionner les intervenants ciblés tels que directeurs d'école, parents d'élèves, enseignants, bureaux gestionnaires.

La base de sondage utilisée a été obtenue auprès des services informatiques du SECOPE. Le fichier comportait les noms des établissements scolaires par province administrative, province éducationnelle et sous-province éducationnelle et selon le régime de gestion.

Les résultats de l'enquête n'ayant pas pour objectif d'être extrapolés au niveau national, la démarche méthodologique retenue pour la stratification a été davantage fonction de choix raisonnés :

- **1^{er} niveau : choix raisonné de 4 provinces administratives sur les 11 existantes.** La représentativité a été recherchée par une combinaison de critères en fonction de la taille de la province (population totale, nombre de classes et effectif d'élèves), des conditions socioéconomiques, des performances scolaires (taux brut de scolarisation, taux d'achèvement primaire et résultats au TENAFEP). Les provinces retenues sont le Katanga, le Kasai-Occidental, l'Équateur et le Maniema.
- **2^{ème} niveau : provinces éducationnelles – PROVED.** Un tirage aléatoire a été effectué à ce niveau. Pour le Katanga, il a été tiré 2 PROVED sur les 4 existantes: Katanga I (Lubumbashi) et Katanga II (Kamina); pour l'Équateur, 2 parmi 5 : Équateur I (Mbandaka) et Équateur II (Gemena) ; pour le Kasai Occidental, 1 PROVED parmi 2 : Kasai Occidental I (Kananga); et la province éducationnelle du Maniema (Kindu), la seule de la province. Ainsi, 6 provinces éducationnelles ont été retenues.
- **3^{ème} niveau: sous-division.** Il a été fait recours à un choix raisonné basé sur les critères urbain/rural, facilité d'accès, présence/absence de CaisCongo, représentativité des réseaux. Le tableau ci-dessous énumère les sous-divisions sélectionnées.

Tableau 6 : Sous-divisions retenues pour l'enquête de terrain

Province éducationnelle	Sous-division
Equateur 1	Basankusu, Bikoro1, Bolomba1 et Ingende1
Equateur 2	Budjala, Gemena et Kungu
Kasaï Occ. I	Dimbelenge1 et Kazumba
Katanga I	Kambove 1 etKipushi
Katanga 2	Bukama,Kabongo, Kamina etKaniama
Maniema	Kabambare, Kasongo1, Kibombo et S/D Kailo

- **4^{ème} niveau : école.** Un tirage, à partir des listes des écoles par sous division, a été fait tout en respectant un critère de représentativité au niveau des réseaux et en prenant en compte 1 ou 2 écoles privées. Les agents enquêteurs recrutés localement dans les PROVED et Sous-PROVED auront eu pour instruction de retrouver les écoles qui leurs sont assignées, d’y interroger le directeur, 2 enseignants et 5 parents d’élèves dans leurs ménages et habitants dans les environs de chaque école. L’encadré 2 ci-dessous détaille le choix de la taille de l’échantillon des écoles.

Encadré 2: Choix de la taille de l’échantillon des écoles

Environ 660 écoles ont été aléatoirement et de façon stratifiée par Sous-PROVED, tirées d’une liste de toutes les écoles des provinces (6 492) concernées par l’étude. Cet effectif représente plus du double de la taille de l’échantillon déterminé comme suffisant pour un coefficient de confiance de 95%, un effet grappe de 2 et un taux de non réponses anticipé de 10%. Les détails de calcul de la taille de l’échantillon aléatoire des écoles sont proposés en annexe 1.

Les unités d’enquêtes ont ainsi été : 660 directeurs d’écoles, 75 administrations locales (Bureaux des gestionnaires), 1.300 enseignants et 3.280 parents. Les responsables des administrations locales auront été enquêtés au passage par les superviseurs eux-mêmes à l’aide d’un guide d’entretien. Les responsables du secteur éducation provinciaux auront fait l’objet d’entretiens guidés menés par l’équipe cadre de l’enquête.

Les parents d’élèves auront été inclus dans l’échantillon sur la base des renseignements des élèves choisis selon le critère de leur fréquentation de l’établissement scolaire échantillonné au cours d’au moins deux années scolaires.

Compte tenu du fait que les critères clés de stratification sont le régime de gestion et le type de milieu, il a été indispensable d’apporter une spécification du type de milieu dans la base de sondage originelle. Des critères communément retenus dans les enquêtes du même type au Congo ont été utilisés à cet effet :

- Écoles urbaines : toutes les écoles situées dans les chefs lieu de province, de district et de territoire.
- Écoles rurales : toutes les écoles situées dans les autres localités.

Le tirage de l’échantillon a consisté à extraire aléatoirement, proportionnellement et sans remise de la base de sondage classifiée selon sa répartition par PROVED, Sous-PROVED, régime de gestion et type de milieu, 658 écoles.

Questionnaires

Conformément aux sous-populations à étudier, 4 questionnaires principaux et un guide d’entretien seront retenus pour les besoins de cette enquête : un questionnaire administration

locale (en 2 versions: niveau provincial et niveau sous-provincial), un questionnaire directeur d'école, un questionnaire enseignant et un questionnaire parents d'élèves :

- Le questionnaire administration locale s'adresse aux bureaux gestionnaires et concerne l'utilisation des frais de fonctionnement et la distribution des manuels scolaires.
- Le questionnaire école s'adresse principalement au directeur de l'école et aborde les questions d'identification de l'école, la situation des stocks et la politique d'utilisation des manuels scolaires, les questions relatives au flux ascendants et descendants de la dépense publique d'éducation : obtention des ressources et utilisation
- Le questionnaire parent d'élèves est de type satisfaction. Il collecte principalement la connaissance de la politique de gratuité et des mesures d'accompagnement, les frais de fonctionnement destinés aux écoles, les manuels scolaires, opinions générales sur la politique scolaire.
- Le questionnaire enseignant est de même nature que celui adressé aux parents d'élèves.

3.3. Organisation et déroulement de l'enquête statistique de terrain

3.3.1. Organisation de la collecte

L'organisation de la collecte, pour des raisons opérationnelles, avait prévu de recruter des superviseurs de terrain qui seraient déployés dans les diverses provinces éducationnelles afin d'y diligenter l'opération. Vingt et six (26) superviseurs ont été recrutés à Kinshasa par l'UCC à la suite d'une évaluation par l'équipe de consultants internationaux. Les critères de sélection des superviseurs étaient entre autres leur niveau d'étude (Baccalauréat + 4 années universitaires), leur expérience des opérations de terrain d'une envergure comparable, avec préférence pour ceux ayant déjà travaillé dans le secteur de l'éducation de base.

Les superviseurs recrutés ont été formés à la méthodologie de la collecte, aux outils de collecte et à la gestion d'une équipe de collecte. Ils avaient aussi la charge du recrutement des agents enquêteurs dans leur localité de compétence respective et de relayer la formation sur les outils auprès des agents enquêteurs. L'exploitation du réseau catholique associé à l'UCC a facilité le repérage rapide de candidats enquêteurs qualifiés. Ils ont été aidés à ces tâches par l'équipe de l'UCC et des consultants internationaux en mission de lancement dans les principales provinces de l'étude. Les séances de formation prévoyaient chaque fois une enquête pilote.

En équipe avec leurs agents enquêteurs, les superviseurs ont aussi élaboré un plan de déploiement et alloué les ressources conséquentes pour un bon déroulement de la collecte. Il s'est agi davantage dans ce sens d'affiner le travail préliminaire élaboré depuis Kinshasa avec des personnes ressources connaissant les localités échantillonnées.

Les superviseurs ont également eu l'obligation de tenir informé, par eux-mêmes ou leurs enquêteurs, les autorités administratives des localités où ils ont eu à se déployer, malgré les autres canaux d'information utilisés. En effet, une équipe du Comité Technique a conduit une mission de sensibilisation dans les 4 provinces administratives ciblées afin de faciliter le travail des enquêteurs sur le terrain.

3.3.2. Déroulement de la collecte

Entre le 24 octobre et le 2 décembre 2013, se sont déroulées toutes les opérations de déploiement et de collecte de données et d'informations. Sur la base de rapports de collecte déposés par les superviseurs, la collecte enregistre un taux de réponse 97,5 % et un taux de remplacement au niveau des écoles effectivement enquêtés de 24,1%. Les superviseurs ont aussi mené des entretiens guidés avec les bureaux gestionnaires (InsPools, IPP, PROVED,

Sous-PROVED, Coordinations provinciales et sous-provinciales des écoles conventionnées) dans les localités où de telles instances ont été identifiées.

Il était prévisible que le personnel de terrain affronterait un contexte âpre jalonné de difficultés de plusieurs natures. Le fort taux de remplacement explique par ailleurs ces difficultés. Les principales difficultés mentionnées dans les rapports de supervision sont assez constantes et concernent :

Difficulté de communication :

- la couverture limitée des réseaux des opérateurs de téléphonie mobile malgré les crédits de communication alloués aux superviseurs et enquêteurs. Les superviseurs ont souvent dû essayer plusieurs opérateurs en prenant sur eux des frais supplémentaires de communication.
- l'opération de sensibilisation n'a pas eu une portée suffisante pour atteindre les écoles reculées. Souvent, les répondants ont dû prendre plusieurs heures pour retrouver les informations utiles.

Difficultés d'accès:

- les difficultés d'accès à certaines écoles en saison des pluies ont été à l'origine de plusieurs remplacements sur la liste de l'échantillon imposée aux équipes.
- des accidents de la circulation ont été enregistrés sans grands dommages.
- les écoles n'étaient identifiées que par leur nom et le matricule SECOPE. Des fois, l'assistance des personnels du bureau gestionnaire était indispensable pour leur repérage physique.
- les superviseurs sont souvent allés au-delà des effectifs d'agents enquêteurs recommandés, du fait des longues distances à parcourir.

Insécurité :

- les menaces d'insécurité liées à la présence de certains groupes rebelles et aux affrontements entre villages ont été notées. Grace à l'entremise de certaines autorités traditionnelles, certaines difficultés ont été contournées.
- certaines équipes ont été dépouillées par des malfaiteurs de leurs appareils, argent et questionnaires. Des photocopies supplémentaires étaient nécessaires pour remplacer les questionnaires perdus.

Information indisponible :

- certains directeurs d'écoles étaient récemment arrivés sur poste et ne possédaient pas toujours les informations recherchées.
- certaines écoles ne détenaient aucune pièce justificative de leur administration et finances pour appuyer leurs propos.
- certaines écoles n'avaient pas suffisamment d'enseignants présents le jour de la collecte du fait de déplacements pour toucher leur solde. Plusieurs rendez-vous étaient souvent nécessaires pour couvrir les effectifs.

3.3.3. Saisie et apurement

La préparation de l'opération de saisie a nécessité le développement des masques de saisie dès la disponibilité des questionnaires finaux de l'enquête. Les masques de saisie ont été développés sous le logiciel CSPro®. Les avantages de ce logiciel sont la possibilité de créer un dictionnaire modifiable, d'intégrer des procédures de contrôle grâce à des syntaxes simples, de générer une interface interactive et conviviale de saisie et d'obtenir une base de données selon divers formats disponibles avec transfert des labels des variables et modalités le cas échéant.

Les contraintes de calendrier ont obligé les organisateurs de l'enquête à prévoir l'expédition sur Kinshasa des questionnaires par les superviseurs dès qu'ils en ont en quantité significative. La saisie proprement dite s'est déroulée entre le 17 Novembre et le 17 décembre par 15 agents

de saisies formés. A chaque fois, les données étaient apurées par un coordonnateur de saisie. La méthodologie d'apurement incluait les contrôles de complétude de cohérence avec retour aux questionnaires - papier le cas échéant.

Le non-respect récurrent sur le terrain des instructions relatives au format de collecte des montants financiers, a occasionné une période d'apurement beaucoup plus étendue et conduit le coordonnateur de saisie à dépasser largement le délai prévu pour la remise des bases de données (30 décembre 2013 au lieu du 16 décembre 2013).

4. Procédures analyse des flux

4.1. Flux descendants mis à disposition par les autorités

4.1.1. Ressources propres de l'État

Sur la période couverte par cette enquête (2011 et 2012) les frais de fonctionnement sur ressources propres de l'État sont acheminés mensuellement physiquement aux structures et écoles concernées parallèlement à la paie des enseignants et agents. Ces inscriptions apparaissent spécifiquement dans les listings (état de paye) générés par le SECOPE et notamment dans les « États de paiement du personnel » établis par entité par le SECOPE sous une ligne libellée « frais de fonctionnement ».

La procédure suivie pour ces frais est donc la procédure engagement, liquidation, ordonnancement et paiement des finances publiques.

Circuit au niveau central.

Au niveau central, et sur la base des listings chiffrés établis par le SECOPE transmis par le Ministère de l'EPSP à la Direction de la paie du Ministère du budget, un état de liquidation trimestriel est établi puis soumis à la signature du Ministre du Budget (pour liquidation). Il sera ensuite mensualisé et chaque mois transmis via la chaîne des dépenses, au Ministère des finances pour ordonnancement. Après visa du Ministre des finances, le Directeur du Trésor transmet un ordre de paiement informatisé (OPI) à la Banque Centrale du Congo (BCC). Les étapes détaillées de ce circuit qui vont être retracées ici s'inspireront largement de celles décrites dans le document SIDA-2007 de Johan VERHAGHE.

i. Engagement –Vérification :

Le SECOPE calcule pour le Ministère de l'Enseignement le montant des salaires par province (et CaisCongo) et envoie les listings (états imprimés des salaires) vers les bureaux provinciaux ou SECOPEP. Le Ministère de l'Enseignement transmet le montant de la paie (y inclus la ventilation par province et par CaisCongo) au Ministre du Budget. Le Ministre du Budget émet un bon d'engagement ; en d'autres termes il engage l'état à un paiement futur des salaires des enseignants et des frais de fonctionnements des écoles et bureaux gestionnaires (BGs). Le SECOPE transmet la paie à la Direction de la Paie avec une liste de bénéficiaires et de comptables accrédités (la répartition). La Direction de la Paie vérifie l'exactitude des montants et des noms (montants de salaires, bénéficiaires, comptables), signe et cachète les listings de Kinshasa (c'est-à-dire une équipe d'agents paraphe littéralement chaque page). Après vérification, la Direction de la Paie transmet la dépense au Ministre du Budget pour visa. Le Ministre du Budget émet un état de liquidation qui valide la dépense de paie. A partir de ce point la dette de l'état est devenue une obligation. La Direction de la paie introduit la dépense dans le système informatique qui enregistre toutes les étapes de la chaîne des dépenses (en fait quelqu'un se déplace avec un flash USB au Centre Informatique Interministériel - C.I.I.). Simultanément, la Division du Contrôle Budgétaire procède à une

série d'évaluations ex-ante pour vérifier la conformité (c'est-à-dire vérification de la dotation budgétaire et des crédits votés); ensuite successivement il émet la vignette d'engagement et la vignette de liquidation pour confirmer la réalité de la dépense. Cette décision est également introduite dans la chaîne des dépenses informatisée.

ii. Ordonnancement - Paiement :

La dépense de salaires arrive à la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement (Ministère des Finances) où les ordres de paiement sont centralisés et traités. L'Ordonnateur Délégué du Gouvernement (OD) ou l'administrateur de crédit vérifie les montants (les totaux) et transmet le dossier à l'équipe technique à la Cellule de Saisie et Contrôle. A cette étape l'OD peut accéder directement à la chaîne des dépenses (C.I.I.) pour vérifier la régularité des opérations ex-ante. L'Unité de Traitement et Contrôle détermine le mode de paiement et le code payeur. En consultation avec la Banque Centrale (le service planning ou programmation) l'Unité de Traitement et Contrôle identifie alors formellement à la fois la banque et le comptable qui procèdera au paiement. C'est l'ordonnancement provisoire (provision pour ordre de paiement) de la dépense. La Division du Trésor vise la dépense et transmet une liste (récapitulative) des ordonnancements provisoires au Ministre des Finances pour approbation finale avant paiement. Le Ministre des Finances signe les ordonnancements provisoires. Une fois signé ce document devient l'ordonnancement final (ordre de paiement final). La Division du Trésor émet un Certificat de transfert d'un ordre de paiement informatisé (OPI). Cet ordre de paiement (électronique) formel envoyé à la Banque Centrale (cf. Annexe 11) contient tous les détails appropriés de la dépense (montant, bénéficiaire, comptable public, banque, codes secrets, etc.)

Paiement au niveau Provincial

En principe la phase paiement au niveau provincial se fait suivant une procédure dite standard ou suivant une procédure dite spécifique en fonction du réseau.

i. Procédure standard (réseau non conventionné et tous les réseaux autres que catholique)

Pour cette procédure, les OPI sont répartis par Caisse Congo et des ordres de virement informatisés (OVI) sont transmis par la BC à chaque Caisse Congo. Parallèlement par le canal des Finances, l'Ordonnateur délégué provincial est informé des montants mis à disposition. Ce dernier va établir, conformément aux procédures et suivant les détails fournis par le SECOPE provincial sur la base des listings transmis par le SECOPE national, une mise à disposition de fonds (MAD) en faveur du Comptable Public Principal (CPP) adressé à la CaisCongo. Le comptable public reçoit une copie de l'OPI et la retourne chez l'OD qui alors émet une attestation de paiement (en réalité, un billet à ordre). Le comptable public récupère les listings SECOPE (y inclus la répartition) du Guichet de Paiement, s'identifie à la banque et retire les fonds. Le comptable public transporte les fonds à son bureau (par exemple le CP 0406 de Kinshasa a son bureau au Ministère de la Fonction Publique) où les fonds sont stockés. Les Directeurs d'écoles encaissent les salaires des enseignants de leurs écoles et signent des bons de caisse (reçus provisoires). Les Écoles doivent retourner les listings signés (acquittés) et un rapport de paie au comptable public dans les 10 jours de la date du reçu provisoire. Le comptable public transmet l'originale des listings acquittés et l'attestation de paiement à la Cour des Comptes à titre de justification.

ii. Procédure spécifique pour le réseau Catholique s'appuyant sur Caritas-Congo (rôle de fiduciaire suivant une convention signée en octobre 2011)

Pour cette procédure, l'OPI établi par le Trésor pour la BCC fait référence, au compte de Caritas-Congo ouvert à cet effet. Ainsi, l'enveloppe salariale totale est virée au compte de Caritas - Congo puis mise à disposition à travers les diocèses puis les paroisses jusqu'aux écoles. Les listings établis par le SECOPE central sont dispatchés aux différents niveaux de la chaîne de cheminement des fonds jusqu'au bénéficiaire final (bureau ou école).

Remontée des pièces

Il existe un processus de remontée des informations, pour tous les réseaux qu'ils soient conventionnés ou non conventionnés, à travers le réseau SECOPE jusqu'au service central SECOPE (listings datés et émargés, rapport de paie du chef d'établissement (pouvant mentionner les frais de fonctionnement)). Divers rapports/documents récapitulatifs établis aux différents niveaux ainsi que des documents comptables établis au niveau provincial (BEF) sont concernés par ce processus.

4.1.2. Ressources à travers le PARSE

La Banque Mondiale accompagne depuis avril 2012 l'effort du gouvernement dans le paiement de dotations aux frais de fonctionnement via le PARSE en payant 400 USD par école et par an. La contribution PARSE ne concerne donc que les écoles.

La périodicité est semestrielle et un compte spécial est ouvert à la Banque Centrale pour ces opérations. Ce compte est alimenté par réception de fonds de la Banque Mondiale, et des comptes miroirs sont ouverts dans les différentes agences Caisse Congo de l'intérieur du pays. Le Ministre de l'EPSP, après vérification du listing SECOPE par le PARSE, saisit directement le Ministre des Finances pour effectuer les transferts aux agences Caisse Congo au bénéfice de responsables désignés chargés de payer chacun un nombre d'écoles assignées. Un manuel de procédures a été élaboré pour l'utilisation et la justification des dépenses sur frais de fonctionnement des écoles. La remontée des pièces est faite jusqu'au PARSE qui en quelque sorte réapprovisionne pour les dépenses justifiées.

Il faut rappeler que le concours via PARSE est une continuation de concours via PURUS qui existaient pour les écoles avant même la mise en place de la politique de gratuité. Ainsi des écoles de Kinshasa sont bénéficiaires de frais de fonctionnement bien que Kinshasa ne soit pas encore touchée par les mesures de gratuité.

4.2. Flux ascendants mis à disposition par les parents d'élèves

Les frais scolaires sont fixés par le Gouverneur de Province en une nomenclature unique sur proposition de la commission provinciale de l'EPSP instituée par l'arrêté n° MINEPSP/CABMIN/342 du 16 novembre 2007. Ces frais devraient être fixés à la baisse à partir de l'année scolaire 2011- 2012.

Il est à noter que les écoles publiques du primaire des villes de Kinshasa et Lubumbashi ainsi que les classes de sixièmes années de toutes les autres provinces ne sont pas concernées par la gratuité.

A l'exception des frais du TENAFEP, tous les autres frais doivent être payés en une tranche ou par échelonnement selon la possibilité des parents et sont gérés selon le canevas suivant :

- recettes ordinaires à savoir les frais d'imprimés, frais d'intervention ponctuelles, frais d'internat, produit d'autofinancement, frais de fonctionnement alloués par l'Etat, don et legs ;
- recettes pour ordre à savoir : Minerval, Prime d'assurance scolaire et autres frais tels que les frais du TENAFEP.

L'Annexe 9 ci-dessous résume l'ensemble des frais scolaires tels que appliqués dans les 4 provinces de la zone de l'enquête en 2011 et 2012 :

4.2.1. Le Minerval du FPEN

À l'origine, le Minerval était une taxe annuelle payée au Trésor Public pour l'inscription des élèves à chaque rentrée scolaire. En réponse à la crise du système éducatif national, le Gouvernement a mis en place un fonds de promotion de l'éducation nationale (FPEN) dont l'objet est de soutenir et promouvoir l'éducation.

Le Fonds de Promotion de l'Éducation Nationale (FPEN) a été créé par décret-loi promulgué en 2006 par le président de la république sous forme d'un établissement public jouissant d'une personnalité juridique et d'une autonomie financière, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel.

Il a été retenu, entre autres ressources, de lui transférer le minerval acquitté par les élèves du primaire, du secondaire ainsi que de l'enseignement supérieur et universitaire.

Le Minerval est généralement perçu dès la rentrée scolaire par le chef d'établissement sous le contrôle du Conseil de gestion de l'établissement et du Comité scolaire des parents d'élèves (primaire et secondaire) et par le Directeur Général ou le Recteur des Institutions d'enseignement supérieur sous le contrôle du siège du FPEN, contre remise d'un reçu. La somme perçue au niveau du primaire et du secondaire est entièrement versée à l'antenne SECOPE, contre remise d'un reçu ; cette dernière à son tour se charge de reverser entièrement le montant perçu au Bureau provincial du SECOPE ou à l'antenne du FPEN, également contre remise d'un reçu de versement. Le bureau du SECOPE reverse en dernier ressort le montant total perçu en retenant 5% au compte bancaire du FPEN national contre remise d'un reçu bancaire.

4.2.2. Les frais du SERNIE

Le Service National d'Identification des Elèves (SERNIE) est une entité administrative du Ministère de l'EPSP. Il a notamment pour mission :

- i) l'identification des élèves des écoles maternelles, primaires, secondaires et professionnelles,
- ii) la codification des élèves identifiés et la constitution d'un fichier national afin de suivre le cursus scolaire de chaque élève et contribuer à la lutte contre la prolifération de faux titres et pièces scolaires.

C'est une administration qui a des services au niveau central mais qui est également déconcentrée au niveau provincial ou sous provincial. Le SERNIE est parmi les directions du ministère de l'EPSP le service le plus représenté en province avec 30 bureaux provinciaux et 360 antennes.

Les frais scolaires collectés pour le compte du SERNIE proviennent de ventes d'imprimés :

- Quatre (4) registres d'identifications pour chaque école par an
- Quatre (4) fiches d'identification par élève et par an
- Une (1) carte d'identification par élève et par an
- Une (1) fiche de transfert pour chaque déplacement d'un élève d'un établissement à un autre.

4.2.3. Les frais de participation au TENAFEP

Le Test National de Fin d'Étude Primaire (TENAFEP) a pour objectif essentiel de sanctionner la fin du cycle primaire par le certificat d'étude primaire. Ce certificat est attribué en fonction des résultats au test et des résultats au cours de l'année scolaire (points scolaires).

L'organisation globale du TENAFEP se passe aux niveaux sous-provincial et provincial, mais le bureau national supervise et coordonne le test sur l'étendue du territoire en faisant la pré-orientation, en produisant les certificats de réussite et en rédigeant chaque année un rapport général des résultats.

Le coût est fixé, par province, par le Gouverneur sur proposition de la Commission Provinciale de l'EPSP. Il est basé sur une proposition budgétaire établie par les divisions et sous-divisions provinciales.

La direction du bureau national donne un canevas budgétaire prévisionnel de répartition des recettes chaque année scolaire. La clé utilisée pour les années 2011 et 2012 était la suivante :

- Niveau National : 10% des recettes
- Niveau provincial : 17% des recettes
- Niveau sous provinciale : 70% dont 4% pour le bureau et 66 % de primes aux intervenants
- Rétrocession à l'école : 3% des recettes

5. Utilisation des ressources du Ministère de l'EPSP en RDC

5.1. Exécution budgétaire de l'ensemble des ressources du MINEPSP

En 2010 le taux d'exécution pour l'ensemble (EPSP, UNESCO et IGE) au niveau engagement avoisine les 74% du budget voté, alors que les montants transférés ne représentent que près de 71% du budget voté (Tableau 7). Le fonctionnement des Ministères et les rémunérations qui, ensemble, représentent presque 65% du budget, ont été engagées et payées à plus de 100% du budget voté pour les rémunérations alors que le fonctionnement des Ministères n'a été payé qu'à hauteur de 57% du budget voté.

En 2011 également le montant engagé et liquidé pour les rémunérations est de plus de 113% du budget voté mais les paiements ne font que 82% du budget voté. Les frais de fonctionnement ont été engagés à environ 44% du budget voté et les paiements n'ont été faits qu'à 15% du budget voté.

Le budget global avait prévu une ligne « dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures » qui n'a connu aucun début d'exécution. De fait, le total des engagements a été fait à hauteur de 62% du montant total voté et les paiements à hauteur d'un peu plus de 43%.

Dans le budget 2012, deux lignes nouvelles apparaissent qui ne figuraient pas en 2010 et 2011. Il s'agit de la ligne « Contrepartie des Projets » et de la ligne « Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD ». Ces 2 lignes n'ont pas été engagées. Ainsi le budget total voté n'a été exécuté qu'à hauteur de 50%.

Les rémunérations pour une fois ont été engagées, liquidées et payées à hauteur de 92% en pourcentage du budget voté. Le budget prévu pour le fonctionnement des Ministères a plus que doublé par rapport à 2011, mais il n'a été engagé, liquidé et payé qu'à hauteur d'environ 31% du budget voté.

Tableau 7 : Exécution du budget du MEPSP de 2010 à 2012 en milliards de francs congolais

Rubriques budgétaires	Voté			Engagé			Liquidé			Payé			Payé en % du voté		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Fonctionnement des Ministères	21,7	36,4	76,7	20,6	16,1	23,9	15,8	14,1	23,9	12,4	5,4	23,9	57,0	15,0	31,0
Interventions Economiques, Sociales, Culturelles et Scientifiques	0,7	0,4	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	15,0	3,0	90,0
Investissements sur Ressources Extérieures*	101,4	97,3	24,6	22,1	0,0	2,1	22,1	0,0	2,1	22,1	0,0	2,1	22,0	0,0	8,0
Investissements sur Ressources Propres	3,4	0,5	0,5	2,4	1,8	0,1	2,4	1,8	0,1	2,3		0,1	66,0	203,0	26,0
Rémunérations	171,1	235,8	321,1	174,8	267,5	296,2	174,8	267,5	296,2	174,8	193,5	296,2	102,0	82,0	92,0
Contrepartie des Projets	0,0	0,0	2,9	0,0		0,0	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses Exceptionnelles sur Ressources Extérieures	0,0	90,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissements et transferts aux provinces	0,0	0,0	213,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total général	298,3	460,6	638,9	220,0	285,4	322,3	215,1	283,4	322,3	211,7	200,0	322,3	71,0	50,0	50,0

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

*Des lignes budgétaires sont libellées « sur ressources extérieures » au niveau de la chaîne de dépenses bien qu'elles ne soient pas des ressources provenant de financements étrangers.

5.2. Budgets EPSP sur ressources propres ciblés par l'enquête (2011 et 2012)

Cette enquête cible en particulier l'Enseignement Primaire et donc la section budgétaire 38.

Tableau 8 : Budget de l'enseignant primaire financé sur ressources propres (y. c. PPTE en millions de FC)

Rubriques	PPTE		Autres		Total	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Contrepartie des Projets	-	0	-	2 912	-	2 912
Fonctionnement des Ministères	31 013	26 954	767	2 192	31 780	29 146
Investissements sur Ressources Propres	533	533	0	0	533	533
Rémunérations	220 892	7 189	13 203	300 959	234 095	308 148
Total général	252 438	34 676	13 970	306 064	266 408	340 739

Sources : Chaine des dépenses (CII)

L'examen du budget financé sur ressources propres de la section 38 en 2011 montre que l'essentiel des prévisions de dépenses était sur financement PPTE et constituait principalement des rémunérations, alors qu'en 2012 l'essentiel des dépenses étaient prévues hors PPTE (Tableau 8).

Tableau 9 : Dépenses de l'enseignant primaire hors financement PPTE en millions de francs congolais

Étiquettes de lignes	2011	2012
Cabinet du Ministre	521	777
Centre Récréatif et Sportif	13	49
Commission Nationale de Réforme	114	77
Fonds de Promotion de l'Education Nationale (F.P.E.N.)	150	-
Imprimerie Pilote	119	-
Enseignement Général Normal	-	17
Planification et Statistique	-	251
Programmation Scolaire	-	151
SECOPE	11 699	299 416
Secrétariat Général	1 354	4 749
Service National d'Identification des élèves	-	117
Cellule d'Appui Technique (CAT)	-	182
Cellule de Gestion des Projets et Marchés Publics	-	277
Total général	13 970	306 063

Sources : Chaine des dépenses (CII)

Les 150 millions de FC du FPEN étaient considérés comme des rémunérations en 2011. Ils s'ajoutent aux 1 354 millions du Secrétariat général et aux 11 699 millions du SECOPE pour totaliser les 13 203 millions de rémunérations hors PPTE.

En 2012, sur les 299 416 millions, 294 millions étaient pour le budget du service SECOPE, et 299 122 millions pour des rémunérations hors PPTE.

En 2012, 1837 millions de francs congolais sur les 4 749 millions de francs du Secrétariat Général hors fonds PPTE étaient pour des rémunérations.

Ainsi en 2012, hors PPTE, les rémunérations du SECOPE et du Secrétariat Général totalisent 300 959 millions de francs congolais (Tableau 9).

Tableau 10: Dépenses de l'enseignant primaire sur financement PPTE en millions de francs congolais

Étiquettes de lignes	2011	2012
Administration de l'Enseignement Privé	11	226

Agence Interministérielle à la Francophonie/ A.I.F.-F.P.T	7	-
Bureau d'Etudes / Secrétariat Général	8	31
Centre Récréatif et Sportif	-	290
Commission Nationale de Réforme	45	75
Conférences des Ministères / Educ. Nat. (CONFERMEN)	2	79
Direction de l'Éducation à la Vie et en Matière de Population à l'École (EVF/EMP)	6	143
Direction de l'Education pour Tous	1	311
Direction de l'Observatoire en Partenariat Educatif	6	280
Direction de Pensions et Rentes	10	-
Enseignement Général Normal	357	1 570
Enseignement Spécifique	446	452
Enseignement Technique	2 430	746
Fonctionnement des Ecoles	8 102	-
Fonds de Promotion de l'Education Nationale (F.P.E.N.)	10	57
Imprimerie Pilote	6	1 488
Infrastructure Scolaire	6 287	3 482
Organisation et Informatique	34	648
Planification et Statistique	1 795	1 383
Programmation Scolaire	3 819	5 113
Relations Internationales	17	12
SECOPE	221 155	7 319
Secrétariat Général	3 667	1 354
Service National d'Identification des élèves	48	170
Services Généraux	1 175	1 158
Tests de Fin d'Etudes Primaires	2 995	3 389
Pensions et Rentes	-	4 278
Cellule d'Appui Technique (CAT)	-	624
Total général	252 437	34 676

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

En 2011 sur les 221 155 millions du SECOPE sur PPTE, les rémunérations totalisaient 220 892 millions comme indiqué au tableau 9.

En 2012 sur les 7 319 millions du SECOPE un montant de 7 189 était pour les rémunérations sur PPTE (voir tableau 8).

Le budget 2011 du SERNIE pour 48 millions de FC en 2011 et 170 millions de FC en 2012, celui du TENAFEP pour 2 995 millions de francs en 2011 et 3389 millions de francs en 2012, et celui du FPEN pour 10 millions de FC en 2011 et 57 millions de FC en 2012 sont des fonds PPTE également (Tableau 10).

La ligne budgétaire « Fonctionnement des Écoles » y figure pour 8102 millions de FC. Sur ces 8102 millions francs pour « Fonctionnement des Ecoles » il y a eu 11 fiches d'engagement pour un total de près de 851 millions de FC, soit moins de 11% du budget. Les bénéficiaires des fiches d'engagement sont des fournisseurs et des autorités du niveau central. Il ne s'agit donc pas de frais de fonctionnement envoyés aux écoles et aux bureaux gestionnaires. Sur les 11 fiches d'engagement, seules 6 ont fait l'objet d'ordonnancement pour un total de près de 609 millions de francs, soit moins de 8% du budget voté. Enfin sur ce total ordonnancé, le montant transféré (ordre de virement) était d'environ 528 millions de francs, soit 6,5% du montant voté.

L'exécution de ce budget sur ressources propres indique que plus de 90% des dépenses budgétisées sont des « rémunérations ».

Il est à noter que le budget 2012 sur financement extérieur a prévu un montant de 11892 millions de FC de « Traitement de Base du Personnel Permanent » via SECOPE à

Kinshasa et la ligne « Fonctionnement des Écoles » a disparu du budget de l'EPSP alors qu'il était budgétisé pour 8 102 millions de FC en 2011.

5.3. *Suivi financier des lignes budgétaires SERNIE, TENAFEP et FPEN*

Tableau 11 : Budget voté – SERNIE 2011 et 2012 en millions de francs congolais

	2011	2012
Primes, Gratifications et Indemnités non Permanentes (Motivation)	-	117
Titres de voyage	22	47
Frais de Mission	22*	84
Acquisition d'équipements de Bureau	4	-
Fournitures et petit matériel de Bureau	-	39
Total général	48	170

Sources : *Chaine des dépenses (CII).*

*12 des 22 millions de frais de missions votés ont été engagés en 2011

Seuls les frais de mission ont fait l'objet d'engagements pour environ 12 millions de francs à un bénéficiaire avec motif « ASSURER LE SUIVI ET LA SUPERVISION DES ACTIVITES DU PROJET PARTICIPATION ET... » en 2011 (Tableau 11).

En 2012, aucune des lignes budgétaires votées du SERNIE n'a fait l'objet d'un quelconque début d'exécution financière.

Tableau 12 : Budget voté TENAFEP 2011 et 2012 en millions de francs congolais

Étiquettes de lignes	2011	2012
Acquisition d'équipements de Bureau	350	-
Primes, Gratifications et Indemnités non Permanentes (Motivation)	467	170
Fourniture et Petit matériel de bureau	175	9
Frais de Mission	389	284
Biens et Matériels à Régulariser	19	-
Livres, abonnement et bibliothèque	-	1
Titres de voyage	228	113
Impression, Reproduction, reliure, conservation	1 367	2 812
Total général	2 995	3 389

Sources : *Chaine des dépenses (CII)*

En 2011 il n'y a eu aucun engagement sur la ligne « Fournitures de bureau et petit matériel » et sur la ligne « Biens et matériel à régulariser ». Sur les 2 800 millions de FC restants, des engagements ont été faits à hauteur de 2138 millions de francs, ordonnancés pour 1 962 millions de francs et payés pour 1 249 millions de francs.

En 2012 il n'y a eu aucun engagement sur la ligne « Impression, Reproduction, reliure, conservation » et sur la ligne « Livres, abonnement et bibliothèque ». Sur les 575 millions de francs restants, des engagements ont été faits à hauteur de 432 millions de francs, ordonnancés et payés pour ce même montant.

Tableau 13 : Budget voté FPEN 2011 et 2012 en millions de FC

	2011	2012
Primes, gratification et indemnités non permanentes (motivation)	5*	6
Fourniture et Petit matériel de bureau	2	36**
Primes et Indemnités Permanentes (spécifiques à certains services)	150	15
Biens et Matériels à Régulariser	2	0
Total général	160	57

Sources : *Chaine des dépenses (CII)*

*Exécuté pour 10 millions FC ; **Exécuté pour 20 milliards FC

La seule ligne du budget FPEN à avoir vu des engagements en 2011 est la ligne motivation. Elle a été engagée, ordonnancée et payée pour presque le double du montant alloué, à savoir 10 millions de francs (Tableau 13). La ligne « Fourniture et Petit matériel de bureau » en 2012 a été engagée, ordonnancée et payée sur 2 fiches d'engagement de 10 000 millions de francs congolais chacune, soit un total de 20 milliards de francs congolais. Le service FPEN interrogé affirme ignorer tout de ces 2 fiches d'engagement de 2012 dont le bénéficiaire est libellé « MIN. FINANCES/EDUCATION».

5.4. *Suivi financier des lignes SECOPE*

Sur la période couverte par cette enquête (2011 et 2012) les frais de fonctionnement sont acheminés mensuellement physiquement aux structures et écoles concernées parallèlement à la paie des enseignants et agents. Ces inscriptions apparaissent spécifiquement dans les listings (état de paye) générés par le SECOPE (Service de contrôle et de la paie des enseignants) et notamment dans les « États de paiement du personnel » établis par entité par le SECOPE sous une ligne libellée « frais de fonctionnement ».

Ainsi l'enquête fera le suivi de la rubrique budgétaire SECOPE, des rémunérations et des frais de fonctionnement des Ministères.

En 2011 le SECOPE a été budgétisé pour environ 232 854 millions de francs congolais répartis comme indiqué dans le suivi de l'exécution budgétaire tel que résumé en millions de francs congolais dans le Tableau 14.

Tableau 14 : Exécution du budget SECOPE 2011 en millions de FC

	Voté	Engagé	Ordonnancé	Payé
Budget du service	264	210	210	168
Rémunérations via SECOPE	232 590	256 734	256 734	183 447
Total général	232 854	256 944	256 944	183 615

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

Le budget total voté en 2011 pour le traitement de base du personnel permanent (rémunérations) de l'EPSP à travers le SECOPE était de 232 590 millions de francs congolais. Cette dotation budgétaire a fait l'objet de fiches d'engagement à hauteur 256 734 millions de francs congolais. La liquidation, l'ordonnancement et le transfert ont maintenu ce montant, mais le paiement ne s'est fait que pour 183 447 millions de francs congolais, soit un peu plus de 71% du montant engagé, liquidé, ordonnancé et transféré, et un peu plus de 79% du montant voté.

Ces rémunérations via SECOPE se répartissent selon le lieu comme dans le Tableau 15 ci-dessous.

Tableau 15 : Exécution du budget SECOPE par province (en millions de francs congolais)

	Voté	Ordonnancé	Payé
Cotizat soc Kinshasa	4 609	0	0
Kinshasa	7 090	4 872	3 587
Chef-lieu de l'Equateur	7 849	8 955	5 693
Chef- lieu Province Orientale	10 213	13 264	9 895
Chef- lieu de Nord-Kivu	13 823	15 265	10 971
Chef-lieu de Maniema	15 569	17 317	12 459
Chef-lieu du Sud-Kivu	19 546	18 455	13 295
Chef-lieu de Katanga	13 802	17 715	12 459
Services centraux	17 616	19 667	14 166

Chef-lieu Kasai-Occidental	18 712	20 451	14 470
Chef -lieu de Kasai-Oriental	19 362	22 811	16 382
Ville de Kinshasa	15 856	22 858	16 218
Chef -lieu du Bas-Congo	24 912	29 993	21 764
Chef- lieu de Bandundu	43 631	45 113	32 089
Total général	232 590	256 734	183 447

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

En 2012, le SECOPE a été budgétisé pour 318 626 millions de francs congolais répartis comme suit :

- Dépenses sur ressources intérieures, 306 734 millions de francs ;
- Traitement de Base du Personnel Permanent sur « ressources extérieures », 11892 millions de francs.

Les dépenses SECOPE sur ressources intérieures, à savoir 306 734 millions de francs, se répartissent comme dans le Tableau 16 ci-dessous pour lesquelles les rémunérations en constituent l'essentiel.

Tableau 16 : Dépenses SECOPE sur ressources intérieures 2012 en millions de francs congolais

Rubriques	Montant
Primes, Gratifications et Indemnités non Permanentes (Motivation)	294
Rémunérations via SECOPE pour	306 296
Fourniture et Petit matériel de bureau	144
Total général	306 734

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

Pour les rémunérations sur ressources intérieures via SECOPE, l'exécution budgétaire est résumée dans le Tableau 17 ci-dessous.

Tableau 17 : Rémunérations ventilées par province sur ressources intérieures via SECOPE en millions de francs congolais

Bénéficiaires	Voté	Ordonné	Payé
Cotizat soc Kinshasa	2 400	-	-
Chef-lieu de l'Equateur	28 053	31 872	31 872
Chef-lieu Province Orientale	26 295	24 709	24 709
Chef-lieu de Nord-Kivu	20 704	19 074	19 074
Chef-lieu de Maniema	10 974	8 837	8 837
Chef-lieu du Sud-Kivu	18 598	16 200	16 200
Chef-lieu de Katanga	30 672	25 407	25 407
Chef-lieu Kasai-Occidental	26 912	5 796	5 796
Chef-lieu de Kasai-Oriental	19 832	19 191	19 191
Ville de Kinshasa	33 875	54 596	54 596
Chef-lieu du Bas-Congo	26 093	21 427	21 427
Chef-lieu de Bandundu	61 889	46 498	46 498
Total	306 296	273 606	273 606

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

Ces dépenses ont été engagées, liquidées, ordonnancées et transférées pour les mêmes montants, soit un total de 273 606 millions de francs congolais et payées pour le même montant.

6. Traçabilité de la dépense publique d'éducation primaire en RDC

6.1. Flux descendants au niveau central mis à disposition par les autorités

Les flux ci-après sont principalement concernés dans la présente analyse:

- Lignes budgétaires libellées « subventions aux services déconcentrés » (section 25)
- Flux des provinces vers les bénéficiaires (avec analyse de 2 lignes de la section 88) à savoir la rubrique budgétaire 88 « Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement) », et la ligne budgétaire « Investissements sur transfert aux provinces & ETD » : rétrocessions
- Frais de fonctionnement alloués par l'État pour les écoles et les bureaux gestionnaires (BGs)

6.1.1. Subventions aux services déconcentrés

Le budget du Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité a prévu, en 2011 comme en 2012, une allocation de 2 115 093 milliers de francs congolais répartis entre les 11 provinces administratives (Tableau 18).

Tableau 18 : Ventilations des subventions (000 FC) aux services déconcentrés par province en 2011 et 2012

Province administrative	2011	2012
Kinshasa	236 115	236 115
Bas-Congo	169 477	169 477
Bandundu	213 061	213 061
Equateur	253 953	253 953
Province Orientale	223 610	223 610
Nord Kivu	151 807	151 807
Maniema	111 088	111 088
Sud Kivu	114 930	114 930
Katanga	264 502	264 502
Kasaï Occidental	176 184	176 184
Kasaï Oriental	200 362	200 362
Total des subventions	2 115 089	2 115 089

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

L'enquête sur le terrain ayant ciblé les 4 provinces administratives de l'échantillon s'intéressera donc aux allocations budgétaires figurant dans le Tableau 19 ci-après. Il est à noter que, en 2011 comme en 2012, la ventilation au niveau des sous-provinces est la même.

Tableau 19 : Illustration ventilations des subventions aux services déconcentrés par sous-provinces dans les 4 provinces ciblées en 2011

PROVINCE	Transfert aux Services Déconcentrés	En milliers FC	En milliers FC
EQUATEUR			253 949
040	Chef-Lieu de l'Equateur	113 407	

041	District de l'Equateur	31 230	
042	District de TSHUAPA	26 858	
043	District de MONGALA	13 742	
044	District de SUD-UBANGI	18 114	
045	District de NORD-UBANGI	18 114	
046	Ville de MBANDAKA	9 371	
047	Ville de ZONGO	9 371	
048	Ville de GBADO-LITE	13 742	
MANIEMA			111 087
070	Chef-Lieu de MANIEMA	84 239	
071	Ville de KINDU	26 848	
KATANGA			264 498
090	Chef-Lieu de KATANGA	117 877	
091	District de TANGANIKA	24 333	
092	District de HAUT-LOMAMI	20 381	
093	District du HAUT-KATANGA	24 333	
094	District de LWALABA	12 479	
095	Ville de LUBUMBASHI	28 283	
096	Ville de LIKASI	16 431	
097	Ville de KOLWEZI	20 381	
KASAI OCCID			176 184
100	Chef-Lieu KASAI-OCCIDENTAL	83 302	
101	District du KASAI	23 221	
102	District de LULWA	23 221	
103	Ville de KANANGA	23 221	
104	Ville de TSHIKAPA	23 221	
TOTAL			805 718

Sources : *Chaine des dépenses (CII)*

En 2011, comme en 2012, il n'y a eu aucun engagement au titre de subventions aux services déconcentrés sur le budget du Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité (section 25) au niveau de la chaîne des dépenses.

6.1.2. Rétrocessions aux provinces en 2011 et 2012

Le suivi de la rubrique budgétaire 88 « Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement) » en 2011 donne les résultats illustrés dans le Tableau 20.

Tableau 20 : Transferts aux provinces et ETD (Fonctionnement) en 2011 en milliers de francs congolais

Province administrative	Voté	Engagé	Liquidé	Ordonné	Payé
Kinshasa	22 252 303	13 461 532	13 461 532	12 172 380	10 746 240
Bas-Congo	30 453 830	16 376 765	16 376 765	13 985 326	13 260 462
Bandundu	10 554 836	10 340 772	10 340 772	8 971 543	8 203 876
Equateur	12 458 046	16 123 793	16 123 793	13 581 143	14 590 795
Province Orientale	8 554 797	15 878 589	15 878 589	13 843 232	12 664 217
Nord Kivu	15 588 758	10 743 084	10 743 084	9 182 950	8 623 196
Maniema	6 916 958	8 678 452	8 678 452	7 546 818	7 506 125
Sud Kivu	15 587 685	12 073 414	12 073 414	9 922 194	9 132 135
Katanga	61 943 996	25 409 236	25 409 236	23 066 636	20 784 851

Kasaï Occidental	14 691 942	11 305 670	11 305 670	9 101 562	8 318 585
Kasaï Oriental	13 396 845	12 121 024	12 121 024	10 517 473	9 765 697
Total provinces Cibles	96 010 942	61 517 151	61 517 151	53 296 159	51 200 356
Total général	212 399 996	152 512 331	152 512 331	131 891 257	123 596 178

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

Les dépenses ont été engagées à hauteur d'environ 72 % du montant voté, et payées à hauteur d'un peu plus de 58% de ce montant voté.

En particulier au niveau des 4 provinces administratives de l'échantillon, les paiements font 53% du budget voté. L'Equateur est la province la mieux lotie avec un montant engagé dépassant de 29% le budget voté et des paiements à hauteur de 117% du budget voté alors que le Katanga a un taux d'exécution financière d'un peu plus de 34%.

Quant aux « Investissements sur transfert aux provinces & ETD » code 88 le suivi financier est présenté dans le tableau 21 ci-dessous.

Tableau 21 : Investissements sur transfert aux provinces & ETD

Province administrative	Voté	Engagé	Ordonnancé	Payé
Kinshasa	55 813 102	132 817 104	124 763 434	114 340 721
Bas-Congo	88 198 005	13 275 840	13 275 840	10 999 785
Bandundu	49 674 579	8 450 150	8 031 650	5 462 078
Équateur	51 013 052	12 895 096	12 431 156	6 936 860
Province Orientale	67 563 533	8 995 793	8 478 713	3 843 970
Nord Kivu	24 580 554	12 625 631	11 938 844	9 134 507
Maniema	6 378 646	8 923 535	8 923 535	5 010 529
Sud Kivu	22 232 312	11 527 746	11 527 746	7 116 394
Katanga	159 110 486	12 420 750	12 420 750	10 961 845
Kasaï Occidental	42 763 495	19 558 447	19 558 447	18 006 541
Kasaï Oriental	53 312 320	9 510 879	9 510 879	8 051 973
Total provinces cibles	259 265 679	53 797 828	53 333 888	40 915 775
Total général	620 640 085	251 000 972	240 860 995	199 865 201

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

Les dépenses ont été engagées à hauteur d'un peu plus de 40% du montant voté, et payées à environ 32% de ce montant.

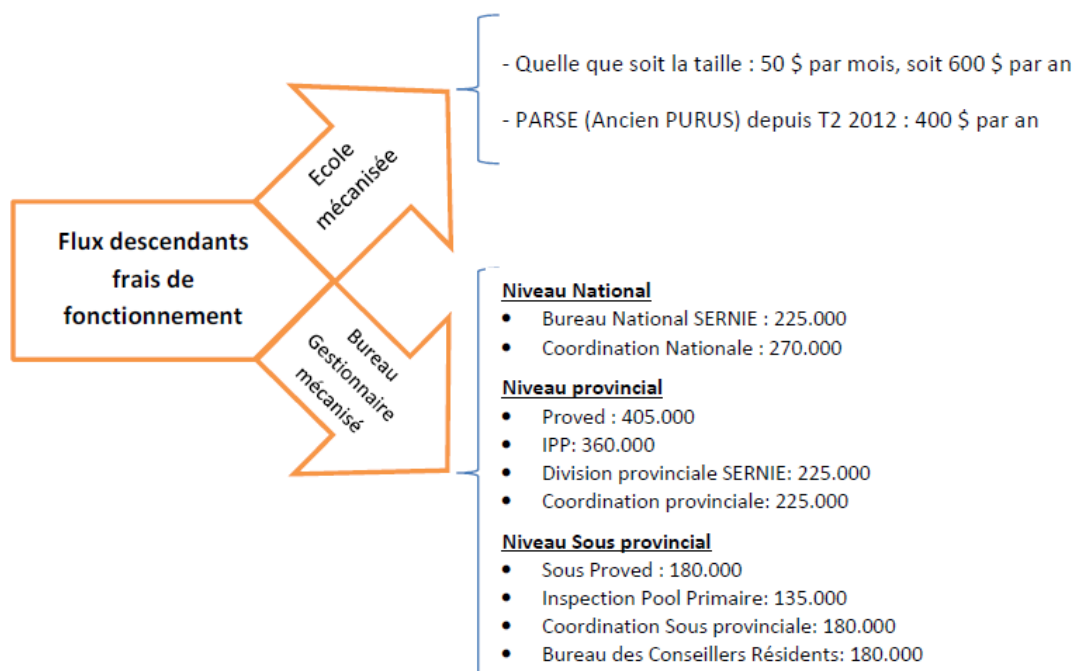
En particulier au niveau des 4 provinces administratives de l'échantillon les paiements font 15,8% du budget voté ; le Maniema et le Kasaï Occidental sont les provinces les mieux loties avec un montant engagé dépassant respectivement de 139% et 45% le budget voté. Les paiements sont à hauteur de 42,1% du budget voté pour le Kasaï Occidental et 78,6% du budget voté pour le Maniema alors que le Katanga a un taux d'exécution financière d'un peu moins de 7% du budget voté.

En 2012, les budgets pour les deux rubriques fonctionnement et investissements de 2011 ont été reconduits. Le suivi au niveau de la chaîne des dépenses indique qu'il n'y a eu aucun engagement en 2012 au titre des rétrocessions section 88 « Investissements sur Transfert aux Provinces et ETD ». Il en est de même au niveau des 212 400 000 milliers de francs de budget de la ligne « Transfert aux Provinces et ETD (Fonctionnement) ».

6.1.3. Frais de fonctionnement alloués par l'État pour les écoles et les bureaux gestionnaires

En accompagnement de la politique de gratuité progressive au primaire l'Etat, dans son budget de ressources propres, a prévu de verser des frais de fonctionnement aux écoles et aux bureaux gestionnaires comme schématisé ci-dessous.

Schema 2 : Répartition des contributions aux écoles et Bureaux Gestionnaires



Présentement, la gratuité est mise en application dans les cinq premières années du primaire sur l'ensemble du pays à l'exception des villes de Kinshasa et de Lubumbashi. L'enveloppe totale des fonds sur ressources propres de l'État destinés aux écoles et bureaux gestionnaires se répartit normativement par type d'établissement dans le Tableau 23 ci-dessous.

Tableau 22 : Répartition mensuelle et annuelle prévue de l'effectif et des frais de fonctionnement par type d'établissement en francs congolais

Établissements	Nombre	Au mois	Budget annuel
Bureau national SERNIE	1	225 000	2 700 000
Division provinciale du SERNIE	22	225 000	59 400 000
Coordinations nationales	9	270 000	29 160 000
Coordinations Provinciales	105	225 000	283 500 000
Coordinations sous-provinciales	117	180 000	252 720 000
Bureaux des Conseillers Résidents	118	180 000	254 880 000
Proved	30	405 000	145 800 000
Sous-Proved	230	180 000	496 800 000
Inspection Principale Provinciale	30	360 000	129 600 000
Inspection Primaire du Pool	215	135 000	348 300 000
Ecoles Primaires mécanisées	25 337	45 000	13 681 980 000
TOTAL	26 214		15 684 840 000

Source : SECOPE

La Banque Mondiale accompagne depuis avril 2012 cet effort via le PARSE en payant 400 USD par école et par an et. La contribution PARSE ne concerne donc que les écoles.

Le SECOPE (Service de contrôle et de la paie des enseignants) est chargé de préparer les listings de paiement de chacune de ces ressources.

Sur la période couverte par cette enquête (2011 et 2012) les frais de fonctionnement sont acheminés mensuellement physiquement aux structures et écoles concernées parallèlement à la paie des enseignants et agents. Ces inscriptions apparaissent spécifiquement dans les listings (état de paye) générés par le SECOPE (Service de contrôle et de la paie des enseignants) et notamment dans les « États de paiement du personnel » établis par entité par le SECOPE sous une ligne libellée « frais de fonctionnement ».

Le suivi examinera les bases de données SECOPE « frais de fonctionnement » afin de vérifier les nombres ci-dessus pour chaque rubrique et les montants budgétisés, engagés, ordonnancés et payés au niveau central gouvernemental.

i. Présentation des effectifs selon la base de données SECOPE - Fonctionnement

Une exploitation de la base de données fonctionnement obtenue du SECOPE en décembre 2013 indique que les frais de fonctionnement sont ventilés chaque mois en fonction de paramètres et d'effectifs des écoles et bureaux gestionnaires comme indique au tableau 23.

Tableau 23 : Effectif des bureaux gestionnaires de l'administration selon la base de données – fonctionnement du SECOPE

Provinces	PROVED	IPP	S-PROVED	InsPool	SERNIE
BANDUNDU	3	3	40	34	3
BAS – CONGO	2	2	12	17	-
EQUATEUR	5	5	34	29	4
KASAI-OCCIDENTAL	2	2	21	16	1
KASAI-ORIENTAL	3	3	29	30	3
KATANGA	4	4	26	26	4
MANIEMA	1	1	6	5	1
NORD – KIVU	2	2	9	8	2
PROV. ORIENTALE	4	4	29	24	4
SUD – KIVU	1	1	9	9	-
KINSHASA	3	3	15	17	4*
Total général	30	30	230	215	26

Source : Base de données SECOPE

*Dont la Coordination nationale du SERNIE

La base de données indique qu'il y'a en plus de la coordination nationale et des 22 antennes SERNIE, 3 bureaux antennes SERNIE (Tableau 23). Les 26 structures devraient recevoir chacune 225 000 francs congolais par mois, soit un total mensuel de 5 850 000 au lieu des 4 950 000 francs initialement mentionnés.

Tableau 24 : Effectifs des coordinations des réseaux catholiques et autres

Provinces	Réseaux catholiques			Autres réseaux		
	Coord. Prov.	Coord. sous-prov.	Conseil résidents	Coord. Prov.	Coord. sous-prov.	Conseil résidents
BANDUNDU	9	1	2	11	24	11
BAS - CONGO	4	1		3	9	7
EQUATEUR	9	3		4	11	10
KASAI-	6	1	1	7	10	9

OCCIDENTAL							
KASAI-ORIENTAL	6	1	2	5	6	6	
KATANGA	9		2	1	12	10	
MANIEMA	3		2	2	2	5	
NORD - KIVU	2	2		2	7	2	
PROV. ORIENTALE	10		6	6	3	16	
SUD – KIVU	4		1	1	6	10	
KINSHASA		7	2	1	12	14	
Total général	62	16	18	43	102	100	

Source : Base de données SECOPE

Pour ce qui est des Coordinations sous-provinciales, elles sont au nombre de 118 au niveau de la base de données au lieu de 117. La sous-coordination catholique provinciale de Kayna dans le Nord Kivu, paramétrée « Conseiller résident », devrait s'ajouter en fait à l'effectif de sorte que le paramétrage des sous coordinations devienne 118 dont 16 du réseau catholique.

En réalité 3 coordinations sous-provinciales catholiques sont paramétrées « bureaux des conseillers résidents » (le montant mensuel étant le même dans les 2 cas, ceci n'a aucune incidence financière globale).

Tableau 25 : Ecoles primaires mécanisées selon les réseaux catholiques et autres

Provinces	Réseaux catholiques	Autres réseaux	Total
BANDUNDU	1 483	3 271	4 754
BAS – CONGO	592	990	1 582
EQUATEUR	1 135	2 423	3 558
KASAI-OCCIDENTAL	806	1 508	2 314
KASAI-ORIENTAL	761	1 470	2 231
KATANGA	854	1 932	2 786
MANIEMA	298	629	927
NORD - KIVU	684	1 345	2 029
PROV. ORIENTALE	1 345	1 589	2 934
SUD – KIVU	510	1 310	1 820
KINSHASA	10	23	33
Total général	8 478	16 490	24 968

Source : Base de données SECOPE

Pour les écoles primaires, la base de données paramétrée pour les frais de fonctionnement et celle utilisée pour élaborer les tableaux de mise à disposition du complément de frais de fonctionnement PARSE devrait être la même (Tableau 25).

L'enquête a obtenu du PARSE une liste SECOPE des écoles publiques devant recevoir des frais de fonctionnement PARSE, et du SECOPE une liste, sur 2 fichiers - dont un fichier libellé PARSE en 2 versions différentes - des écoles publiques devant recevoir des frais de fonctionnement via la chaîne des dépenses.

La liste obtenue du PARSE contient 26 210 écoles alors que pour le SECOPE, le total des 2 fichiers suivant la version du fichier libellé PARSE donne 24 968 ou 25 952 écoles.

Un rapprochement test a été fait pour une des provinces administratives de l'enquête, à savoir l'Equateur :

- La base de données SECOPE avec 24 968 écoles donne 3 558 écoles pour l'Equateur alors que celle obtenue du PARSE donne 3 390 écoles.
- Un examen plus poussé indique que 566 écoles sur la liste SECOPE ne figurent pas sur la liste PARSE, et que la liste PARSE contient également de nombreuses écoles ne figurant pas sur la liste SECOPE parmi lesquelles au niveau de l'Equateur 40 doublons ont été identifiés sur base de la colonne ID_SECOPE.
- Ainsi, plus que l'écart numérique de 168 écoles, c'est la question des écoles des 2 bases qui pose un sérieux problème.

L'enquête s'est rendue compte que alors que les mêmes écoles devraient recevoir du budget de l'état 45.000 francs congolais par mois et du PARSE 400 \$ US par an, tel n'est pas le cas et qu'en fait la population des écoles primaires mécanisées devant recevoir des frais de fonctionnement n'est pas bien maîtrisée au niveau SECOPE. C'est la principale faiblesse du système et le dysfonctionnement majeur auquel il faut trouver une solution.

Sur base de la liste des 24 968 écoles SECOPE, les frais destinés au fonctionnement des écoles (hors BG) passant par la chaîne des dépenses devraient être 381 510 000 francs congolais pour le réseau catholique et 742 050 000 francs pour les autres réseaux conventionnés et le réseau non conventionné.

Pour le réseau catholique au niveau de la base de données fonctionnement reçue du SECOPE chaque mois les frais envoyés aux écoles et bureaux gestionnaires devraient se résumer comme dans le Tableau 27 ci-dessous.

Tableau 26 : Frais de fonctionnement envoyés au réseau catholique

Etablissements	Nombre	FC/ mois/établ.	FC par mois
Coordinations nationales	1	270 000	270 000
Coordinations Provinciales	62	225 000	13 950 000
Coordinations sous-provinciales	16	180 000	2 880 000
Bureaux des Conseillers Résidents	18	180 000	3 240 000
Ecoles Primaires mécanisées	8 478	45 000	381 510 000
TOTAL	8 575		401 850 000

Source : Base de données SECOPE

Mais la base de données fonctionnement contient également un « Institut d'Excellence » budgétisé à 1 000 000 de francs congolais par mois, ce qui ferait un total de 402 850 000 francs congolais par mois à virer par le biais de CARITAS.

Pour les autres réseaux et les écoles non conventionnées, les frais de fonctionnement retracés au niveau central pour les écoles et bureaux gestionnaires par mois sont listés dans le Tableau 27 ci-dessous.

Tableau 27: Autres réseaux et écoles non-conventionnées

Etablissements	Nombre	FC/ mois/établ	Total FC par mois
Bureau national SERNIE	1	225 000	225 000
Division provinciale du SERNIE	25	225 000	5 625 000
Coordinations nationales	8	270 000	2 160 000
Coordinations Provinciales	43	225 000	9 675 000
Coordinations sous-provinciales	102	180 000	18 360 000
Bureaux des Conseillers Résidents	100	180 000	18 000 000
PROVED	30	405 000	12 150 000
Sous-PROVED	230	180 000	41 400 000
Inspection Principale Provinciale	30	360 000	10 800 000

Inspection Primaire du Pool	215	135 000	29 025 000
Ecoles Primaires mécanisées	16 490	45 000	742 050 000
TOTAL	17 274		889 470 000

Source : Base de données SECOPE

Ces 889 470 000 francs par mois sont à payer via la ligne « SECOPE National ».

ii. Frais de fonctionnement aux écoles et bureaux gestionnaires 2011

Au niveau de la chaîne des dépenses l'enquête a identifié que les frais de fonctionnement versés aux écoles et aux structures d'accompagnement via SECOPE dans le cadre de la gratuité se retrouvent dans la ligne « Services Centraux » des « rémunérations SECOPE » pour un montant budgétisé de 13 801 707 816 FC.

L'exécution budgétaire sur cette ligne se résume ainsi au vu des fiches d'engagement dans le Tableau 28 ci-dessous.

Tableau 28: Frais de fonctionnement aux écoles et bureaux gestionnaires

CIBLE	Objet/Dépense	Engagé	Ordonnancé	Transféré
DIOCESE BUREAU COORDINATION	PAYE DE DECEMBRE 2011 - DIOCESE BUREAU COORDINATION	428 659 726	428 659 726	428 659 726
	PAYE DE NOVEMBRE 2011 - DIOCESE BUREAU COORDINATION	428 659 726	428 659 726	428 659 726
	PAYE DE OCTOBRE 2011 - DIOCESE BUREAU COORDINATION	428 659 726	428 659 726	428 659 726
Total DIOCESE BUREAU COORDINATION		1 285 979 178	1 285 979 178	1 285 979 178
SECOPE/ NATIONAL	PAYE DE FEVRIER 2011 - SECOPE/ NATIONAL	990 311 746	990 311 746	990 311 746
	PAYE DE JUILLET 2011 - SECOPE/ NATIONAL	1 110 581 751	1 110 581 751	1 110 581 751
	PAYE DE SEPTEMBRE 2011 - SECOPE/ NATIONAL	1 110 581 751	1 110 581 751	1 110 581 751
	PAYE DE AVRIL 2011 - SECOPE/ NATIONAL	1 105 781 751	1 105 781 751	1 105 781 751
	PAYE DE JUIN 2011 - SECOPE/ NATIONAL	1 105 781 751	1 105 781 751	1 105 781 751
	PAYE DE MAI 2011 - SECOPE/ NATIONAL	1 105 781 751	1 105 781 751	1 105 781 751
	PAYE DE JANVIER 2011 - SECOPE/ NATIONAL	990 311 746	990 311 746	990 311 746
	PAYE DE AOUT 2011 - SECOPE/ NATIONAL	1 110 581 751	1 110 581 751	1 110 581 751
	SECOPE/REM MARS 11	1 421 667 276	1 421 667 276	1 421 667 276
	PAYE DE MARS 2011 - SECOPE/ NATIONAL	990 311 746	990 311 746	990 311 746
PAYE DE OCTOBRE 2011 - SECOPE/ NATIONAL	1 323 350 655	1 323 350 655	1 323 350 655	

	PAYE DE DECEMBRE 2011 - SECOPE/ NATIONAL	1 323 350 655	1 323 350 655	1 323 350 655
	PAYE DE NOVEMBRE 2011 - SECOPE/ NATIONAL	1 323 350 655	1 323 350 655	1 323 350 655
Total SECOPE/ NATIONAL		15 011 744 985	15 011 744 985	15 011 744 985
	PAIEMENT ARRIERES DES SALAIRES DES PROFESSEURS ATG DU LYCEE MOTEMA MPIKO / FRANCOISE DE MEYER, ARRIERES SALAIRES PROF ATG	100 037 427	100 037 427	100 037 427
Total ARRIERES SALAIRES PROF ATG		100 037 427	100 037 427	100 037 427
Total général		16 397 761 590	16 397 761 590	16 397 761 590

Sources : Chaîne des dépenses (CII)

Les frais de fonctionnement payés aux écoles et bureaux gestionnaires en 2011 sur budget de l'État sont donc 16 397 761 590 avec 1 285 979 178 francs congolais à travers Caritas pour le réseau conventionné catholique, et 15 011 744 985 francs congolais à travers le maillage SECOPE.

Les diocèses ont également reçu sur les lignes « rémunération SECOPE » en 2011 un total de 2 585 899 023 francs congolais sur la localisation Kinshasa et 1 314 964 944 francs congolais sur la localisation Nord-Kivu.

Ainsi le total 2011 pour le réseau conventionné catholique est de 5 186 843 145 francs congolais, soit une moyenne mensuelle de 432 236 929 francs congolais. L'enquête n'a pu retracer au niveau central que 402 850 000 francs congolais par mois en frais de fonctionnement, mais l'analyse de la base de données des salaires 2013 indique que pour le régime catholique des salaires sont budgétisés à Kinshasa pour 29 443 128 francs congolais par mois. Les frais de fonctionnement étant virés en même temps que les salaires le total des 2 rubriques pour Kinshasa donne 432 293 128 francs congolais.

L'enquête n'a pas pu obtenir du SECOPE la confirmation de cette explication, mais elle est plausible et comme les termes de référence ne portent pas sur les salaires il n'en reste pas moins vrai que ces fiches d'engagement incluent le montant moyen mensuel de 402 850 000 francs congolais de fonctionnement des écoles et bureaux gestionnaires via Caritas pour le réseau conventionné catholique.

Pour les autres réseaux conventionnés et les écoles publiques mécanisées non conventionnées, les 15 011 744 985 francs représentent une moyenne mensuelle de 1 250 978 749 francs congolais par mois. L'enquête au niveau central a pu en retracer une moyenne mensuelle de 889 470 000 francs par mois, soit un écart mensuel de 361 508 749 francs, mais l'analyse de la base de données des salaires 2013 indique que pour le SECOPE (bureaux antennes, divisions provinciales, et autres rémunérations) avec localisation à Kinshasa, des salaires sont budgétisés pour 308 453 624 francs congolais par mois. De même des salaires pour écoles primaires à Kinshasa sont budgétisés à 64 943 949 francs congolais. Les frais de fonctionnement étant virés en même temps que les salaires le total des 3 rubriques pour Kinshasa donne 1 262 867 573 francs congolais.

L'enquête n'a pas pu obtenir du SECOPE la confirmation de cette explication, mais elle est plausible et comme les termes de référence ne portent pas sur les salaires il n'en reste pas moins vrai que ces fiches d'engagement incluent le montant moyen mensuel de 889 470 000

francs congolais de fonctionnement des écoles et bureaux gestionnaires via SECOPE national pour le réseau conventionné non catholique et le réseau non conventionné.

iii. Frais de fonctionnement aux écoles et bureaux gestionnaires 2012

En 2012, les frais de fonctionnement versés aux écoles et aux structures d'accompagnement via SECOPE dans le cadre de la gratuité se retrouvent dans la ligne « Rémunération sur financement extérieur » et localisation « Ville de Kinshasa » pour un montant budgétisé de 11 892 000 000 francs congolais.

Cette ligne sur financement extérieur a été engagée pour 19 781 503 398 de francs congolais, liquidée, ordonnancée et payée pour ce même montant.

Le détail des fiches d'engagement indique que les montants engagés et payés sur ce budget de 11 892 000 000 francs sur financement dit extérieur se répartissent comme suit :

Tableau 29: Montants engagés et payés sur financement extérieurs

CIBLE	Objet/Dépense	Engagé	Ordonnancé	Transféré	
DIOCESE BUREAU COORDINATION	PAYE DE AVRIL 2012 - DIOCESE BUREAU COORDINATION	428 682 663	428 682 663	428 682 663	
	PAYE DE FEVRIER 2012 - DIOCESE BUREAU COORDINATION	428 682 663	428 682 663	428 682 663	
	PAYE DE JANVIER 2012 - DIOCESE BUREAU COORDINATION	428 682 663	428 682 663	428 682 663	
	PAYE DE JUIN 2012 - DIOCESE BUREAU COORDINATION	428 682 663	428 682 663	428 682 663	
	PAYE DE MAI 2012 - DIOCESE BUREAU COORDINATION	428 682 663	428 682 663	428 682 663	
	PAYE DE MARS 2012 - DIOCESE BUREAU COORDINATION	428 682 663	428 682 663	428 682 663	
	Total DIOCESE BUREAU COORDINATION		2 572 095 978	2 572 095 978	2 572 095 978
	FRAIS CARITAS ET DIOCESES	PAYE DE AOUT 2012 - FRAIS CARITAS ET DIOCESES	427 498 722	427 498 722	427 498 722
		PAYE DE DECEMBRE 2012 - FRAIS CARITAS ET DIOCESES	427 498 722	427 498 722	427 498 722
		PAYE DE JUILLET 2012 - FRAIS CARITAS ET DIOCESES	427 498 722	427 498 722	427 498 722
PAYE DE NOVEMBRE 2012 - FRAIS CARITAS ET DIOCESES		427 498 722	427 498 722	427 498 722	
PAYE DE OCTOBRE 2012 - FRAIS CARITAS ET DIOCESES		427 498 722	427 498 722	427 498 722	
PAYE DE SEPTEMBRE 2012 - FRAIS CARITAS ET DIOCESES		427 498 722	427 498 722	427 498 722	
Total FRAIS CARITAS ET DIOCESES			2 564 992 332	2 564 992 332	2 564 992 332
SECOPE/ NATIONAL	PAYE DE AOUT 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 155 278 726	1 155 278 726	1 155 278 726	
	PAYE DE AVRIL 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 256 887 069	1 256 887 069	1 256 887 069	

PAYE DE DECEMBRE 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 155 278 726	1 155 278 726	1 155 278 726
PAYE DE FEVRIER 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 314 027 175	1 314 027 175	1 314 027 175
PAYE DE JANVIER 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 314 027 175	1 314 027 175	1 314 027 175
PAYE DE JUILLET 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 155 278 726	1 155 278 726	1 155 278 726
PAYE DE JUIN 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 256 887 069	1 256 887 069	1 256 887 069
PAYE DE MAI 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 256 887 069	1 256 887 069	1 256 887 069
PAYE DE MARS 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 314 027 175	1 314 027 175	1 314 027 175
PAYE DE NOVEMBRE 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 155 278 726	1 155 278 726	1 155 278 726
PAYE DE OCTOBRE 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 155 278 726	1 155 278 726	1 155 278 726
PAYE DE SEPTEMBRE 2012 - SECOPE/ NATIONAL	1 155 278 726	1 155 278 726	1 155 278 726
Total SECOPE/ NATIONAL	14 644 415 088	14 644 415 088	14 644 415 088
Total général	19 781 503 398	19 781 503 398	19 781 503 398

Sources : Chaîne des dépenses (centre informatique interministériel-CII)

Les frais de fonctionnement payés aux écoles et bureaux gestionnaires en 2012 sur budget de l'État sont donc 19 781 503 398 francs congolais, dont 5 137 088 310 francs congolais à travers Caritas pour le réseau conventionné catholique, et 14 644 415 088 francs congolais à travers le maillage SECOPE pour les autres et le non conventionné.

En moyenne mensuelle c'est 428 090 693 francs pour CARITAS et 1 220 367 924 francs pour le canal « SECOPE National ». Les mêmes explications que 2011 s'appliquent ici aussi, les montants 2011 étant presque les mêmes que 432 236 929 et 1 250 978 749 respectivement.

iv. Frais de fonctionnement aux écoles et bureaux gestionnaires 2013

En 2013, la bancarisation des salaires est intervenue, mais cela n'a entraîné aucun changement dans la pratique du MEPSP de traiter la plupart des frais de fonctionnement du Ministère comme des rémunérations via SECOPE au niveau budgétaire comme l'atteste le Tableau 30 ci-dessous du budget 2013 du MEPSP.

Tableau 30: Budget 2013 MEPSP

Désignation MEPSP	Montant budget 2013 en millions de francs congolais
Contrepartie des Projets	3 000
Fonctionnement des Ministères	22 150
Investissements sur Ressources Extérieures	111 129
Investissements sur Ressources Propres	753
Rémunérations	329 304
Total général	466 336

Sources : Chaîne des dépenses (centre informatique interministériel-CII)

Comme auparavant les rémunérations se décomposent en plusieurs rubriques présentées dans le Tableau 31 ci-dessous.

Tableau 31: des rémunérations MEPSP 2013

Désignation MEPSP	Montant budget 2013 en millions de francs congolais
Cotisations Sociales	2 400
Indemnité de Transport	7 165
Primes et Indemnités Permanentes (spécifiques à certains Services)	38 214
Traitement de Base du Personnel Permanent	281 525
Total général	329 304

Sources : *Chaine des dépenses (centre informatique interministériel-CII)*

Le « traitement de base du Personnel Permanent » passant par SECOPE est budgétisé à 276 956 millions de francs congolais, soit plus de 98% du total de cette rubrique. Cela signifie que les frais de fonctionnement des écoles et bureaux gestionnaires continuent en 2013 à faire partie de ce total avec localisation à Kinshasa et ils seront engagés, liquidés et payés comme retracé dans cette enquête.

L'enquête a constaté qu'en 2013, avant même la clôture budgétaire, les rémunérations du MEPSP avaient été engagées et liquidées à hauteur de 110% du budget voté, ordonnancées à hauteur de 100% du budget voté et payées à hauteur de 80% du budget voté. C'est dire que la pratique continue à être efficace en termes d'absorption des crédits budgétaires.

6.2. Flux ascendants au niveau central mis à disposition par les parents d'élèves

6.2.1. Au niveau du FPEN

Au niveau central l'enquête s'est intéressée, pour les années 2010 et 2011, à la place qu'occupe le FPEN dans le processus d'élaboration des budgets de l'État par niveau et par étape.

- *Projet de budget de l'EPSP*

Le FPEN n'a pas été associé à l'élaboration du projet de budget EPSP de 2011, mais l'a été pour 2012 et avait fait des propositions lors des discussions budgétaires. Malheureusement l'EPSP n'a pu retenir que 1/10 de ces propositions sans que cela ne soit justifié au FPEN.

- *Conférences budgétaires avec le Ministère du Budget et celui des Finances*

Seulement pour le budget 2012, le FPEN a pu participer à l'arbitrage budgétaire auprès du Ministère du Budget pour défendre la quotité FPEN retenue dans le projet de budget de l'EPSP. Après ces conférences budgétaires le Ministère du Budget n'a pu retenir que deux lignes budgétaires pour le FPEN dans le budget 2012 (Tableau 30) de l'EPSP.

Quant aux montants des crédits budgétaires dont le FPEN a bénéficié en tant que service dépensier pour les exercices budgétaires 2011 et 2012, le Tableau 32 ci-dessous montre bien la faiblesse des montants accordés par le budget de l'Etat dans le fonctionnement du service.

Tableau 32 : Crédits budgétaires du FPEN selon l'enquête en milliers de francs congolais

Désignation de la ligne budgétaire	2011	2012
Prime, gratification et indemnité non permanente	-	6382
Fournitures et petits matériels de bureau	-	36057
Total	-	42 439

Sources : *Chaine des dépenses (CII)*

L'enquête a pu constater que le niveau d'exécution de ces crédits budgétaires a été nul.

Dans le processus d'acheminement du Minerval l'enquête a été informée que dans les provinces où il n'y a pas d'antenne du FPEN, c'est le SECOPE provincial qui se charge du recouvrement des frais auprès des antennes sous-provinciales SECOPE pour le compte du FPEN. Malheureusement les versements ne sont pas à la hauteur des attentes du siège. Les quotités perçues par les antennes SECOPE auprès des écoles ne sont jamais accompagnées d'éléments pouvant justifier les versements au compte bancaire du FPEN (absence de rapports). C'est ce qui explique les difficultés que le FPEN siège éprouve à catégoriser par niveau les quotités reçues des SECOPE provinciaux.

Evidemment au niveau provincial là où les antennes FPEN existent (Bandundu, Katanga et Bas Congo), elles sont chargées de percevoir (recouvrement) la quotité du minerval encaissée par les antennes SECOPE au niveau sous-provincial. Ces montants sont reversés dans un compte bancaire FPEN au niveau de la province suivant les directives de la Direction Générale. Elles rencontrent d'énormes difficultés dans le recouvrement à savoir : l'accessibilité des écoles, le niveau de précarité de certains parents d'élèves et le refus de certains chefs d'établissements de reverser intégralement les montants encaissés.

Le Ministère provincial de l'EPSP ne joue, selon les textes, aucun rôle dans le processus d'acheminement du produit minerval au siège du FPEN. Mais dans la réalité, il interfère souvent dans la collecte du minerval (voir Annexe 3 : décharge du Ministre provincial de l'EPSP à Gemena du 26 juin 2013).

L'enquête s'est intéressée au moyen de contrôle mis en place par le FPEN pour s'assurer de la bonne collecte du minerval et de son versement au niveau du compte bancaire du siège du FPEN. Des mesures sont prises à plusieurs niveaux.

- *Pour les écoles* : le FPEN organise des missions de contrôle auprès des SECOPE provinciaux pour contrôler l'effectivité des montants versés par les écoles par rapport aux prévisions. Malheureusement ces missions sont toujours confrontées au manque de procédures formalisées, ce qui ne permet pas la traçabilité des flux depuis les écoles jusqu'au niveau des bureaux provinciaux via les antennes du SECOPE.
- *Pour les Instituts supérieurs et Universités* : le FPEN organise également des missions de contrôle directement auprès des Directeurs ou Recteurs d'Instituts supérieurs et d'Universités. Le contrôle se fait sur les effectifs attendus pour faire un rapprochement direct avec les montants perçus et reversés au compte bancaire du FPEN. À ce niveau aussi, souvent certains responsables d'universités et instituts refusent de reverser intégralement les quotités perçues auprès des étudiants à cause d'absence de sanctions pénales ou administratives.

Une autre préoccupation renseignée par l'enquête concerne les partenaires au niveau national que le FPEN associe à l'élaboration du budget d'utilisation des ressources issues du minerval ; le budget est toujours élaboré par un comité de pilotage composé du FPEN, du Ministère de l'EPSP et du Ministère de l'ESU. Au cours des travaux d'élaboration de ce budget, les projets à financer par les ressources issues du minerval sont sélectionnés parmi une liste de projets soumise par les écoles, les deux Ministères de l'éducation (EPSP et ESU), les établissements d'enseignement supérieur et d'autres partenaires à l'éducation (Ministères provinciaux de l'éducation et les associations). Le choix se fait selon les critères suivants : i) l'enveloppe financière du projet ; ii) l'intérêt des apprenants (élèves et étudiants) et iii) les infrastructures. Les diverses parties prenantes à ces discussions fixent les orientations sur les interventions du FPEN à travers le comité de pilotage et participent à la sélection des projets à financer par les ressources du minerval.

En 2011/2012 et 2012/2013 le FPEN n'a bénéficié d'aucun appui financier de la part des partenaires techniques et financiers. Pour chacune de ces années, le montant total de quotité du minerval du primaire et du secondaire perçu du sous-secteur EPSP par le siège du FPEN est consigné dans le Tableau 33 ci-dessous.

Tableau 33 : Quotité du Minerval du primaire et du secondaire perçue en 2011/2012 et 2012/2013 dans les 4 provinces de l'échantillon

Provinces	Quotité minerval 2011/2012 en milliers de francs congolais			Quotité minerval 2012/2013 en milliers de francs congolais		
	Attendue	Perçue	%	Attendue	Perçue	%
Equateur	17 419	4 909	28	25 611	600	2
Kasaï Occidental	17 418	14 040	81	20 005	-	-
Katanga	32 038	23 232	73	143 636	22 366	16
Maniema	17 206	5 868	34	7 014	2 014	29
Total	84 081	48 048	57	196 266	24 980	13

Source : Comptabilité FPEN

Ces éléments recueillis au niveau central permettent de constater pour 2011/2012 un taux global de recouvrement de 57% ; l'Équateur enregistre le taux (28%) le plus bas des 4 provinces de l'échantillon et le Kasaï occidental a fourni plus d'efforts avec un taux de recouvrement de l'ordre de 81%. En revanche, pour la période 2012/2013, le niveau du recouvrement est très faible (13%) pour les 4 provinces.

Selon l'enquête, la faiblesse du recouvrement est essentiellement due aux déperditions enregistrées au niveau déconcentré (écoles, Antennes SECOPE et bureaux SECOPE ou antennes FPEN).

Au niveau de l'enseignement supérieur et universitaire, pour chacune des années 2011 et 2012, le montant total de quotité du minerval perçu par le siège du FPEN en provenance de chaque province est résumé dans le Tableau 34 ci-après.

Tableau 34: Quotités minerval Enseignement Supérieur Universitaire perçues en 2011 et 2012 dans les provinces concernées par l'étude

Provinces	Quotité Minerval 2011 en milliers de francs congolais			Quotité Minerval 2012 en milliers de francs congolais		
	Attendue	Perçue	%	Attendue	Perçue	%
Equateur	38 845	11 131	29	20 217	8 621	43
Kasaï Occidental	50 860	37 747	74	35 719	23 286	65
Katanga	212 210	151 484	71	219 025	154 685	71
Maniema	43 720	9 215	21	14 582	7 715	53
Total	345 635	209 577	61	289 543	194 307	67

Source : Comptabilité FPEN

Globalement le niveau du recouvrement dans les institutions d'enseignement supérieur est plus élevé en 2011 (61%) et 2012/2013(67%).

Pour chacune des années, le montant total des dépenses effectuées par le siège FPEN sur les ressources du minerval est résumé dans le Tableau 35 ci-après.

Tableau 35: Dépenses FPEN sur ressources du minerval exercices (tous niveaux confondus) : 2011 & 2012

	Montant en milliers de FC	% du total	% quotité minerval selon comptabilité FPEN	% quotité minerval selon enquête au siège FPEN
Investissement	40 598	3,95	1	3,9
Fonctionnement	138 780	13,48	19	13,48
Charges personnel	198 991	19,33	21	19,33
Actions et appui (projets financés)	564 776	54,88	30	54,88
A reporter (solde)	85 937	8,35	36	8,35
S/Total (Exercice 2011)	1 029 082	100	721 843	1 029 082
Investissements	9 720	1	1	0,72

Fonctionnement	367 649	27	26	27,14
Charge personnel	383 620	29	28	28,32
Actions et appui (projets financés)	445 665	10	9	32,91
A reporter (solde)	147 793	34	33	10,91
S/Total (Exercice 2012)	1 354 447	100	801 798	1 354 447
Total général	2 383 529		1 523 641	2 383 529

Source : Comptabilité FPEN

En 2011 selon les résultats de l'entretien au niveau central du FPEN environ 33% (1/3) des ressources du minerval ont été utilisées pour du fonctionnement (13,48%) et des charges du personnel (19,33%). Les actions et appui (financement des projets de l'éducation) en faveur de l'EPSP et de l'ESU représentaient 54,88% et seulement 3,95% en investissement. Le solde de trésorerie représentait 8,35% du total des ressources du minerval. En 2012 les frais de fonctionnement et les charges du personnel représentaient plus de la moitié des ressources perçues (55,46%). Les actions et appui en faveur des deux sous-secteurs ne représentaient qu'environ 33%. Le détail des actions et appui (projets financés) pour 2011 et 2012 est présenté en Annexe 10.

Selon les rapports d'activités (2011 et 2012) du FPEN sur les deux exercices les actions et appuis financés par le FPEN aux deux sous-secteurs (EPSP et ESU) sont d'environ 1 milliards de francs congolais. Alors que les quotités du minerval versées s'élèvent à 2,3 milliards de francs congolais. Ainsi, c'est 56% des ressources issues du Minerval qui ne sont pas utilisées par le FPEN pour des actions et appui au secteur de l'éducation (EPSP et ESU).

Au cours des entretiens, l'enquête a été informée du fait que 4 bus ont été achetés pour transporter les enseignants et que la gestion de ces bus a été confiée à la PROVED de Kinshasa Nord. La gestion de ces bus n'a fait l'objet d'aucun rapport faute de comptabilité ; ceci pose un problème de gestion et suivi des investissements consentis.

6.2.2. Au niveau du SERNIE

Contrairement au FPEN, le SERNIE ne peut jouir d'une autonomie financière, en particulier il ne peut détenir de comptes bancaires. De plus, l'enquête a trouvé que la Direction du SERNIE ne tient aucune comptabilité sur les ressources du Service issues des frais SERNIE.

La coordination centrale du SERNIE a fourni aux enquêteurs une fiche de retrait de frais d'imprimés par une société dénommée MAPI PRESS. L'ensemble des retraits de MAPI PRESS effectués entre le 25 septembre 2010 et le 20 juin 2011 s'élevait à 32 758 840 FC. Le SERNIE n'ayant pu fournir de facture MAPI PRESS, il a été impossible de déterminer le contenu ou le bien foncé des prestations ainsi payées.

La recherche documentaire a permis de dresser un tableau de ventilation des frais de fiches et de cartes scolaires dans les quatre provinces administratives ciblées par l'enquête (Tableau 36).

Tableau 36 : Frais de fiches et de cartes SERNIE

Bénéficiaire	Non-Conventionnées		Conventionnées	
	Fiches : 300fc	Carte : 100fc	Fiches : 300 fc	Carte : 100fc
Direction Kin	150	50	100	50
Coordination Nationale es E.C. Pres.nat. EPA	0	0	0.5	0.25
Comité Prov	0.5	0.25	0.5	0.25
Proved	3.5	0.5	2.5	2
IPP	0.75	0.25	0.5	0.5
SERNIE Prov	130	35.75	150	34.5
Coord. Prov. des E.	0	0	1	0.25

Conv.				
Sous-Division	1	1	1	0.25
Coord. S/Prov. des E.	0	0	2	1.5
Conv.				
AP	0.5	0.5	0.5	0.25
Inspool	0.75	0.75	0.5	0.25
Antenne SERNIE	10	10	38	9
École	3	1	3	1

Source : arrêtés provinciaux

Il est à noter que les bureaux provinciaux collectent ces recettes auprès des antennes et des écoles conformément aux arrêtés des gouverneurs, fixant la clef de répartition pour chaque type d'école qu'elle soit conventionnée ou non.

Ces faits relevés au niveau central ont été complétés par les résultats de la collecte et des analyses des données issues du niveau déconcentré (enquête de terrain).

7. Résultats enquêtes statistiques de terrain

7.1. Caractéristiques de l'échantillon après la collecte

Les cinq bases de données donnent la situation de collecte résumée dans le Tableau 37 ci-dessous. En définitive 660 écoles ont été touchées par l'enquête. Au sein de ces écoles 1214 enseignants et autour d'elles 3085 parents d'élèves, ont été interrogés.

Tableau 37: Situation de la saisie (bases de données)

Base des Données	Questionnaire saisie
Directeurs	660
Enseignants	1214
Parents d'élèves	3085
Provincial	24
Sous Provincial	58

Écoles (directeurs d'écoles)

À l'image de la population totale, la large majorité d'écoles de l'échantillon utilisé pour la présente étude est située en milieu rural (89,4%) (Tableau 38). Les écoles urbaines sont les plus représentées dans la province éducationnelle du Kasai-Occidental II (27,3%) et les écoles rurales le sont davantage dans l'Équateur II (90,5%). Les écoles les plus représentées dans l'échantillon sont celles affiliées au réseau protestant (35,7%), puis au réseau catholique (34,5%) et seulement après au réseau non conventionné (21,2%). Les écoles du réseau islamique (3,7%) et du réseau kimbanguiste (4,9%) sont presque marginales dans l'échantillon.

Tableau 38: Pourcentage des écoles selon le milieu d'implantation et le régime de gestion

	Equateur I	Equateur II	Maniema	Katanga I	Katanga II	Kasai-Occidental I	Ensemble
Milieu d'implantation							
Urbain	10,1	3,2	1,0	9,5	9,4	27,3	10,6
Rural	89,9	96,8	99,0	90,5	90,6	72,7	89,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Régime de gestion							
Catholique	39,3	36,1	35,4	52,6	21,6	42,4	34,5

Islamique	8,5	0,0	9,4	0,0	0,0	4,0	3,7
Kimbanguiste	3,4	10,7	4,2	0,0	4,1	3,2	4,9
Non conventionné	23,9	27,9	21,9	15,8	17,5	17,6	21,2
Protestant	24,8	25,4	29,2	31,6	56,7	32,8	35,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

D'un point de vue méthodologique, les résultats qui suivent seront présentés de préférence selon le milieu d'implantation de l'école et le régime de gestion, les provinces administratives et les provinces éducationnelles ayant été choisies de façon raisonnée.

Cependant le lien sur les flux de ressources pourra, là où une valeur ajoutée est observée, tenir compte des Proved.

Personnels

Les écoles sont ordinairement dotées en personnels permanents, mécanisés et temporaires en RDC. Le Tableau 39 qui suit montre que dans l'échantillon considéré, il y avait environ 10 personnels permanents par école en 2012, dont en moyenne 8 enseignants. Les établissements primaires situés en milieu urbain sont mieux dotés que ceux situés en milieu rural (12 enseignants contre 8 respectivement).

Entre les réseaux, il n'est point noté de disparités remarquables.

Entre 2011 et 2012, cette situation n'a pas significativement évolué surtout dans le cas du personnel enseignant.

Tableau 39: Dotation moyenne par école en personnels permanents

	Total		Enseignant		Non enseignant	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation						
Urbain	13	13	12	12	2	2
Rural	9	9	8	8	1	1
Régime de gestion						
Catholique	10	10	8	8	1	1
Islamique	9	9	7	8	1	2
Kimbanguiste	9	10	8	8	1	1
Protestant	9	9	8	8	1	1
Non conventionné	10	10	8	9	1	1
Total	9	10	8	8	1	2

Dans l'échantillon, on enregistre en moyenne 7 personnels mécanisés en 2012 par école, parmi lesquels en moyenne 6 sont des enseignants (Tableau 40). En milieu urbain, de tels personnels sont en moyenne au nombre de 11 par école (10 enseignants), contre 7 en milieu rural (6 enseignants). Les disparités inter-réseaux éducationnels de ces statistiques ne sont pas considérables (environ 7 personnels mécanisés). Il faut cependant noter qu'en 2012 le réseau islamique n'a que 5 enseignants parmi ses 7 personnels mécanisés alors que les 7 personnels du réseau non-conventionné sont enseignants.

Entre 2011 et 2012 la situation d'ensemble des personnels mécanisés a très peu varié.

Tableau 40: Dotation moyenne par école en personnel mécanisé

	Total		Enseignant		Non enseignant	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012

Milieu d'implantation						
Urbain	11	11	10	10	1	1
Rural	7	7	6	6	1	1
Regime de gestion						
Catholique	7	7	6	6	1	1
Islamique	7	7	5	5	2	2
Kimbanguiste	6	7	5	6	1	1
Protestant	7	7	6	6	1	1
Non conventionné	7	7	6	7	1	1
Total	7	7	6	6	1	1

En 2012, les temporaires (vacataires) sont très peu partis des effectifs des enseignants des écoles (Tableau 41). Le recrutement de tels personnels est davantage urbain que rural ; catholique et non-conventionné que dans les autres réseaux. Il concerne de moitié les besoins en enseignants.

Entre 2011 et 2012, la situation de tels personnels est restée très stable.

Tableau 41: Effectif moyen par école des personnels temporaires/vacataires

	Total		Enseignant		Non enseignant	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation						
Urbain	2	2	1	1	1	1
Rural	0	0	0	0	0	1
Regime de gestion						
Catholique	1	1	0	0	0	0
Islamique	0	0	0	0	1	1
Kimbanguiste	0	0	0	0	0	0
Protestant	0	0	0	0	0	0
Non conventionné	1	1	1	0	1	1
Total	0	0	0	0	1	1

Élèves

Tableau 42: Situation des inscrits en 2011 et 2012 (moyenne des effectifs par école)

	Elèves inscrits		Nouveaux inscrits		Départs définitifs		Elèves inscrits 6ème année		Elèves ayant participé au TENAFEP	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation										
Urbain	595	589	172	163	72	62	78	64	76	62
Rural	395	318	109	107	51	46	38	35	38	34
Regime de gestion										
Catholique	357	366	116	123	49	46	42	42	43	37
Islamique	265	267	88	86	18	20	28	30	28	29
Kimbanguiste	293	292	107	91	35	34	30	30	27	28
Protestant	317	319	103	98	56	53	41	37	38	38

Non conventionné	356	357	135	117	66	46	47	35	49	35
Total	341	346	116	113	53	48	42	38	42	36

En moyenne par école en 2012, on compte 346 élèves inscrits dont 113 nouveaux inscrits (Tableau 42). Plus d'élèves sont en moyenne dénombrés dans le milieu urbain (589) que le milieu rural (311).

Si le total des inscrits a augmenté entre 2011 et 2012 (de 341 à 346), le nombre moyen de nouveaux inscrits a baissé de 3 élèves sur la période.

En 2012, en moyenne 48 départs définitifs sont enregistrés par école. Les départs définitifs sont plus importants en moyenne en milieu urbain (62) que rural (46). Ce chiffre évolue à la baisse et était de 53 en 2011.

Les élèves de 6ème année du primaire sont autorisés à présenter le TENAFEP. Leur effectif était en 2012 en moyenne de 38 élèves, dont 64 pour le milieu urbain et 35 pour le milieu rural. En moyenne 2 d'entre eux n'ont pu participer au TENAFEP. Entre 2011 et 2012, le nombre moyen d'élèves inscrits en 6ème année s'est réduit : de 42 à 38.

Parents

À l'issue de la collecte d'information au sein de l'école, les agents enquêteurs devaient échantillonner cinq enfants ayant fréquenté l'école concernée pendant au moins deux années scolaires et administrer le questionnaire à leurs parents à leur domicile. Indifféremment du milieu de résidence, environ 97% des enfants échantillonnés ont pu conduire l'équipe des enquêteurs à leur domicile (Tableau 43). De même, parmi ces enfants, environ 82% appartenait au parent rencontré et était pris en charge sur le plan éducatif par ce dernier.

Tableau 43: Lien de responsabilité entre l'enfant échantillonné et le parent retrouvé dans la communauté (%)

	Responsable de l'élève échantillonné à l'école	Propre enfant du parent
Milieu d'implantation de l'école		
Urbain	96,8	81,9
Rural	96,8	81,7
Régime de gestion		
Catholique	97,1	81,3
Islamique	100	80
Kimbanguiste	93,8	82,5
Protestant	97,6	83
Non conventionné	95,7	81,1
Total	96,8	81,7

En moyenne, 45,6% de parents avait entre 2 et 3 enfants inscrits à l'école que fréquente l'enfant échantillonné (Tableau 44). Cette statistique est stable à travers les milieu et régime de gestion considérés. Environ 31,3% n'ont qu'un seul enfant et 22,1% en ont jusqu'à quatre ou plus. En milieu urbain, plus de parents ont déclaré n'avoir qu'un seul enfant inscrit à l'école échantillonné qu'en milieu rural ; à l'inverse des parents ayant plus de 4 enfants inscrits à l'école.

Tableau 44: Nombre d'enfants sous votre responsabilité scolarisés dans cette école durant l'année scolaire 2011-2012

	Au plus 1 enfant	Entre 2 et 3 enfants	Entre 4 et 7 enfants	Plus de 7 enfants
Milieu d'implantation de l'école				
Urbain	35,3	44,8	19,5	0,5
Rural	30,9	45,7	22,3	0,8
Régime de gestion				
Catholique	31,0	46,2	21,9	0,8
Islamique	30,0	45,0	25,0	0
Kimbanguiste	36,1	44,3	17,5	2,1
Protestant	28,4	45,6	25,0	1
Non conventionné	35,0	44,7	19,3	1
Total	31,3	45,6	22,1	0,9

7.2. Équipements et matériels scolaires

La progression constatée sur le terrain en termes d'équipements financés aux écoles est la suivante :

- Tableaux noirs : de 513 écoles en 2011 à 533 écoles en 2012,
- Bancs-pupitres : de 454 écoles en 2011 à 471 écoles en 2012,
- Eléments géométriques : de 466 écoles en 2011 à 487 écoles en 2012
- Globes terrestres : de 352 écoles en 2011 à 359 écoles en 2012
- Mapped monde : de 374 écoles en 2011 à 398 écoles en 2012,
- Squelette : de 396 écoles en 2011 à 422 écoles en 2012,
- Appareil digestif : de 398 écoles en 2011 à 425 écoles en 2012
- Autres illustrations : de 387 écoles en 2011 à 417 écoles en 2012.

Plusieurs sources de financement supportent l'approvisionnement des écoles en équipements et matériels didactiques. Parmi eux, en 2012, le PARSE s'est positionné comme le principal pourvoyeur de cette ressource et supporte pour chaque item plus de la moitié des écoles (Tableau 45). De plus, entre 2011 et 2012 son poids s'est considérablement accru. L'État est la deuxième source de financement évoquée, bien qu'entre 2011 et 2012 son poids se soit réduit pour l'ensemble des items.

Le projet PURUS reste encore évoqué comme source de financement pour certains équipements et matériels dans les écoles en 2011 et 2012, avec une importance fortement décroissante entre ces deux années. La CTB et les autres bailleurs ont des rôles marginaux sur ce registre.

Tableau 45: Origine des ressources en matériel et équipements selon la principale source de financement (% des écoles)

	Année	Etat	PURUS	CTB	ONG	PARSE	Autre Donateur	Total
Tableaux	2011	22,9	14,5	3,7	4,5	39,9	14,5	100,0
	2012	16,9	5,6	3,4	4,1	59,9	10,1	100,0

Banc-pupitre	2011	19,5	14,0	2,4	7,9	38,3	17,9	100,0
	2012	13,3	6,8	1,9	7,8	55,3	15,0	100,0
Éléments géométriques	2011	20,5	12,8	5,3	5,5	37,7	18,1	100,0
	2012	16,3	7,3	4,7	5,9	50,8	14,9	100,0
Globe terrestre	2011	20,6	15,5	4,2	2,3	39,4	18,0	100,0
	2012	18,0	11,0	3,6	2,2	50,3	14,9	100,0
Mappe monde	2011	22,8	13,5	2,9	2,1	42,2	16,4	100,0
	2012	19,2	9,2	2,2	1,5	53,9	14,0	100,0
Squelette	2011	25,1	12,3	2,8	1,8	42,6	15,5	100,0
	2012	21,6	7,3	2,1	1,6	52,9	14,4	100,0
Appareil digestif	2011	23,2	11,5	2,5	2,2	43,4	17,2	100,0
	2012	19,4	7,5	1,6	1,9	54,2	15,4	100,0
Autres illustrations	2011	24,1	11,0	3,3	2,6	41,3	17,7	100,0
	2012	20,2	7,1	2,6	1,7	50,7	17,6	100,0

7.3. *Manuels scolaires*

La politique de manuels scolaires en RDC concerne les matières dites clés à ce niveau d'enseignement: mathématiques et français. Ils sont ordinairement accompagnés de guides d'enseignants.

Les manuels de 1ère et 2ème années sont les mieux dotés au sein des établissements scolaires avec pour chaque titre plus de 60 unités (Tableau 46). Les titres de 4ème année sont eux aussi relativement mieux dotés (40-50 unités en moyenne) que les titres de 5ème et 6ème année (environ la vingtaine). Cette situation fait état d'en moyenne 13 guides d'enseignant par école.

L'état des manuels est généralement bon dans la vaste majorité des cas (entre 87 et 96%).

Tableau 46: Situation quantitative des manuels scolaires dans les écoles au cours de la collecte

Titres Livres	Moyenne par école	Bon état (%)
Guide des Enseignants	13	95,0
Livres de Français 1ère Année	75	96,0
Livres de Mathématiques 1ère année	76	95,8
Livres de Français 2ème année	61	96,3
Livres de Mathématiques 2ème année	63	95,9
Livres de Français 3ème Année	50	93,1
Livres de Mathématiques 3ème année	52	95,4
Livres de Français 4ème année	44	94,9
Livres de Mathématiques 4ème année	47	94,9
Livres de Français 5ème année	23	87,3
Livres de Mathématiques 5ème année	24	88,3
Livres de Français 6ème année	19	86,7
Livres de Mathématiques 6ème année	21	88,8

Dans le cas spécifique du PARSE, les dotations en manuels ont concerné les titres de la première et de la deuxième année (Tableau 47). Par école en moyenne, un peu plus de 60 unités de manuels de mathématiques ou de français ont été octroyés, contre environ 50 unités pour ces titres en deuxième année. Ces manuels sont accompagnés d'en moyenne 6 guides d'enseignants. Les écoles situées en milieu urbain sont de façon absolue mieux dotées que les écoles situées en milieu rural (une différence d'environ 20 unités par titre) pour ce qui est des

manuels destinés aux élèves. Dans le cas des manuels destinés aux enseignants, l'égalité urbain/rural est notée avec 6 unités chacune en moyenne.

Tableau 47: Situation quantitative des manuels reçus du PARSE en 2010-2011

	1ere année français	1ere année Mathématique	2ème année Français	2ème année Mathématique	Guide des enseignants
Milieu d'implantation					
Urbain	83	79	77	77	6
Rural	61	61	48	50	6
Regime de gestion					
Catholique	71	72	57	58	7
Islamique	56	72	40	66	8
Kimbanguiste	57	62	51	49	4
Protestant	53	52	43	46	4
Non conventionné	62	56	46	47	5
Total	63	62	50	52	6

La politique de mise à disposition des manuels auprès de leur utilisateur influencerait sur leur longévité, mais aussi sur leur pleine exploitation. Elle peut varier selon que les manuels sont destinés aux élèves ou aux enseignants.

Le mode le plus répandu de mise à disposition des manuels aux élèves est de le rendre disponible dans la salle de classe (61,6%) et ceci indifféremment du milieu d'implantation ou du régime de gestion de l'école (Tableau 48). Les prêts aux élèves (possibilité de ramener le manuel à la maison) sont très limités (7,2%).

En milieu urbain, les écoles utilisent davantage la disponibilité dans la salle de classe et moins le prêt aux élèves que dans le cas d'écoles situées en milieu rural.

Les réponses des enseignants collectés à ce sujet au sein du même établissement sont du même ordre de fréquence que celles des directeurs (Annexe 4).

Tableau 48: Mode de mise à disposition des manuels scolaires aux élèves selon les directeurs d'école (%)

	Disponibles dans la classe		Prêt à l'élève (possibilité de ramener à la maison)		Mise à disposition dans la classe et prêt	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation						
Urbain	65,6	64,6	4,7	4,6	29,7	30,8
Rural	61,3	61,2	7,4	7,5	31,3	31,3
Regime de gestion						
Catholique	65,6	64,0	7,0	6,9	27,4	29,1
Islamique	66,7	66,7	0,0	0,0	33,3	33,3
Kimbanguiste	54,2	58,3	4,2	0,0	41,7	41,7
Protestant	58,1	58,8	7,5	8,0	34,4	33,2
Non conventionné	59,7	60,4	7,5	8,2	32,8	31,3
Total	61,7	61,6	7,1	7,2	31,2	31,2

Au niveau des enseignants (Tableau 49), les manuels sont à la fois mis à disposition dans les salles de classes et font l'objet de prêts pour une large majorité d'écoles (80,8%). Dans ce cas,

la restriction à la mise à disposition dans la salle de classe est limitée (environ 6%). En milieu urbain (15,2%), les écoles appliquent davantage la mise à disposition dans la salle de classe que dans le cas d'écoles situées en milieu rural. C'est aussi le cas des écoles issues du réseau Kimbanguiste (16,7%) relativement aux autres régimes de gestion.

L'avis des enseignants eux-mêmes sur l'application de la formule de prêt de manuels à leur niveau est légèrement plus fréquent que celui récolté au niveau des directeurs (85,1%) (Annexe 5).

Tableau 49: Mode de mise à disposition des manuels scolaires aux enseignants selon les directeurs d'écoles (%)

	Disponibles dans la classe		Prêt à l'enseignant (possibilité de ramener à la maison)		Mise à disposition dans la classe et prêt	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation						
Urbain	13,8	15,2	6,2	6,1	80,0	78,8
Rural	4,6	4,9	14,5	14,1	80,9	81,0
Régime de gestion						
Catholique	5,3	5,9	11,9	11,1	82,8	83,0
Islamique	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Kimbanguiste	16,7	16,7	16,7	16,7	66,7	66,7
Protestant	5,9	5,9	14,4	14,4	79,7	79,8
Non conventionné	3,7	4,5	16,4	16,4	79,9	79,1
Total	5,5	5,9	13,7	13,3	80,8	80,8

Le lieu de stockage est déterminant pour la sécurité et la préservation de l'état des manuels. Dans les écoles échantillonnées, en moyenne 78,5% utilise un bureau pour entreposer les manuels scolaires (Tableau 50). Cela est le cas indifféremment aussi bien en fonction du milieu que du régime de gestion. Ce n'est que dans 5,6% de cas que les manuels sont stockés dans un magasin en bonne et due forme. L'utilisation d'un bureau est plus fréquente dans le cas d'écoles rurales (79%), alors que l'utilisation d'un magasin de stockage est plus fréquente dans le cas d'écoles urbaines (15,2%).

Il faut relever que le fait de stocker les manuels hors de l'école (notamment dans le domicile d'un enseignant ou du directeur) est non négligemment fréquent (13,7%).

Les fréquences des réponses des enseignants sur le lieu de stockage des manuels convergent avec celles des directeurs et confirment bien que les manuels sont très souvent entreposés dans un bureau. Les réponses collectées auprès des enseignants précisent cependant que pour environ 10% des cas les manuels sont stockés au domicile du directeur de l'école (Annexe 6).

Tableau 50: Endroit de stockage des manuels scolaires selon les directeurs d'école (%)

	Magasin de stockage		Dans un bureau		Non stockés		Bibliothèque		Autres*	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation										
Urbain	15,4	15,2	73,8	74,2	0,0	0,0	0,0	0,0	10,8	10,6
Rural	4,7	4,5	79,4	79,0	1,9	1,9	0,5	0,5	13,4	14,1
Régime de gestion										
Catholique	6,6	6,6	77,3	76,9	1,0	1,0	1,0	1,0	14,0	14,5

Islamique	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Kimbanguiste	4,2	4,2	91,7	91,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,2	4,2
Protestant	5,3	4,8	76,5	76,6	2,7	2,7	0,0	0,0	0,0	15,5	16,0
Non conventionné	5,2	5,2	82,2	81,3	2,2	2,2	0,0	0,0	0,0	10,4	11,2
Total	5,8	5,6	78,8	78,5	1,7	1,7	0,5	0,5	0,5	13,2	13,7

*Fréquemment dans un domicile

Des dispositions plus spécifiques sont souvent prises pour la préservation des manuels (Tableau 51). La couverture des manuels (68,5%) ou l'exigence d'une garantie (64,8%) sont des plus fréquentes dispositions prises. Ces deux mesures sont davantage des phénomènes urbains que ruraux.

Le type de garantie exigé est souvent plus un acte d'engagement (89,2%) qu'une caution en espèce (5,2%). Par contre la prise d'un simple acte d'engagement est plus rurale (90,4%) qu'urbaine (71,4%), au contraire de l'exigence d'une caution en espèce.

Sur cet aspect, les enseignants se sont prononcés uniquement sur le fait que les manuels soient recouverts ou non. Leurs réponses correspondent à celles données par les directeurs d'écoles (Annexe 7).

Le recrutement d'un personnel pour l'entretien des manuels est très fréquent (66,2%) et l'est davantage dans le cas d'écoles urbaines (75%) que rurales (65,3%).

Tableau 51: Dispositions prises pour la préservation des manuels (%)

	Recouvre manuels		Exige Garantie		Type de garantie						Personnel entretien manuel	
	2011	2012	2011	2012	Acte engagement		Caution espèce		Autres		2011	2012
					2011	2012	2011	2012	2011	2012		
Milieu d'implantation												
Urbain	80,3	80,3	66,2	66,2	72,7	71,4	18,2	19,0	9,1	9,5	75,0	75,0
Rural	67,4	67,1	64,6	64,6	90,7	90,4	4,4	4,3	5,0	5,3	65,4	65,3
Regime de gestion												
Catholique	68,9	68,9	67,9	67,9	87,3	88,1	7,0	6,3	5,7	5,7	67,0	67,0
Islamique	83,3	83,3	66,7	66,7	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Kimbanguiste	70,8	70,8	75,0	75,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	62,5	62,5
Protestant	69,7	70,1	61,7	61,7	89,7	87,6	6,2	7,2	4,1	5,2	68,1	68,1
Non conventionné	65,9	64,4	60,4	60,4	91,5	91,3	1,4	1,4	7,0	7,2	61,9	61,2
Total	68,7	68,5	64,8	64,8	89,5	89,2	5,2	5,2	5,2	5,5	66,4	66,2

La satisfaction sur les manuels mis à disposition par le PARSE est unanime à hauteur de près de 79% pour chaque titre (Tableau 52). Cette satisfaction est tout de même moins marquée en milieu urbain (autour de 60%) que rural (autour de 80%).

Tableau 52: Satisfaction sur les manuels PARSE (%)

	Français 1ere	Mathématique 1ere	Français 2ème année	Mathématique 2ème
Milieu d'implantation				
Urbain		57,4	64,6	62,5
Rural		80,6	79,1	81,5

Régime de gestion				
Catholique	81,2	78,4	81,6	78,3
Fraternité	0,0	0,0	0,0	0,0
Islamique	100,0	100,0	100,0	100,0
Kimbanguiste	73,7	78,9	78,9	73,7
Protestant	75,6	77,1	77,2	80,0
Non conventionné	77,3	76,5	79,2	80,5
Total	78,7	77,9	79,9	79,3

Depuis les premières dotations de manuels scolaires aux écoles, des renouvellements ont eu lieu avec une très faible fréquence et ceci pour relativement peu d'écoles (Tableau 53). En effet, pour les premières dotations ayant eu lieu avant l'année 2000, près de 46% des écoles n'ont jamais renouvelés les stocks concernées. Cependant, pour les dotations ayant eu lieu entre 2000 et 2002, plus de 72,7% des écoles ont eu à les renouveler au moins une fois. Ce pourcentage s'améliore pour les dotations effectuées sur l'intervalle 2003-2006, ainsi que 2006-2008. Les dotations les plus récentes ont fait l'objet de relativement moins de renouvellement (58,1% pour 2009-2011 et 42,3% pour après 2011).

Tableau 53: Nombre de renouvellement des stocks de manuels en fonction de l'année des premières dotations (%)

	0	1	2	3	4	5	Total
Année des 1ere dotations							
Avant 2000	45,8	20,8	20,8	12,5	0,0	0,0	100,0
2000-2002	27,3	36,4	18,2	9,1	9,1	0,0	100,0
2003-2006	19,2	26,9	34,6	15,4	1,9	1,9	100,0
2006-2008	15,1	39,7	27,4	12,3	2,7	2,7	100,0
2009-2011	42,9	34,7	19,5	2,3	0,6	0,0	100,0
Après 2011	57,7	26,9	15,4	0,0	0,0	0,0	100,0
Milieu d'implantation							
Urbain	36,5	36,5	21,2	5,8	0,0	0,0	100,0
Rural	37,6	33,1	21,6	5,9	1,2	0,6	100,0
Régime de gestion							
Catholique	34,3	35,1	23,6	5,0	1,2	0,8	100,0
Islamique	20,0	0,0	60,0	0,0	20,0	0,0	100,0
Kimbanguiste	36,4	31,8	22,7	9,1	0,0	0,0	100,0
Protestant	38,2	35,0	19,7	6,4	0,6	0,0	100,0
Non conventionné	44,0	29,3	18,1	6,9	0,9	0,9	100,0
Total	37,5	33,4	21,6	5,9	1,1	0,6	100,0

Peu de disparités relatives au milieu d'implantation de l'école sont notées dans ce cadre. En fonction du régime de gestion, les écoles du régime non-conventionné ont le moins renouvelé leurs stocks de manuels (44%).

Les directeurs d'écoles ont donné leurs avis par ordre d'importance sur les dotations en manuel scolaires et autres matériels pédagogiques (Tableau 54). La principale observation premièrement évoquée est l'insuffisance de quantités (85%) ; et ceci indifféremment selon le milieu ou le régime de gestion. La deuxième principale observation faite est relative au faible renouvellement des stocks (près de 10%). Cette dernière observation est plus prépondérante en milieu rural (10,7%) qu'en milieu urbain (3,1%).

Tableau 54: Observation par rapport aux manuels scolaires et autres matériels pédagogique

	1ere observation				2eme observation			
	Quantité insuf.	Mauvaise reliure	Faible renouvel. stocks	Autres	Quantité insuf.	Mauvaise reliure	Faible renouvel. Stocks	Autres
Milieu d'implantation								
Urbain	84,6	4,6	3,1	7,7	12,9	3,2	75,8	8,1
Rural	85,1	1,2	10,7	3,0	9,2	6,2	72,1	12,4
Regime de gestion								
Catholique	82,9	2,1	10,1	4,9	10,6	4,2	71,0	14,1
Islamique	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Kimbanguiste	92,0	0,0	8,0	0,0	4,0	4,0	84,0	8,0
Protestant	85,3	1,1	11,4	2,2	9,9	5,5	73,6	11,0
Non conventionné	87,1	1,5	8,3	3,0	8,5	10,9	70,5	10,1
Total	85,0	1,6	9,9	3,5	9,6	5,9	72,5	12,0

L'interrogation des parents d'élèves sur le manuel scolaire révèle des réponses assez proches, à quelques exceptions près, de celles des directeurs d'écoles et des enseignants. Seuls 9,7% des parents affirment que leurs enfants reviennent de l'école munis de manuels qui leur ont été prêtés par l'école (Tableau 55). La politique de prêt la plus appliquée est le prêt gratuit (vraisemblablement dans la salle de classe) à hauteur de 79,8%. Une nouvelle forme de mise à disposition est révélée par les parents, la location (près de 8%). Il faudrait cependant se rassurer que cette réponse ne soit pas une confusion avec le mode « caution ». Seuls 1/3 des parents connaissent une éventuelle politique de renouvellement des stocks des manuels appliquée à l'école que fréquente leur enfant, les parents du milieu urbain (41,3%) en étant mieux informés que ceux du milieu rural (32,5%).

Tableau 55: Perception des parents sur les manuels scolaires : politique de prêt et de renouvellement (%)

	Rentre à la maison avec les manuels	Politique de prêt du livre aux élèves				Connait la politique de renouvellement de stock
		Location	Prêt gratuit	Cauton	Autres	
Milieu d'implantation						
Urbain	8,8	10,3	68,5	5,4	15,8	41,3
Rural	9,8	7,6	81,0	2,6	8,8	32,5
Régime de gestion						
Catholique	8,2	6,8	80,0	3,4	9,9	32,9
Islamique	0,0	10,0	65,0	5,0	20,0	60,0
Kimbanguiste	7,4	5,8	81,2	2,9	10,1	32,2
Protestant	11,2	9,1	81,6	1,3	8,0	30,1
Non conventionné	11,7	8,8	77,6	3,8	9,8	37,6
Total	9,7	7,9	79,8	2,9	9,4	33,3

7.4. Circuit de la dépense : flux descendants jusqu'aux écoles

7.4.1. Participation de la province aux dépenses d'éducation

Les rapports des superviseurs d'enquête ont fait le constat que dans les provinces visitées les budgets provinciaux n'inscrivaient pas (en 2011 et en 2012), de manière structurée, le financement d'actions dans le domaine de l'éducation primaire.

Le suivi au niveau central a constaté déjà qu'en 2012, les provinces n'ont pas reçu de ressources du niveau central ni au titre des rétrocessions « fonctionnement des provinces et ETD », ni au titre des rétrocessions « investissements sur transfert aux provinces et ETD ».

Les dépenses engagées en 2011 au titre de ces rétrocessions n'ont connu un taux d'exécution budgétaire élevé que pour la ligne « investissement sur transfert aux provinces et ETD », ligne qui en 2011 était en fait gérée par les autorités centrales.

En particulier pour la ligne « fonctionnement des provinces et ETD » au niveau des 4 provinces administratives de l'échantillon, les paiements en 2011 faisaient 53% du budget voté.

Ce manque d'implication provinciale a eu comme reflet le manque d'enthousiasme des écoles dans les réponses aux questions liées au budget de la province.

Ainsi le nombre d'écoles ayant répondu à la question liée à l'association des écoles à la préparation du budget provincial est de 98 sur 650.

Tableau 56: Association des écoles à la préparation du budget de la province (%)

	2011	2012
Milieu d'implantation		
Urbain	6,5	6,5
Rural	16,2	16,4
Regime de gestion		
Catholique	13,5	13,5
Islamique	8,3	8,3
Kimbanguiste	15,6	15,6
Protestant	18,4	18,9
Non conventionné	13,8	13,8
Total	15,2	15,4

Et sur ce faible taux de répondants environ 15% seulement des écoles ont affirmé avoir quelque association à la préparation du budget de la province (Tableau 56).

Ces 98 écoles ont précisé de quelle manière elles y ont été associées (Tableau 57).

Tableau 57: Mode d'association des écoles à la préparation du budget (%)

	Transmission au proved ou sous-proved de l'état de besoin de l'école		Conseil de gestion		Comité des Parents d'élèves de l'école		Réunion des coordinations des directeurs		Autres (à préciser)	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation										
Urbain	50,0	50,0	25,0	25,0	25,0	25,0	0,0	0,00	0,0	0,0
Rural	59,6	56,8	13,8	12,6	4,3	5,3	16,0	17,9	6,4	7,4
Regime de gestion										
Catholique	46,7	40,0	26,7	26,7	6,7	10,0	13,3	13,3	6,7	10,0
Islamique	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0
Kimbanguiste	80,0	80,0	20,0	20,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Protestant	59,5	58,1	9,5	7,0	7,1	7,0	14,3	18,6	9,5	9,3
Non conventionné	73,7	73,7	5,3	5,3	0,0	0,0	21,1	21,1	0,0	0,0
Total	59,2	56,6	14,3	13,1	5,1	6,1	15,3	17,2	6,1	7,1

Pour 59,2% d'entre elles, c'est par le biais de la transmission au Proved ou Sous-Proved de l'état de besoin de l'école, alors que pour 15 à 17% c'est par le biais de réunions de coordination des Directeurs d'école et pour 13 à 14% c'est par le biais du Conseil de gestion. En fait avec les modes d'association évoqués elles pourraient tout aussi bien affirmer être associées à la préparation du budget central.

Sur 625 écoles ayant renseigné cette fiche, la grande majorité (71,8%) d'entre elles disent n'avoir rien reçu de la province au titre de frais de fonctionnement en 2011 comme en 2012 (Tableau 58). Des 137 écoles (21,9%) qui disent recevoir des frais de fonctionnement alloués par la province, 29% sont du Maniema, 24% du Katanga II, et 19% du Kasai-Occidental I. Le Katanga I n'a que 4% de ces 137 écoles alors que l'Equateur I et l'Equateur II sont à égalité autour de 12%.

Tableau 58: Effectivité de la réception des frais de fonctionnement et montant reçus

	Reçu frais de fonctionnements alloués par province (%)		Dotation en frais de fonctionnement (Francs Congolais).	
	2011	2012	2011	2012
Proved				
Equateur I	15,3	15,3	195 987	198 787
Equateur II	13,6	13,6	9 691	10 206
Kasai-Occidental I	22,1	22,1	20 272	22 212
Katanga I	26,3	26,3	361	361
Katanga II	20,8	20,8	89 540	77 034
Maniema	40,6	40,6	189 998	188 779
Milieu d'implantation				
Urbain	10	10	108 135	108 588
Rural	23,2	23,2	110 479	99 135
Régime de gestion				
Catholique	20,7	20,7	120 821	122 207
Islamique	21,7	21,7	413	379
Kimbanguiste	9,7	9,7	16 697	16 665
Protestant	24,3	24,3	98 800	91 711
Non conventionné	22,7	22,7	145 369	145 021
Total	21,9	21,9	110 377	108 177

Ainsi 90% des écoles en milieu urbain et 77% des écoles en milieu rural n'ont rien reçu de la province à titre de frais de fonctionnement en 2011 comme en 2012.

La Proved du Maniema se singularise avec plus de 40% des écoles affirmant recevoir des ressources de la province au titre de frais de fonctionnement. Les principaux bénéficiaires de ces concours exceptionnels sont, et par ordre d'importance, le régime catholique, les écoles non conventionnées et le régime Protestant.

L'enquête a cherché à savoir si les écoles reçoivent des ressources de la province au titre des frais scolaires (Minerval, Sernie, Tenafep).

Tableau 59: Écoles ne recevant pas de ressource de la province au titre des flux ascendants (%).

	Minerval		Tenafep		Sernie	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Régime						
Catholique	75,5	77,0	98,6	98,6	89,8	89,9
Islamique	95,8	95,8	100,0	100,0	100,0	100,0
Kimbanguiste	81,3	81,3	100,0	100,0	90,6	90,6
Protestant	55,1	55,1	98,2	97,8	84,5	84,2
Non conv	77,4	78,1	98,5	98,5	90,5	90,5
Milieu						
Urbain	76,7	77,0	98,3	98,4	96,7	96,7
Rural	76,7	69,6	98,6	98,4	87,7	87,5
Proved						
Equateur I	80,7	80,7	98,2	98,2	95,6	95,6
Equateur II	85,0	85,1	97,5	97,5	95,8	95,9
Kasai-occidental						
I	95,1	95,2	99,2	99,2	96,7	96,7
Katanga I	52,6	52,6	100,0	100,0	72,2	72,2
Katanga II	29,0	28,8	98,8	98,2	76,4	76,5
Maniema	77,1	81,3	99,0	99,0	84,4	83,3
Total	69,7	70,3	98,6	98,4	88,5	88,4

Dans plus de 88% des cas, la province ne fournit de ressources aux écoles ni pour les frais de TENAFEP ni pour les frais SERNIE (Tableau 59). Les quelques cas exceptionnels qui avancent des montants reçus des provinces pour compléter ces deux flux ascendants ne méritent pas de s'y attarder.

Par contre 30% des écoles disent recevoir des ressources de la province pour le Minerval. La proved du Katanga II se distingue avec plus de 70% des écoles affirmant avoir reçu des ressources provinciales au titre du Minerval en 2011 et en 2012. Le Katanga I suit avec un peu moins de 50% des écoles affirmant avoir reçu des ressources provinciales au titre du minerval en 2011 et en 2012.

À considérer les diverses ressources ci-dessus, 326 écoles sur les 625 ayant renseigné ces questions, soit 52%, affirment recevoir des contributions des provinces à un titre ou à un autre. De ces 326 écoles 124 écoles sur les 625, soit (19.8% du total échantillonné), affirment que les ressources reçues de la province ne correspondent pas aux ressources annuelles prévues dans leurs budgets.

Ainsi parmi ces 326 écoles 38,0% à 39,6% affirment que les ressources reçues ne correspondent pas aux montants dans le budget (Tableau 60). Pour eux, la différence moyenne entre ce qui est prévu et ce qui est reçu (le moins reçu en l'occurrence) est dans l'ensemble de 77 891 FC en 2011 et 73 320 FC en 2012.

Tableau 60: Correspondance entre ressources annuelles budgétisées et ressources reçues au niveau provincial pour les écoles

	Ressources ne correspondent pas (%)		Différence budget – reçu (en FC)	
	2011	2012	2011	2012
Proved				
Equateur I	43,4	45,3	69 327	66 007
Equateur II	34,8	34,8	25 500	26 771
Kasai-Occidental I	31,3	31,3	58 138	58 139
Katanga II	36,4	45,5	25 210	25 210

Maniema	49,3	52,1	155 631	144 147
Milieu d'implantation				
Urbain	60,0	60,0	74 552	108 588
Rural	35,8	35,8	78 462	99 135
Régime de gestion				
Catholique	25,0	42,2	40 615	39 128
Islamique	40,0	54,5	50 027	50 041
Kimbanguiste	33,3	40,0	36 673	36 673
Protestant	40,0	41,2	146 652	137 010
Non conventionné	26,9	31,2	33 099	29 568
Total	38,0	39,6	77 891	73 320

C'est dans le Maniema que la différence est la plus grande, et au niveau des régimes de gestion ce sont les écoles Protestantes qui enregistrent les plus grands moins perçus.

L'information budgétaire précède très peu souvent les structures bénéficiaires avant le décaissement effectif. En effet, sur les 461 écoles intéressées en 2011 un pourcentage de 28,2%, soit 130 écoles ont affirmé qu'elles étaient informées de la dotation, mais 21 de ces 130 écoles n'ont pas répondu à la question de savoir si elles avaient informé leurs collaborateurs.

En 2012 le nombre d'écoles concernées n'était que de 320 et 110 d'entre elles, soit 34,4% ont affirmé qu'elles étaient informées de la dotation ; les 110 ont renseigné la question de l'information des collaborateurs. Il en résulte le Tableau 61 qui suit.

Tableau 61: Cycle d'information sur les appuis entre l'école et la hiérarchie en 2011 et 2012 (%)

	Information d'un appui venant de la province par le canal de votre hiérarchie		Information des collaborateurs-Ecole	
	2011	2012	2011	2012
Proved				
Equateur I	43,4	26,4	90,9	90,9
Equateur II	34,8	30,2	100,0	100,0
Kasai-Occidental I	31,3	28,1	100,0	100,0
Katanga II	36,4	36,4	100,0	100,0
Maniema	49,3	23,9	100,0	100,0
Milieu d'implantation				
Urbain	11,4	17,9	100,0	100,0
Rural	30,0	36,0	99,0	99,1
Régime de gestion				
Catholique	25,9	30,8	100,0	100,0
Islamique	60,0	54,5	100,0	100,0
Kimbanguiste	31,8	42,9	100,0	100,0
Protestant	30,1	38,1	97,7	97,8
Non conventionné	23,1	29,3	100,0	100,0
Total	28,2	34,4	99,1	99,1

Pour les 110 écoles qui ont renseigné la question de l'information des collaborateurs, presque toutes (99,1%) procèdent à cette information.

7.4.2. Frais de fonctionnement non PARSE

Tableau 62: Structure ayant remis les frais de fonctionnement à l'école (%)

	ANTENNE				Total
	CPP	BG	SECOPE	Autres	
Milieu d'implantation					
Urbain	1,7	16,7	78,3	3,3	100,0
Rural	6,0	37,1	46,5	10,4	100,0
Regime de gestion					
Catholique	4,6	32,9	52,8	9,7	100,0
Islamique	0,0	83,3	16,7	0,0	100,0
Kimbanguiste	6,3	40,6	37,5	15,6	100,0
Protestant	7,2	32,7	48,4	11,7	100,0
Non conventionné	5,3	33,3	54,5	6,8	100,0
Total	5,6	35,2	49,5	9,7	100,0

Sur les 627 écoles ayant renseigné la question, 61 ont indiqué « Autres ». Parmi eux 50 ont précisé le contenu de « Autres ». Les réponses indiquent surtout une méconnaissance des rubriques car 30 des réponses concernent les BG (coordinations, sous-proved et proved). La banque est citée dans 2 cas (1 cas catholique et 1 cas protestant), Caritas dans 6, et le Comptable d'Etat (CPP) dans 10.

Pour les Directeurs d'école, le CPP intervient marginalement (5,6%) et surtout en milieu rural (6%) (Tableau 62). Les réponses obtenues des écoles le font intervenir dans 4,6% des cas dans le réseau catholique contrairement à la procédure de ce réseau. La procédure standard (écoles non conventionnées ou conventionnées non catholiques) le décrit comme celui qui récupère les fonds pour les écoles (liste de répartition) à la Caisse Congo provinciale ; mais les écoles mécanisées bénéficiaires n'en sont pas suffisamment conscientes.

Pour les directeurs d'écoles, quel que soit le régime, les écoles reçoivent à 49,5% les frais de fonctionnement par l'entremise des antennes SECOPE et à 35,2% des BG. Ceci est encore plus accentué dans le milieu urbain avec 78,3% SECOPE.

Le bureau gestionnaire du réseau Islamique est le plus actif avec 83,3% suivi du réseau Kimbanguiste avec 40,6%. Les autres réseaux tournent autour de 32% et 33%.

L'antenne SECOPE et les BG sont donc les principaux agents payeurs des écoles pour les frais de fonctionnement venant de la chaîne des dépenses.

Tableau 63: vérification de la somme reçue auprès de l'agent payeur (%)

	Signature décharge au retrait	Reception copie décharge	Comptage de la somme au moment du paiement
Milieu d'implantation			
Urbain		93,4	89,5
Rural		85,0	80,2
Regime de gestion			
Catholique		84,9	82,2
Islamique		100,0	100,0
Kimbanguiste		91,7	86,4
Protestant		85,9	83,0
Non conventionné		85,8	74,8
Total		85,8	81,2

Au retrait des fonds, 85,8% des chefs d'établissement signent une décharge et 81,2% d'entre ceux qui ont signé une décharge en récupèrent une copie (Tableau 63). Les écoles du milieu urbain appliquent davantage ces dispositions que les écoles du milieu rural.

Le réseau Islamique signe toujours une décharge et récupère toujours une copie de la décharge ; ensuite ils procèdent toujours au comptage de la somme. Les Kimbanguistes aussi procèdent toujours au comptage de la somme.

Que les écoles aient ou non signé une décharge leurs responsables dans 93,2% des cas procèdent au comptage de l'argent.

Tableau 64: Méthode de comptage par milieu d'implantation de l'école (%)

	Billetage complet	Vérification échantillon	Autre (à préciser)	Total
Urbain	96,4	3,6	0,0	100,0
Rural	64,2	35,8	0,0	100,0
Total	67,2	32,8	0,0	100,0

Pour les écoles du milieu urbain le comptage se fait par billetage complet dans 96,4% des cas, alors que ceci n'est le cas que dans 64,2% des cas pour le milieu rural (Tableau 64).

Environ 42 des 441 écoles ayant renseigné les constats sur les manquants avaient indiqué qu'il n'y avait pas de billets manquants (10,4%). La question sur les montants des manquants a été renseignée par 623 écoles (Tableau 65).

Tableau 65: Constats de manquants à la réception des frais de fonctionnement (%)

	Retenues à la source par le gestionnaire sans votre accord	Liasses incomplètes	Présence de billets impropres à la consommation	Pas de Billets Manquants	Total	Manquant (FC)
Milieu d'implantation						
Urbain	18,2	21,2	48,5	12,1	100	10105,4
Rural	27,0	27,0	35,8	10,3	100	16640,6
Regime de gestion						
Catholique	26,3	25,3	39,7	8,8	100	6422,7
Islamique	100,0	0,0	0,0	0,0	100	---
Kimbanguiste	26,3	21,1	31,6	21,1	100	3097,6
Protestant	21,0	28,3	37,7	13,0	100	29555,7
Non conventionné	32,6	27,2	30,4	9,8	100	14543,2
Total	26,3	26,5	36,7	10,4	100	16246,9

Les manquants sont plus prononcés en milieu rural qu'en milieu urbain. La principale source de manquants indiquée est la présence de billets impropres à la consommation (pour 48,5% des répondants en milieu urbain et 35,8% en milieu rural ; ensuite suivent dans l'ordre la présence de liasses incomplètes (21,2% pour urbain et 27% pour rural), et les retenues à la source par le payeur sans l'accord de l'intéressé (18,2% pour urbain et 27% pour rural). La retenue à la source par le payeur sans l'accord de l'intéressé se fait dans plus de 25% des cas dans tous les régimes de gestion sauf chez les protestants où le taux de fréquence est de 21%. Le régime Islamiste ne connaît pas d'autre source de manquants que la retenue à la source par le payeur sans l'accord de l'intéressé.

Les données collectées ont souffert du fait que certaines réponses ont été renseignées en francs congolais, d'autres en milliers de francs congolais et même en dollars US. Elles ont été apurées en francs congolais pour dégager les écarts moyens constatés.

Le montant mensuel des frais de fonctionnement payés par le budget du gouvernement congolais à travers SECOPE est de 45 000 francs congolais. Le suivi au niveau central a conduit au constat que ces fonds ont été envoyés comme prévu chaque mois en 2011 et en 2012 conformément à la procédure spécifique au réseau catholique d'une part et à la procédure standard pour les autres réseaux.

Sur les 45 000 francs par mois envoyés au cours d'une année scolaire, le taux moyen de manquant renseigné est de 16246,9 francs congolais, soit environ 3,0% par mois. Ceci n'a pas empêché les Directeurs d'écoles de déclarer avoir reçu les frais de fonctionnement tel qu'indiqué dans le Tableau 66 ci-dessous.

Tableau 66: Frais de fonctionnement mensuels reçus en francs congolais.

	2011	2012
Milieu d'implantation		
Urbain	45054,4	45077,3
Rural	44511,2	44606,5
Procedure		
Spécifique	44592,9	44621,1
Standard	44533,4	44667,8

Ceci laisse croire qu'il y'ait certainement des manquants bien que les réponses données par les chefs d'établissement scolaires soient contradictoires.

Au-delà de cette déperdition monétaire, il y'a l'obligation pour le Directeur de l'école de se déplacer ou de faire déplacer son représentant pour entrer en possession des fonds qui peut occasionner des déperditions collatérales conséquentes.

Tableau 67: Obligation de voyager et moyen de déplacement pour les fonds (%)

	Obligation de se déplacer	Moyen de transport				Pieds
		Moto	Vélo	Camion	Pirogue	
Milieu d'implantation						
Urbain	78,7	72,3	12,8	2,1	0,0	12,8
Rural	88,7	31,0	53,5	4,3	4,5	6,7
Regime de gestion						
Catholique	84,5	33,2	49,5	4,3	2,7	10,3
Islamique	79,2	26,3	63,2	0,0	5,3	5,3
Kimbanguiste	81,3	46,2	46,2	0,0	7,7	0,0
Protestant	93,3	31,6	52,6	5,3	4,8	5,7
Non conventionné	86,6	40,5	44,8	3,4	4,3	6,9
Total	87,7	34,5	50,0	4,2	4,2	7,2

Pour entrer en possession des frais de fonctionnement 87,7% affirment devoir se déplacer (Tableau 67). Cette nécessité est plus marquée en milieu rural avec 88,7% alors qu'en milieu urbain le taux est de 78,7%.

Parmi les Directeurs des 613 écoles publiques mécanisées ayant renseigné l'enquête, 554 sur les 555 qui disent être obligés de se déplacer utilisent divers moyens de déplacement. Dans l'ensemble 50,0% utilisent le vélo et 34,5% la moto. Mais ils se déplacent également à pieds (7,2%), en camion (4,2%) et en pirogue (4,2%).

Les Directeurs des écoles en milieu urbain se déplacent surtout à moto (72,3%). Ils utilisent le vélo ou la marche à pieds à égalité de fois (12,8%) mais le camion est curieusement cité dans 2,1% des cas.

En milieu rural, c'est le vélo qui est largement fréquent (53,5%), suivi de la moto avec 31,0%. Cependant, avec les distances et le problème d'infrastructures, 4,3% des déplacements se font en camion et 4,5% en pirogue alors que 6,7% vont à pieds.

Ces déplacements exposent les frais de fonctionnement à divers risques (Tableau 68).

Tableau 68: Présence et nature de risques encourus lors des déplacements au motif des frais (%)

	Présence de risque	Nature du risque encouru		
		Braquage	Accident	Autres
Milieu d'implantation				
Urbain	87,2	31,7	65,9	2,4
Rural	89,4	47,8	46,7	5,5
Regime de gestion				
Catholique	87,0	49,7	46,0	0,6
Islamique	94,7	50,0	44,4	0,0
Kimbanguiste	88,5	34,8	52,2	4,3
Protestant	90,0	45,2	50,5	2,8
Non conventionné	90,5	45,7	47,6	4,3
Total	89,2	46,5	48,3	2,4

Les risques évoqués sont essentiellement et par ordre d'importance l'accident (48,3%) et le braquage (46,5%). La spécificité du milieu influence ce taux de fréquence car les accidents sont évoqués dans 65,9% des cas en milieu urbain et seulement dans 46,7% des cas en milieu rural. En milieu rural c'est le risque de braquage qui est le plus appréhendé (47,8%), mais l'accident est également évoqué dans 46,7% des réponses. Dans les 2 milieux d'autres risques sont évoqués par 26 répondants, mais seuls les 19 du milieu rural ont acceptés d'expliquer.

Le coût moyen des déplacements pour recevoir les frais de fonctionnement des écoles est déclaré égal à 4 449 francs congolais pour l'urbain et 24 884 francs congolais pour le rural. Le couplage salaires et frais de fonctionnement permet en principe d'atténuer le poids relatif supporté par les frais de fonctionnement, mais dans 42,0% des cas ces coûts sont déclarés imputés au fonctionnement (39,1% en milieu urbain et 42,3% en milieu rural).

Pour les 545 écoles qui ont renseigné la question, les chefs d'établissement (40,0%) et le budget fonctionnement (42,0%) sont avec les cotisations des enseignants (17,8%) ceux qui supportent les frais occasionnés par les déplacements nécessaires pour récupérer les fonds (Tableau 69).

Tableau 69: Prise en charge et coût du voyage au motif des frais

	Prise en charge du voyage			Cout du voyage (en FC)	
	Frais de fonctionnement	Soi-même	Cotisation d'Enseignants	Autres	
Milieu d'implantation					
Urbain	39,1	54,3	6,5	0,0	4449,1
Rural	42,3	38,7	18,8	0,2	24884,4
Total	42,0	40,0	17,8	0,2	23254,1

En particulier, seule une école non conventionnée a indiqué « Autres » ; pour elle c'est le chef d'antenne SECOPE.

Enfin un coût non chiffré en francs congolais et qui est pénalisant pour le rendement scolaire est le nombre de jours de déplacement du Directeur ou de son représentant délégué chaque mois pour aller chercher les frais de fonctionnement et les salaires (Tableau 70). De nombreuses valeurs ont été recueillies parmi les 555 écoles indiquant une nécessité de déplacement. Des cas extrêmes (1 réponse chaque) de 17 jours, 20 jours, 21 jours, 25 jours et même 53 jours ont été indiqués.

Les 47 écoles en milieu urbain qui ont répondu ont toutes indiqué 3 jours ou moins de 3 jours à l'exception de 2 écoles qui ont indiqué 7 jours. Le pourcentage indiquant une durée plus grande ou égale à 8 jours est égal à 9,3% des 508 écoles ayant renseigné la question en milieu rural.

Tableau 70: Nombre moyen de jours d'absence lors de déplacement pour toucher les frais (%)

	≤ 1 jour	2	3	4	5	6	7	≥ 8 jours
Milieu d'implantation								
Urbain	68,1	12,8	8,5	6,4	0,0	0,0	4,3	0,0
Rural	13,2	25,2	18,1	10,8	6,3	2,4	14,8	9,3
Regime de gestion								
Catholique	20,5	24,3	15,1	10,3	5,9	2,2	14,6	7,0
Islamique	0,0	21,1	26,3	10,5	5,3	0,0	10,5	26,3
Kimbanguiste	15,4	23,1	26,9	7,7	3,8	0,0	11,5	11,5
Protestant	15,3	20,6	18,2	13,4	6,2	2,4	13,4	10,5
Non conventionné	21,6	31,0	15,5	6,0	5,2	2,6	14,7	3,4
Total	17,8	24,1	17,3	10,5	5,8	2,2	13,9	8,5

En milieu urbain pour 68,1% des cas la durée est inférieure ou égale à 1 jour, et elle ne dépasse que rarement 3 jours. Par contre en milieu rural près de 61% des cas font 3 jours et plus.

7.4.3. Frais de fonctionnement PARSE

Les frais de fonctionnement PARSE sont mis à disposition des écoles primaires via Caisse-Congo par tranche semestrielle. Des responsables de zone identifiés dans le tableau de mise à disposition coiffent un nombre bien défini d'écoles et jouent le rôle de Comptable Public Principal habilité à décaisser les fonds à une Caisse Congo numérotée.

Les frais de fonctionnement payés par le PARSE à travers SECOPE selon les termes de référence sont de 200 dollars US par semestre soit environ 184 000 francs congolais par semestre. Le suivi au niveau central a conduit au constat qu'une première tranche de ces fonds a été envoyée en avril 2012 pour l'année scolaire 2012 – 2013. La deuxième tranche était en cours au moment de l'enquête.

Les données collectées ont souffert du fait que certaines réponses ont été renseignées en francs congolais, d'autres en milliers de francs congolais et même en dollars US.

Tableau 71: Structure ayant remis les frais PARSE à l'école (%)

	CPP	BG	ANTENNE SECOPE	Autres	Total
Milieu d'implantation					
Urbain	0,0	1,8	96,5	1,8	100,0
Rural	1,3	4,1	93,2	1,4	100,0
Regime de gestion					

Catholique	1,9	4,7	92,6	0,9	100,0
Islamique	0,0	0,0	100,0	0,0	100,0
Kimbanguiste	0,0	6,3	90,6	3,1	100,0
Protestant	0,9	2,7	95,4	0,9	100,0
Non conventionné	0,8	4,8	91,3	3,2	100,0
Total	1,1	3,9	93,5	1,5	100,0

Seules 9 écoles sur les 614 ont dit recevoir les frais de fonctionnement PARSE par « Autres », et 5 sur les 9 n'ont pas précisé cet autre intervenant. Sur les 4 réponses obtenues 2 écoles catholiques ont indiqué Caritas et la Coordination, une école Kimbanguiste a indiqué le Conseiller résident, et une école non conventionnée a curieusement indiqué Caritas.

Le CPP intervient marginalement (1,1%) et surtout en milieu urbain. Les réponses obtenues des écoles le font intervenir dans 1,9% des cas dans le réseau catholique (Tableau 71). Les tableaux de mise à disposition indiquent les CPP comme responsables réceptionnant les frais de fonctionnement PARSE pour des lots assignés d'écoles ; mais les écoles bénéficiaires n'en sont pas conscientes.

Pour les directeurs interrogés, les écoles reçoivent à 93,5% les frais de fonctionnement PARSE par l'entremise des antennes SECOPE. Ceci est encore plus accentué dans le milieu rural avec 96,5% de cas. Les bureaux gestionnaires interviennent dans 3,9% des cas et surtout en milieu urbain avec 4.1% (contre 1.8% en milieu rural).

Les bureaux gestionnaires du réseau Kimbanguiste sont les plus actifs avec 6,3% suivis du réseau non conventionné avec 4,8% et du réseau catholique avec 4,7%.

Les antennes SECOPE sont donc essentiellement l'agent payeur des écoles, mais le Directeur d'école lui signe-t-il une décharge pour la somme perçue (Tableau 72)?

Les Directeurs d'écoles le font à 98% (100% en milieu urbain). Les 2% qui ne le font pas sont tous du monde rural et 50% d'entre eux sont protestants.

Tableau 72: Actions pour la somme PARSE reçue auprès de l'agent payeur (%)

	Signature décharge au retrait	Reception copie décharge	Comptage de la somme au moment du paiement
Milieu d'implantation			
Urbain	100,0	98,2	100,0
Rural	97,8	96,9	95,9
Régime de gestion			
Catholique	98,6	97,6	96,3
Islamique	100,0	100,0	95,5
Kimbanguiste	96,9	93,5	100,0
Protestant	97,3	97,2	96,8
Non conventionné	98,4	95,9	94,4
Total	98,0	97,0	96,2

Parmi ceux qui signent une décharge les Directeurs d'écoles rurales reçoivent à 96,9% des cas une copie de la décharge et ceux des écoles urbaines 98,2%. Ainsi rares sont les cas (3%) où le Directeur d'école ne récupère pas une copie de la décharge lorsqu'il en a signé une.

Qu'elles aient signé une décharge ou non, dans 96,2% des cas le comptage de la somme se fait lors du paiement. Les écoles urbaines le font à 100% de même que les Kimbanguistes. Les écoles Islamiques qui signent toujours une décharge et récupèrent toujours une copie de cette décharge ne procèdent à un comptage que dans 95,5% des cas.

Tableau 73: Méthode de comptage par milieu d'implantation de l'école (%)

	Billetage complet	Vérification échantillon	Autre	Total
Urbain	91,1	7,1	1,8	100,0
Rural	68,5	31,3	0,2	100,0
Total	70,7	29,0	0,3	100,0

La méthode de comptage la plus fréquente est le décompte complet billet par billet utilisé à 91,1% pour le milieu urbain et 68,5% pour le milieu rural ; mais la vérification par échantillon se fait dans 29% des cas et surtout pour les écoles rurales (31,3%) (Tableau 73).

L'enquête s'est intéressée aux manquants constatés au niveau des écoles. Seules 363 écoles ont accepté de renseigner cette question et 72 d'entre elles (soit 19,8%) ont affirmé ne pas avoir constaté de billets manquants (Tableau 74).

Tableau 74: Constats de manquants à la réception des frais de fonctionnement (%)

	Retenues à la source par le gestionnaire sans votre accord	Liasses incomplètes	Présence de billets impropres à la consommation	Pas de Billets Manquants	Total	Manquant (FC)
Milieu d'implantation						
Urbain	13,0	8,7	52,2	26,1	100,0	28578,4
Rural	16,5	25,3	38,8	19,4	100,0	18106,6
Regime de gestion						
Catholique	16,0	26,0	38,9	19,1	100,0	17675,4
Islamique	21,1	21,1	26,3	31,6	100,0	.
Kimbanguiste	5,3	26,3	42,1	26,3	100,0	19291,7
Protestant	15,2	20,8	47,2	16,8	100,0	19291,9
Non conventionné	20,3	27,5	30,4	21,7	100,0	18783,7
Total	16,3	24,2	39,7	19,8	100,0	18537,5

Un audit PricewaterhouseCoopers du 19 mars 2013 sur l'arrivée des frais de fonctionnement PARSE à destination a indiqué que « ...le montant reçu de la caisse-Congo par le Chef d'antenne du SECOPE et les décharges signées par les Chefs d'établissement, nous confirmons que les sommes reçues par les Antennes provinciales de SECOPE ont été payées aux écoles éligibles... ».

Encore une fois les données communiquées par les chefs d'établissements sont contradictoires de ces constats. Ces données de manquants interprétées sur l'année scolaire (donc sur 400,00 US\$), conduirait à un taux de manquants proche de 5%. L'enquête a constaté que contrairement à l'hypothèse dans les TDR les montants versés aux écoles ne sont pas uniformes (exemple, pour un semestre, 144 000 francs à certaines écoles et 216 000 francs à d'autres).

Les manquants observés sont plus fréquents pour le milieu urbain que pour le rural. La principale source de manquants indiquée est la présence de billets impropres à la consommation (pour 52,2% des répondants en milieu urbain et 38,8% en milieu rural ; ensuite suivent dans l'ordre la présence de liasses incomplètes (25,3% pour rural et 8,7% pour urbain), et les retenues à la source par le payeur sans l'accord de l'intéressé (13% pour urbain et 16,5% pour rural). La même tendance est observée au niveau des réseaux, mais le réseau Islamique est celui où le problème de manquants est non quantifié.

Comme précédemment, au-delà de cette question de déperdition monétaire, il y a l'obligation pour le Directeur de l'école de se déplacer ou de faire déplacer son représentant pour entrer en possession des fonds (Tableau 75) qui peut occasionner des déperditions collatérales conséquentes.

Tableau 75: Obligation de voyager et moyen de déplacement pour les fonds (%)

	Obligation de se déplacer	Moyen de déplacement				
		Moto	Vélo	Camion	Pirogue	Pieds
Milieu d'implantation						
Urbain	73,7	78,6	11,9	0,0	0,0	9,5
Rural	87,9	33,9	49,7	4,3	3,5	8,6
Régime de gestion						
Catholique	87,0	35,1	49,2	5,9	2,2	7,6
Islamique	77,3	23,5	58,8	5,9	0,0	11,8
Kimbanguiste	81,3	53,8	38,5	0,0	3,8	3,8
Protestant	89,0	36,4	46,2	2,6	4,6	10,3
Non conventionné	84,8	41,5	43,4	3,8	2,8	8,5
Total	86,6	37,4	46,7	4,0	3,2	8,7

Pour entrer en possession des frais de fonctionnement 86,6% affirment devoir se déplacer. Cette nécessité est plus marquée en milieu rural avec 87,9% alors qu'en milieu urbain le taux est de 73,7%. En fonction du régime de gestion c'est le réseau Islamique qui se déplace le moins avec 77,3% alors que le réseau protestant se déplace le plus avec 89%.

Parmi les Directeurs des 613 écoles publiques mécanisées ayant renseigné l'enquête les 594 qui disent être obligés de se déplacer utilisent divers moyens de déplacement. Dans l'ensemble 46,7% utilisent le vélo et 37,4% la moto. Mais ils se déplacent également à pieds (8,7%), en camion (4%) et en pirogue (3,2%).

En milieu urbain ils se déplacent surtout en moto (78,6%) et à vélo (11,9%) ; le reste y va à pieds (9,5%).

En milieu rural c'est le vélo qui est fréquent (49,7%), suivi de la moto avec 33,9% ; mais avec les distances et le problème d'infrastructures 4,3% se déplacent en camion et 3,5% en pirogue alors que 8,6% vont à pied.

Ces déplacements exposent les frais de fonctionnement à divers risques (Tableau 76).

Tableau 76: Présence et nature de risques encourus lors des déplacements au motif des frais (%)

	Présence de risque	Nature du risque encouru		
		Braquage	Accident	Autres
Milieu d'implantation				
Urbain	92,9	23,1	76,9	0,0
Rural	88,1	51,7	45,7	2,6
Régime de gestion				
Catholique	86,5	53,8	45,6	0,6
Islamique	94,1	81,3	18,8	0,0
Kimbanguiste	88,5	47,8	47,8	4,3
Protestant	90,3	46,6	50,6	2,8
Non conventionné	87,7	41,9	53,8	4,3
Total	88,5	49,4	48,3	2,4

Les risques évoqués sont essentiellement et par ordre d'importance le braquage (49,4%) et les accidents (48,3%) ; la spécificité du milieu influence ce taux de fréquence car les accidents sont évoqués dans 76,9% des cas en milieu urbain et seulement dans 45,7% des cas en milieu rural. En milieu rural c'est le risque de braquage qui est le plus appréhendé (51,7%), mais d'autres risques (2,6%) sont également évoqués (intempéries et pannes en cours de route).

Le risque de braquage est particulièrement craint chez les Islamiques (81,3%) et les Catholiques (53,8%).

Le coût moyen de ces déplacements est déclaré égal à 4 449 francs congolais pour l'urbain et 24 884 francs congolais pour le rural. Le couplage salaires et frais de fonctionnement permet en principe d'atténuer le poids relatif supporté par les frais de fonctionnement, mais dans 54,7% des cas ces coûts sont déclarés imputés au fonctionnement (40,5% en milieu urbain et 55,9% en milieu rural) (Tableau 77).

Tableau 77: Prise en charge et coût du voyage au motif des frais

	Prise en charge du voyage				Cout du voyage (en FC)
	Frais de fonctionnement	Soi-même	Cotisation d'Enseignants	Autres	
Milieu d'implantation					
Urbain	40,5	42,9	0,0	16,7	4449,1
Rural	55,9	36,2	3,7	4,2	24884,4
Total	54,7	36,7	3,4	5,2	23254,1

Parmi les 523 écoles qui ont renseigné cette question, 27 avaient indiqué « Autres » ; mais seules 24 des 27 ont précisé le contenu de « Autres ». Aux dires de ces 24 écoles les charges seraient supportées dans 66,7% des cas par le PARSE (83,3% en milieu urbain et 61,1% en milieu rural) et dans 33,3% des cas par SECOPE (16,7% en milieu urbain et 38,9% en milieu rural).

Enfin un coût non chiffré en francs congolais et qui est pénalisant pour le rendement scolaire est le nombre de jours de déplacement du Directeur ou de son représentant délégué chaque mois pour aller chercher les frais de fonctionnement et les salaires. De nombreuses valeurs ont été recueillies parmi les 514 écoles indiquant une nécessité de déplacement. Le pourcentage indiquant une durée plus grande ou égale à 8 jours est nul en milieu urbain et égal à 3,5% en milieu rural (Tableau 78).

Tableau 78: Nombre moyen de jours d'absence lors de déplacement pour toucher les frais (%)

	≤ 1	2	3	4	5	6	7	≥ 8 jours
	jour							
Milieu d'implantation								
Urbain	65,7	14,3	14,3	5,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Rural	18,0	27,8	19,4	11,3	6,9	2,7	10,4	3,5
Regime de gestion								
Catholique	21,5	23,2	18,6	13,0	6,2	2,3	12,4	2,8
Islamique	5,9	35,3	23,5	17,6	5,9	0,0	11,8	0,0
Kimbanguiste	23,1	34,6	11,5	15,4	0,0	3,8	7,7	3,8
Protestant	22,1	27,4	18,9	9,5	7,9	2,6	7,9	3,7
Non conventionné	21,2	28,8	21,2	7,7	5,8	2,9	8,7	3,8
Total	21,2	26,8	19,1	10,9	6,4	2,5	9,7	3,3

En milieu urbain pour 65,7% des cas la durée est inférieure ou égale à 1 jour, et elle ne dépasse que rarement 3 jours (4 jours dans 5,7% des cas). Par contre en milieu rural plus de

50% des cas font 3 jours et plus. Parmi les réseaux le réseau Kimbanguiste se singularise avec moins de 45% des cas durant 3 jours et plus.

7.4.4. Mode gestion, intervenants et outils utilisés

L'enquête s'est intéressée aux délais d'arrivée des frais de fonctionnement à l'école. Au niveau central en 2011 les frais de fonctionnement (procédure spécifique et procédure standard) ont été envoyés en moyenne avec moins d'une journée de retard par rapport à la fin du mois à payer. En 2012 ils ont été envoyés en moyenne 21 jours avant la fin du mois à payer pour la procédure spécifique et 22 jours avant la fin de ce mois pour la procédure standard.

Tableau 79: Nombre moyen de jours après la fin du mois pour l'arrivée des frais de fonctionnement de ce mois dans les écoles en 2011 et 2012

Procédure	2011	2012
Procédure spécifique	15,0	18,0
Procédure standard	15,0	18,0
Durée moyenne	15,0	18,0

Les écoles interrogées ont reçu les frais de fonctionnement en moyenne 15 jours après la fin de chaque mois en 2011 et 18 jours après la fin de chaque mois en 2012 (Tableau 79). Ainsi en 2012 la chaîne des dépenses a pris de l'avance sur la fin du mois pour le virement des frais de fonctionnement mais ceux-ci sont quand même arrivés à l'école 18 jours en moyenne en retard sur la fin du mois et indépendamment du type de procédure.

Sur les fonds gouvernementaux à travers SECOPE les écoles informent les parents et les enseignants dans 96,5% des cas de l'arrivée des fonds. Elles élaborent également des rapports d'utilisation de ces frais de fonctionnement dans 95,7% des cas (Tableau 80).

Tableau 80: Information des parents et rédaction d'un rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement (%)

Information des enseignants et parents	Rapport d'utilisation des fonds	
Milieu d'implantation		
Urbain	98,3	96,7
Rural	96,3	95,6
Regime de gestion		
Catholique	97,7	96,3
Islamique	87,5	91,7
Kimbanguiste	100,0	100,0
Protestant	96,0	96,0
Non conventionné	96,3	94,0
Total	96,5	95,7

Les écoles du milieu urbain sont un peu plus diligentes que celles du milieu rural (2% de plus pour l'information et 1,1% de plus pour le rapport).

Au niveau des réseaux les Kimbanguistes affichent un résultat de 100% en information et en reporting. Même les écoles non conventionnées informent et élaborent des rapports d'utilisation dans 96% des cas. Les écoles Islamiques sont les moins performantes.

Pour les fonds PARSE via SECOPE les écoles ont une obligation plus explicite d'information et de soumission de rapports (Tableau 81).

Tableau 81: Information des parents et rédaction d'un rapport sur l'utilisation des fonds PARSE (%)

	Information COGE/COPA	Implication COGE/COPA	Rapport d'utilisation des fonds
Milieu d'implantation			
Urbain	98,2	94,6	98,2
Rural	96,2	95,1	97,7
Regime de gestion			
Catholique	96,7	94,8	97,7
Islamique	90,9	81,8	95,5
Kimbanguiste	100,0	93,8	100,0
Protestant	95,9	95,5	97,7
Non conventionné	96,8	97,6	97,6
Total	96,4	95,1	97,7

Pourtant dans l'ensemble elles informent très légèrement moins souvent les COGE/COGEPA (96,4%) ; le taux d'implication des COGE/COGEPA (95,1%) pourrait expliquer ceci car il ne suffit probablement plus simplement d'une affiche à l'école.

Par contre dans l'ensemble le taux de soumission de rapport est meilleur (97,7% contre 95,7%) dans le cas des fonds PARSE.

Les COGE/COGEPA des écoles non conventionnées sont les plus impliquées (97,6%) ; les Kimbanguistes informent et soumettent des rapports ici aussi à 100%, mais leurs COGE/COGEPA et les COGE/COGEPA des écoles Islamiques sont les moins impliquées. Les rapports d'utilisation des fonds gouvernementaux sont surtout mensuels (57,8% des cas) et trimestriels (27,4% des cas) dans l'ensemble (Tableau 82).

Tableau 82: Fréquence du rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement (%)

	Mensuelle	Bimensuelle	Trimestrielle	Semestrielle	Annuelle
Milieu d'implantation					
Urbain	77,6	0,0	15,5	0,0	6,9
Rural	55,7	2,4	28,6	1,8	11,5
Regime de gestion					
Catholique	54,8	2,9	31,0	1,9	9,5
Islamique	50,0	0,0	40,9	0,0	9,1
Kimbanguiste	59,4	3,1	25,0	3,1	9,4
Protestant	60,6	2,3	22,7	0,9	13,4
Non conventionné	58,7	0,8	27,8	2,4	10,3
Total	57,8	2,1	27,4	1,7	11,1

Cependant dans l'ensemble, 11,1% des écoles font des rapports annuels (les écoles Protestantes ont un taux de 13,4%).

Les écoles Islamiques sont davantage portées sur des rapports mensuels (50,0%) et trimestriels (40,9%).

Les écoles urbaines se distinguent avec 77,6% de fréquence de rapports mensuels et 15,5% de fréquence de rapports trimestriels.

Pour les fonds PARSE dans l'ensemble très peu de rapports bimestriels (1,8%) sont signalés. Les fréquences sont réparties de manière plus équilibrée entre le trimestriel (32,3%), le mensuel (28,8%), l'annuel (20,2%) et le semestriel (16,9%) (Tableau 83).

Tableau 83: Fréquence du rapport sur l'utilisation des fonds PARSE (%)

	Mensuelle	Bimensuelle	Trimestrielle	Semestrielle	Annuelle
--	-----------	-------------	---------------	--------------	----------

Milieu d'implantation					
Urbain	52,7	0,0	20,0	12,7	14,5
Rural	26,3	2,0	33,5	17,3	20,8
Regime de gestion					
Catholique	28,7	1,4	33,0	16,7	20,1
Islamique	19,0	4,8	38,1	23,8	14,3
Kimbanguiste	25,0	3,1	34,4	12,5	25,0
Protestant	28,4	1,4	31,6	18,1	20,5
Non conventionné	32,2	2,5	30,6	14,9	19,8
Total	28,8	1,8	32,3	16,9	20,2

Cette ventilation est plus ou moins la même pour les écoles du milieu rural et celles des divers réseaux. Les écoles du milieu urbain se distinguent ici également avec 52,7% de fréquence de rapports mensuels et 20% de fréquence de rapports trimestriels.

L'antenne SECOPE (61,8%) est décrite comme étant la principale destination des rapports sur l'utilisation des frais de fonctionnement gouvernementaux (Tableau 84).

Tableau 84: Destinataires du rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement non PARSE (%)

	Sous-Proved	Sous coordination	Antenne SECOPE	Autres
Milieu d'implantation				
Urbain	1,7	15,5	79,3	3,4
Rural	10,8	15,5	79,3	3,4
Regime de gestion				
Catholique	5,2	28,1	61,0	5,7
Islamique	0,0	22,7	54,5	22,7
Kimbanguiste	6,3	31,3	56,3	6,3
Protestant	5,1	22,3	65,1	7,4
Non conventionné	28,6	7,1	60,3	4,0
Total	9,9	21,7	61,8	6,6

Que ce soit le milieu rural ou le milieu urbain 79,3% des rapports d'utilisation des frais de fonctionnement ont pour destination l'antenne SECOPE et 15,5% la sous-coordination. À peine 10,8% des rapports élaborés en milieu rural sont envoyés aux sous-proved (les écoles du milieu urbain ignorent presque les sous-proved au niveau des rapports avec 1,7%). En fait il n'y a que les écoles non conventionnées qui font jouer un rôle aux sous-proved (28,6% des cas) dans la soumission des rapports d'utilisation des fonds.

Tableau 85: Destinataires du rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement PARSE(%)

	Antenne SECOPE	PARSE	S/PROV	S/COORDINATION	Autre
Milieu d'implantation					
Urbain	89,1	0,0	1,8	9,1	0,0
Rural	80,5	0,7	2,4	15,0	1,3
Regime de gestion					
Catholique	80,4	0,5	0,0	17,2	1,9
Islamique	85,0	0,0	0,0	15,0	0,0
Kimbanguiste	78,1	0,0	3,1	18,8	0,0
Protestant	81,3	0,5	0,9	15,9	1,4
Non conventionné	83,2	1,7	9,2	5,9	0,0
Total	81,3	0,7	2,4	14,5	1,2

Ce constat est encore plus prononcé au niveau des fonds PARSE (Tableau 85).

L'antenne SECOPE est le destinataire privilégié des rapports (81,3% dans l'ensemble et 89,1% en milieu urbain). Les sous-coordinations viennent en seconde position avec 14,5%

dans l'ensemble (15% en milieu rural et 9,1% en milieu urbain). Le PARSE est rarement perçu par les écoles comme destinataire des rapports d'utilisation des fonds PARSE (moins de 1% sauf pour les écoles du réseau non conventionné où le taux est de 1,7%). Ici aussi les sous-proved n'assurent presque aucune prestation.

Sept réponses sur les 594 reçues pour les fonds PARSE ont indiqué « Ailleurs » comme destination des rapports; elles sont toutes du milieu rural (4 Catholiques et 3 Protestants), mais elles n'ont pas voulu préciser « Autres ».

Pour les frais de fonctionnement gouvernementaux, 40 des 605 réponses reçues ont également indiqué « Ailleurs » comme destination ; pour ces 40 écoles les autres destinataires sont respectivement celles inscrites dans le Tableau 86 ci-dessous.

Tableau 86: Destinataires Autres du rapport sur l'utilisation des frais de fonctionnement non PARSE (%)

	Bureau Gestionnaire	Conseiller Résident	Coordination	Comité de Parent et de Gestion
1. Milieu d'implantation				
Urbain	0,0	50,0	50,0	0,0
Rural	46,7	3,3	26,7	23,3
Regime de gestion				
Catholique	20,0	10,0	50,0	20,0
Islamique	75,0	0,0	25,0	0,0
Kimbanguiste	33,3	33,3	33,3	0,0
Protestant	46,2	0,0	23,1	30,8
Non conventionné	44,4	8,3	25,0	22,2
Total	43,8	6,3	28,1	21,9

Le fait que le « Bureau Gestionnaire » soit cité dans 43,8% des cas dits « Autres » indique des problèmes de compréhension des rubriques de base. Par contre la présence du « Comité des Parents et de Gestion » est intéressante avec 23,3% des cas en milieu rural.

7.4.5. Utilisation des fonds PARSE et PURUS

Les fonds PARSE sont en 2012 une continuation des frais de fonctionnement envoyés aux écoles depuis quelques années. L'enquête s'est intéressée à l'utilisation de ces fonds au sein des écoles enquêtées.

Le pourcentage des écoles utilisant des pièces justificatives pour les fonds reçus a évolué à la hausse entre 2009 (57,9%) et 2012 (89,1%) en passant successivement par 58,2% en 2010, et 67,0% en 2011 (Tableau 87-90). C'est le reflet d'une amélioration progressive de la gestion de ces fonds suite aux audits, à la mise en place de procédures, et à la formation sur ces procédures.

Tableau 87: Utilisation de pièces justificatives et destination principale des fonds PARSE/PURUS en 2009 (%)

	Pièces justificatives 2009	banc- pupitre	fonctionnement	Réparation des matériels	Tableau noir
Milieu d'implantation					
Urbain	60,0	45,8	20,8	29,2	4,2
Rural	57,7	20,7	44,2	15,9	19,1
Regime de gestion					
Catholique	60,5	22,4	45,8	17,8	14,0
Islamique	18,2	50,0	0,0	0,0	50,0

Kimbanguiste	38,5	30,0	30,0	20,0	20,0
Protestant	60,2	18,4	40,8	16,5	24,3
Non conventionné	58,9	30,2	41,5	17,0	11,3
Total	57,9	22,9	42,2	17,1	17,8

Les écoles qui ont renseigné cette rubrique ne sont pas très nombreuses ; seules 275 écoles (dont 107 catholiques, 103 protestantes et 53 non conventionnées) sur un échantillon de plus de 650 écoles ont répondu.

En 2009, environ 60% des écoles utilisaient des pièces justificatives pour l'utilisation des fonds reçus du PURUS. Dans l'ensemble pour 42,2% des écoles la destination principale pour l'utilisation des fonds c'était les dépenses de fonctionnement ; pour 22,9% des écoles cette destination principale était le banc-pupitre alors que pour 17,8% des écoles c'était le tableau noir. Les taux pour le régime de gestion Islamique (2 écoles) et le régime de gestion Kimbanguiste (10 écoles) ne sont pas significatifs.

Tableau 88: Utilisation de pièces justificatives et destination principale des fonds PARSE/PURUS en 2010 (%)

	Pourcentage 2010		Réparation	Tableau
		banc-pupitre	des matériels	noir
Milieu d'implantation				
Urbain	59,5	8,0	44,0	8,0
Rural	58,1	21,6	54,4	9,7
Régime de gestion				
Catholique	60,8	20,9	56,4	4,5
Islamique	28,6	33,3	33,3	0,0
Kimbanguiste	39,1	10,0	70,0	0,0
Protestant	60,1	19,6	48,6	16,8
Non conventionné	58,7	22,2	55,6	7,4
Total	58,2	20,4	53,5	9,5

Le nombre d'écoles renseignant la fiche est passé de 275 en 2009 à 284 en 2010, avec pratiquement la même répartition.

Comme en 2009, environ 60% des écoles en 2010 utilisaient des pièces justificatives pour l'utilisation des fonds reçus du PURUS.

Dans l'ensemble pour 53,5% des écoles la destination principale pour l'utilisation des fonds c'était les dépenses de fonctionnement ; pour 20,4% des écoles cette destination principale était le banc-pupitre alors que pour 16,5% des écoles c'était la réparation des matériels. Les taux pour le régime de gestion Islamique (3 écoles) et le régime de gestion Kimbanguiste (10 écoles) ne sont pas significatifs.

Tableau 89: Utilisation de pièces justificatives et destination principale des fonds PARSE/PURUS en 2011 (%)

	Pièces justificatives 2011	banc-pupitre	fonctionnement	Réparation des matériels	Tableau noir
Milieu d'implantation					
Urbain	75,4	37,0	23,9	30,4	8,7
Rural	66,1	21,2	40,5	16,0	22,3
Régime de gestion					
Catholique	69,2	20,3	39,2	17,6	23,0

Islamique	25,0	40,0	40,0	20,0	0,0
Kimbanguiste	87,1	11,1	37,0	14,8	37,0
Protestant	67,7	25,8	40,4	17,2	16,6
Non conventionné	63,8	25,3	34,9	19,3	20,5
Total	67,0	22,9	38,6	17,6	20,8

Le taux de réponses obtenu s'est nettement amélioré en 2011 avec 414 écoles (avec 5 du réseau Islamique et 27 du réseau Kimbanguiste).

En 2011 67% des écoles utilisent des pièces justificatives pour l'utilisation des fonds PURUS et 38,6% des écoles affirment que les dépenses de fonctionnement restent la destination principale de ces fonds. Le banc-pupitre continue à garder la seconde position en restant la destination principale pour 22,9% des écoles ; le tableau noir garde la dernière position.

Tableau 90: Utilisation de pièces justificatives et destination principale des fonds PARSE en 2012 (%)

	Pourcentage 2012		Réparation		Tableau noir
		banc-pupitre	Fonctionnement	des matériels	
Milieu d'implantation					
Urbain	88,5	38,9	25,9	25,9	9,3
Rural	89,4	21,6	48,6	14,4	15,4
Regime de gestion					
Catholique	89,3	23,6	43,5	14,7	18,3
Islamique	85,7	11,1	83,3	5,6	0,0
Kimbanguiste	90,3	25,0	39,3	25,0	10,7
Protestant	91,9	22,4	47,8	15,1	14,6
Non conventionné	85,5	25,9	44,6	17,0	12,5
Total	89,4	23,3	46,4	15,5	14,8

L'amélioration du taux de réponses s'accroît avec 554 écoles (avec 18 écoles du réseau Islamique et 28 écoles du réseau Kimbanguiste) renseignant la fiche d'enquête pour cette rubrique.

Il en est de même au niveau utilisation des pièces justificatives pour l'utilisation des fonds PURUS par 89,4% des écoles. En 2012, 46,4% des écoles affirment que les dépenses de fonctionnement restent la destination principale de ces fonds. Le banc-pupitre continue à garder la seconde position en restant la destination principale pour 23,3% des écoles ; le tableau noir garde la dernière position.

Tableau 91: Montants dépensés pour la destination principale des fonds PARSE et PURUS en 2009 à 2012 (en FC)

	PURUS		PURUS/PARSE	
	Montant 2009	Montant 2010	Montant 2011	Montant 2012
Milieu d'implantation				
Urbain	318 667	408 056	194 811	215 909
Rural	234 504	238 668	156 504	150 518
Regime de gestion				
Catholique	245 058	268 392	180 980	172 735
Islamique	115 000	123 879	79 246	133 697
Kimbanguiste	157 500	168 557	135 265	121 341
Protestant	236 462	227 858	159 649	163 966
Non conventionné	262 162	288 946	140 877	130 492

Total	240 662	250 672	160 335	156 261
--------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Le montant dépensé pour cette principale destination a été calculé en moyenne pondérée ; de 240 662 francs congolais dans l'ensemble en 2009 ce montant est passé à 250 672 francs en 2010 avant de se stabiliser autour de 160 000 francs congolais en 2011 et 2012 (Tableau 91). Les écoles en milieu urbain ont (à l'exception de 2010 où ce taux est de 70%) dépensé 30 à 40% plus pour cette destination que les écoles en milieu rural.

7.4.6. Utilisation des ressources obtenues de la province

L'enquête a recueilli 629 réponses à la question de l'approbation du budget par le Comité de Gestion de l'école (COGE). En 2011 le COGE n'existait pas dans 4,3% des écoles. L'implantation des COGE s'est améliorée en 2012 avec sa présence dans 96,0% des écoles (Tableau 92).

Pour les écoles dotées d'un COGE, 83% environ faisaient approuver le budget de l'école par le COGE. En milieu urbain dans plus de 88% des écoles le COGE a approuvé le budget en 2011 et en 2012 ; ce taux est d'un peu plus de 82% en milieu rural.

Tableau 92: Approbation par le COGE du budget de l'école (%)

	Approuvé par COGE		COGE n'existe pas	
	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation				
Urbain	88,7	88,7	4,8	4,8
Rural	82,7	82,5	4,2	3,9
Régime de gestion				
Catholique	80,6	80,1	3,90	4,20
Islamique	75,0	75,0	0,00	0,00
Kimbanguiste	87,5	87,5	0,00	0,00
Non conventionné	87,3	87,3	5,10	3,70
Protestant	83,9	83,9	5,00	4,40
Total	83,3	83,1	4,3	4,0

Au niveau des régimes de gestion, les écoles du réseau Islamique (75%) ont le moins recours à l'approbation du budget par le COGE alors que pour le réseau Kimbanguiste et le réseau non conventionné le taux (plus de 87%) s'approche de celui du milieu urbain.

L'enquête s'est intéressée au profil des dépenses effectuées sur les ressources reçues de la province. Alors qu'auparavant 326 écoles sur les 625 ayant renseigné ces questions, soit 52%, affirmaient recevoir des contributions des provinces à un titre ou à un autre, c'est en tout 379 écoles qui ont renseigné cette partie de l'enquête en 2011.

Parmi les trois dépenses les plus importantes effectuées sur les ressources reçues de la province en 2011, pour 69,7% des écoles la première ce sont les fournitures (bureaux/enseignants) et pour 13,2% la première ce sont les bancs-pupitres. Le tableau noir est cité comme première principale dépense par 11,1% des écoles (Tableau 93).

Tableau 93: Premières principales dépenses effectuées sur les ressources reçues en 2011

Premières principales dépenses effectuées sur les ressources reçues (%)					Montant en FC
Fournitures (bureaux /	Ardoise/ trousse	Tableau noir	Bancs-pupitres	Produits entretien	Produits

enseignants)		Pharmacie					
Milieu d'implantation							
Urbain	62,2	0,0	10,8	24,3	2,7	0,0	10 748
Rural	70,5	0,9	11,1	12,0	5,3	0,3	63 152
Régime de gestion							
Catholique	75,0	0,7	10,7	8,6	5,0	0,0	55 782
Islamique	66,7	0,0	0,0	33,3	0,0	0,0	117 467
Kimbanguiste	54,5	0,0	18,2	13,6	13,6	0,0	49 581
Non conventionné	61,5	2,6	12,8	19,2	3,8	0,0	50 196
Protestant	71,3	0,0	9,6	14,0	4,4	0,7	65 507
Total	69,7	0,8	11,1	13,2	5,0	0,3	58 224

En milieu urbain, les fournitures viennent en tête avec 62,2% des écoles et le banc-pupitre suit avec 24,3% des écoles.

Au niveau des régimes le réseau Islamique se distingue avec 33,3% des écoles ayant comme première dépense principale le banc-pupitre et toutes les autres écoles (66,7%) ayant les fournitures comme première dépense principale.

En moyenne, cette première dépense principale coûte 58 224 francs congolais aux écoles. En 2011 le tableau noir constitue la deuxième principale dépense effectuée sur les ressources pour 41,4% des écoles ; le banc-pupitre suit pour 21,7% des écoles.

Les fournitures constituent la deuxième principale dépense pour 16,7% des écoles (Tableau 94).

Tableau 94: Deuxièmes principales dépenses effectuées sur les ressources reçues 2011

	Deuxièmes principales dépenses effectuées sur les ressources reçues (%)						Montant en FC
	Fournitures (bureaux / enseignants)			Produits			
	Ardoise et trousse	Tableau noir	Bancs pupitres	Produits entretien	Pharmacie		
Milieu d'implantation							
Urbain	20,0	2,9	14,3	34,3	22,9	5,7	7 887
Rural	10,6	5,2	22,6	26,1	26,8	8,7	38 159
Régime de gestion							
Catholique	9,9	6,1	17,6	25,2	29,8	11,5	32 343
Islamique	0,0	0,0	0,0	50,0	50,0	0,0	52 080
Kimbanguiste	9,5	9,5	14,3	19,0	38,1	9,5	35 665
Non conventionné	17,4	2,9	18,8	30,4	23,2	7,2	30 968
Protestant	10,7	4,1	29,5	27,9	22,1	5,7	40 722
Total	16,7	7,8	41,4	21,7	11,9	0,6	35 226

Dans l'ensemble, les écoles utilisent 35 226 francs congolais en moyenne pour cette deuxième dépense principale. Ainsi pour les écoles reconnaissant recevoir des fonds de la province (à savoir essentiellement 110 377 francs congolais pour le fonctionnement en 2011 d'après les 137 écoles qui n'ont pas boudé la question), ont dépensé pour la plupart 93 450 francs congolais pour les fournitures (bureaux/enseignants) et les bancs-pupitres.

En 2012 pour cette section du questionnaire le nombre de répondants est passé de 379 à 567 alors que, d'après les 137 écoles ayant accepté de répondre à la question la province fournit en moyenne essentiellement 108 177 francs congolais pour le fonctionnement (Tableau 95). Parmi les trois dépenses les plus importantes effectuées sur les ressources reçues de la province en 2012, pour 66,3% des écoles la première ce sont les fournitures (bureaux/enseignants) et pour 14,3% la première ce sont les bancs-pupitres ; le tableau noir est cité comme première principale dépense par 10,4% des écoles.

Tableau 95: Premières principales dépenses effectuées sur les ressources reçues en 2012

Premières principales dépenses effectuées sur les ressources reçues (%)							Montant en FC
Fournitures (bureaux / enseignants)	Ardoise/ trousse	Tableau noir	Bancs- pupitres	Produits entretien	Produits pharmacie		
Milieu d'implantation							
Urbain	52,8	5,7	7,5	22,6	11,3	0,0	9 794
Rural	67,7	1,0	10,7	13,4	6,6	0,6	62 243
Regime de gestion							
Catholique	67,7	1,5	10,3	14,4	5,6	0,5	58 178
Islamique	90,5	0,0	0,0	4,8	4,8	0,0	51 146
Kimbanguiste	69,0	0,0	17,2	10,3	3,4	0,0	72 161
Non conventionné	63,7	2,7	10,6	15,9	7,1	0,0	51 669
Protestant	63,6	1,0	10,5	14,8	9,1	1,0	59 342
Total	66,3	1,4	10,4	14,3	7,1	0,5	57 780

Les écoles dans l'ensemble ont dépensé 57 780 francs congolais pour cette première principale destination en 2012.

La deuxième principale destination des dépenses effectuées sur les ressources reçues des provinces se répartit entre les produits d'entretien (27,8% des écoles), le tableau noir (24% des écoles), et le banc-pupitre (23,8% des écoles).

Tableau 96: Deuxièmes principales dépenses effectuées sur les ressources reçues en 2012

Deuxièmes principales dépenses effectuées sur les ressources reçues (%)							Montant (en FC)
Fournitures (bureaux / enseignants)	Ardoise et trousse	Tableau noir	Bancs pupitres	Produits entretien	Produits Pharmacie		
Milieu d'implantation							
Urbain	12,8	8,5	19,1	19,1	29,8	10,6	10 894
Rural	10,7	5,7	24,5	24,3	27,6	7,2	32778
Regime de gestion							
Catholique	7,6	4,1	23,3	23,3	31,4	10,5	23 858
Islamique	9,5	9,5	14,3	9,5	52,4	4,8	14 951
Kimbanguiste	13,8	6,9	20,7	17,2	31,0	10,3	31 807
Non conventionné	13,0	6,0	25,0	25,0	26,0	5,0	28 502
Protestant	12,6	7,1	25,8	26,4	22,0	6,0	33 412
Total	10,9	6,0	24,0	23,8	27,8	7,5	28 153

La dépense moyenne pour cette deuxième principale destination est de 28 153 francs congolais (Tableau 96).

Ainsi sur les 108 177 FC en moyenne reçus de la province par ces écoles en 2012, les fournitures (bureaux/enseignants) et soit les produits d'entretien ou le tableau noir, ou le banc-pupitre consomment en moyenne 85 953 FC dans la plupart des écoles.

Des 570 écoles renseignant les difficultés dans l'utilisation des ressources financières obtenues de la province, l'écrasante majorité (76%) en 2011 cite le retard d'arrivée de ces fonds comme première principale difficulté alors que pour 16,5% des écoles c'est l'irrégularité de la fréquence.

7.4.7. Difficultés dans l'utilisation des ressources financières budgétisées

En 2011, la principale difficulté pour obtenir les ressources financières budgétisées est le retard dans l'arrivée (76%), suivi de la fréquence irrégulière néanmoins évoquée que dans 16,5% de cas (Tableau 97). Ces difficultés sont indifféremment plus accrues en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 97: Premières principales difficultés pour obtenir des ressources en 2011 (%)

	Retard d'arrivée	Fréquences irrégulières	Variation du montant	Autres
Milieu d'implantation				
Urbain	66,0	18,9	5,7	9,4
Rural	77,0	16,2	4,8	1,9
Regime de gestion				
Catholique	76,3	17,7	3,6	2,4
Islamique	100,0	0,0	0,0	0,0
Kimbanguiste	79,2	8,3	8,3	4,2
Non conventionné	75,4	19,7	3,3	1,6
Protestant	74,7	14,1	7,6	3,5
Total	76,0	16,5	4,9	2,6

En particulier, pour l'essentiel des écoles (2,6%) mentionnant « autre difficulté », la principale difficulté c'est de n'avoir jamais reçu de fonds. Les 12 écoles qui disent n'avoir jamais rien reçu sont mentionnées dans le Tableau 98 ci-dessous.

Tableau 98: Liste des écoles n'ayant jamais reçu de ressources

Matricule Secope	Sous-proved	Etablissement
25 998	Ingende I	EP BOKANYA
40 459	Kazumba Sud	EP KANSENSE
48 613	Kazumba Sud	EP KASAI
43 856	Kazumba Sud	EP BONDEKO
228	Kananga I	EP MALANDJI
205	Kananga I	EPI DIKU DIETU
7 084	Budjala I	EP MONDOKO
30 769	Bolamba	EP BOLOMBA
13 047	Kabongo II	EP MUKOMA KANANGE
25 015	Kabongo I	EP NYUNDO(EX

MAPENDO)

44 361	Basankusu I	EP ISAMPOKA
49 079	Basankusu I	EP BOFANA

En deuxième lieu, les écoles continuent à montrer de l'intérêt pour cette question avec 566 répondants. Pour près de 50% d'entre ces écoles la fréquence irrégulière est la deuxième principale difficulté en 2011, et la variation du montant est citée par 28,7% des écoles (Tableau 99).

Tableau 99: Deuxièmes principales difficultés pour obtenir des ressources en 2011

	Retard d'arrivée	Fréquences irrégulières	Variation du montant	Autres
Milieu d'implantation				
Urbain	13,2	39,6	34,0	13,2
Rural	14,8	51,0	28,2	6,0
Regime de gestion				
Catholique	12,5	54,4	25,8	7,3
Islamique	0,0	66,7	33,3	0,0
Kimbanguiste	22,7	68,2	9,1	0,0
Non conventionné	11,5	43,4	37,7	7,4
Protestant	19,5	45,0	29,0	6,5
Total	14,6	49,9	28,7	6,7

L'irrégularité des fréquences est encore plus marquée, par ordre d'importance, au niveau des réseaux Kimbanguiste, Islamique et Catholique.

En 2012 aussi les écoles ont répondu massivement (629 écoles) ; le retard d'arrivée continue pour 69% des écoles de constituer la première principale difficulté rencontrée pour obtenir les ressources (Tableau 100). L'irrégularité des fréquences d'arrivée est également citée par 18,4% des écoles.

Tableau 100: Premières principales difficultés pour obtenir des ressources en 2012 (%)

	Retard d'arrivée	Fréquences irrégulières	Variation du montant	Autres
Milieu d'implantation				
Urbain	56,5	24,2	8,1	11,3
Rural	70,4	17,8	9,9	1,9
Regime de gestion				
Catholique	69,1	20,2	6,7	3,9
Islamique	83,3	0,0	16,7	0,0
Kimbanguiste	76,9	3,8	15,4	3,8
Non conventionné	68,4	20,3	9,8	1,5
Protestant	67,8	16,9	13,1	2,2
Total	69,0	18,4	9,7	2,9

La deuxième principale difficulté citée par près de 50% des 626 écoles ayant répondu à cette question est l'irrégularité des fréquences, mais la variation du montant est également citée par près de 30% des écoles (Tableau 101).

Tableau 101: Deuxièmes principales difficultés pour obtenir des ressources en 2012

	Retard d'arrivée	Fréquences irrégulières	Variation du montant	Autres
Milieu d'implantation				
Urbain	16,4	32,8	36,1	14,8
Rural	11,3	51,4	29,0	8,3
Regime de gestion				
Catholique	10,7	52,0	27,0	10,3
Islamique	0,0	83,3	16,7	0,0
Kimbanguiste	12,0	60,0	16,0	12,0
Non conventionné	12,0	43,6	37,6	6,8
Protestant	13,7	47,8	30,2	8,2
Total	11,8	49,6	29,7	8,9

Les écoles évoquant la rubrique « autres » sont au nombre de 56 mais 30 de ces 56 écoles n'ont pas souhaité préciser le contenu de « autres ». Plus de la moitié des 26 autres indiquent l'insuffisance du montant par rapport aux besoins, et ici aussi 2 écoles affirment n'avoir jamais reçu de ressources provinciales.

Dans l'exécution du budget 2011, l'inaccessibilité de la localité et les corollaires indisponibilité du matériel sur le marché et montée des prix sur le marché constituent pour plus de 92% des 573 écoles participantes les premières difficultés (Tableau 102).

Tableau 102: Premières difficultés dans l'exécution du budget 2011 (%)

	Inaccessibilité (distance)	Indisponibilité du matériel sur le marché local	Mauvaise qualité du matériel sur le marché local	Montée des prix sur le marché local	Autres
Milieu d'implantation					
Urbain	16,4	23,6	5,5	40,0	14,5
Rural	32,8	39,9	4,8	20,6	1,9
Regime de gestion					
Catholique	29,2	37,5	6,3	22,9	4,0
Islamique	16,7	50,0	0,0	33,3	0,0
Kimbanguiste	26,1	43,5	4,3	26,1	0,0
Non conventionné	34,4	36,1	4,1	23,8	1,6
Protestant	32,9	40,0	3,5	20,0	3,5
Total	31,2	38,3	4,9	22,5	3,1

La montée des prix sur le marché local surtout, et l'indisponibilité du matériel sur le marché constituent les deuxièmes difficultés les plus citées par les 573 écoles en 2011 (47,2% et 26,3% respectivement) (Tableau 103).

Tableau 103: Deuxièmes difficultés dans l'exécution du budget 2011 (%)

	Inaccessibilité (distance)	Indisponibilité du matériel sur le marché local	Mauvaise qualité du matériel sur le marché local	Montée des prix sur le marché local	Autres
Milieu d'implantation					

Urbain	5,6	29,6	9,3	35,2	20,4
Rural	10,3	26,0	11,2	48,4	4,1
Regime de gestion					
Catholique	10,0	27,9	9,6	47,0	5,6
Islamique	16,7	0,0	33,3	50,0	0,0
Kimbanguiste	13,0	21,7	8,7	56,5	0,0
Non conventionné	10,7	27,3	15,7	43,0	3,3
Protestant	8,3	24,9	9,5	49,1	8,3
Total	9,8	26,3	11,1	47,2	5,6

En 2012 les premières difficultés les plus citées par les 625 écoles participantes restent les mêmes qu'en 2011 mais pour 89,9% des écoles (Tableau 104).

Tableau 104: Premières difficultés dans l'exécution du budget 2012

	Inaccessibilité (distance)	Indisponibilité du matériel sur le marché local	Mauvaise qualité du matériel sur le marché local	Montée des prix sur le marché local	Autres
Milieu d'implantation					
Urbain	14,3	27,0	6,3	39,7	12,7
Rural	32,2	38,6	6,2	21,3	1,8
Regime de gestion					
Catholique	27,2	38,2	7,8	23,0	3,9
Islamique	33,3	33,3	0,0	33,3	0,0
Kimbanguiste	26,9	38,5	7,7	26,9	0,0
Non conventionné	33,8	35,3	6,0	23,3	1,5
Protestant	33,3	37,7	3,8	22,4	2,7
Total	30,4	37,4	6,2	23,1	2,9

L'indisponibilité du matériel est citée par 37,4% des écoles alors que l'inaccessibilité (distance) est citée par 30,4% des écoles.

Tableau 105: Deuxièmes difficultés dans l'exécution du budget 2012

	Inaccessibilité (distance)	Indisponibilité du matériel sur le marché local	Mauvaise qualité du matériel sur le marché local	Montée des prix sur le marché local	Autres
Milieu d'implantation					
Urbain	1,6	27,9	14,8	36,1	19,7
Rural	9,9	23,7	11,9	50,4	4,1
Regime de gestion					
Catholique	8,9	24,1	11,7	50,4	5,0
Islamique	16,7	0,0	33,3	50,0	0,0
Kimbanguiste	12,0	20,0	8,0	52,0	8,0
Non conventionné	7,6	27,5	16,0	45,8	3,1
Protestant	9,9	23,1	9,9	48,9	8,2
Total	9,1	24,1	12,1	49,0	5,6

Les deuxièmes difficultés les plus citées dans l'exécution du budget 2012 restent comme en 2011 la montée des prix sur le marché local (49% des écoles) et l'indisponibilité du matériel sur le marché local (24,1%) (Tableau 105).

7.5. *Circuit de la dépense : flux descendants jusqu'aux bureaux gestionnaires*

Au niveau provincial et au niveau sous-provincial, l'enquête s'est intéressée, davantage qualitativement⁵, au déroulement du circuit de mise à disposition des frais de fonctionnement aux bureaux gestionnaires (Tableau 106).

Tableau 106: Composition des BG interrogées

	Rural	Urbain	Total
Conseiller résidentiel		1	1
Coordinations		3	10
IPP		4	1
InsPool		2	1
SERNIE		2	2
SECOPE		2	2
PROVED			4
SOUS-PROVED	16		16
TOTAL	30	17	47

La procédure de mise à disposition des fonds commence par la réception des listings SECOPE avant l'arrivée des fonds à la banque. Quarante et sept structures provinciales et sous-provinciales desservant chacune au moins 2 écoles ont été interrogées, et pour 40% ce n'est pas le cas. Ce pourcentage est pratiquement le même que les structures soient en milieu urbain comme en milieu rural.

Si pour le milieu urbain le retard n'est que d'un jour, le nombre de jours de retard le plus fréquent pour ceux qui reçoivent les listings après l'arrivée des fonds est de 7 jours en milieu rural. Des cas de retard de 10 jours, de 14 jours et même de 30 jours ont été signalés pour le milieu rural.

Curieusement les structures interrogées considèrent presque toutes que ce retard n'affecte pas leur accès aux fonds. Le constat sur le terrain confirme que dans 56 à 60% des cas et suivant le milieu, les fonds sont reçus au niveau sous-provincial par le canal de Caritas et Caisse Congo. Le BG provincial intervient dans 13% en milieu urbain et 22% en milieu rural mais d'autres sources sont citées également (27% en milieu urbain et 22% en milieu) (Tableau 107).

Tableau 107: Structure ayant remis les frais de fonctionnement à l'école (%)

	Caisse-Congo	BG Provinc	CARITAS	Autres
Milieu d'implantation				
Urbain		40,0	13,3	26,7
Rural		34,4	21,9	21,9

Parmi les autres intervenants dans la mise à disposition des fonds aux structures sous provinciales c'est la BCC en milieu urbain ; en milieu rural la BCC est également citée dans

⁵ Certaines analyses ne sont pas toujours soutenues par des tableaux du fait que l'approche était davantage qualitative.

50% des cas et curieusement les autres 50% se répartiraient également entre l'antenne Secope et le Comptable d'état.

A la première présentation, en milieu urbain les structures reçoivent la totalité du montant dans 93% des cas alors que ceci n'est vrai que dans 81% des cas en milieu rural. C'est donc surtout en milieu rural que les paiements sont fractionnés.

Les montants payés correspondent aux montants sur le listing Secope dans 93 à 94% des cas, mais des manquants sont signalés même si c'est dans 6 à 7% des cas.

Les structures n'ont pas vraiment accepté de renseigner les questions sur ces manquants ; mais à la fois Caritas, Caisse Congo et BCC ont connu des cas. Pour Caritas il est apparu que plus de 10% du montant à Luiza aurait été retenu pour le « fonctionnement de Pool non mécanisé » ; à la BCC à Kananga un manquant de 13 000 francs a été signalé (moins de 5% du montant) attribué à « l'expéditeur des fonds » et qui pourrait être des frais de BCC siège.

Des manquants signalés seraient pour la Caisse Congo de 2 sortes : un cas de 1000 francs à Kamina (moins de 5% du montant) retenu par Secope local, mais surtout à Gemena un cas de 25 000 francs (plus de 10% du montant) du fait du Comptable de l'Etat.

Tableau 108: Obligation de voyager et moyen de déplacement pour les fonds (%)

	Obligation de se déplacer	Moyen de déplacement			
		Moto	Vélo	Camion	Pirogue
Milieu d'implantation					
Urbain	20,0	66,7	0,0	33,3	0,0
Rural	68,8	59,1	13,6	22,7	4,5
Total	53,2	60,0	12,0	24,0	4,0

Les structures rurales affirment dans 69% des cas devoir se déplacer pour entrer en possession de leurs fonds alors que le pourcentage est de 20% en milieu urbain (Tableau 108). La moto est utilisée dans ces déplacements par les structures en milieu urbain comme par celles en milieu rural ; mais en milieu rural il y'a également le camion dans 23% des cas et le vélo dans 14% des cas sans oublier la pirogue dans 5% des cas.

C'est surtout en milieu rural que le moyen de déplacement est déclaré risqué (91% de ceux qui sont obligés de se déplacer). Évidemment le risque d'accident des engins roulants est cité dans tous les milieux, mais 60% des structures qui sont obligées de se déplacer en milieu rural craignent le risque de braquage.

Les frais de transport déclarés par les structures en milieu rural pour ces déplacements se chiffrent en milliers de francs congolais et se ventilent entre : (i) moins de 100 000 francs pour 59%, (ii) de 100 000 à 500 000 francs pour 36% et plus de 500 000 francs pour 5%.

En milieu urbain ces coûts sont déclarés supportés par le fonctionnement ; en milieu rural également le fonctionnement est mis à contribution dans 36% des cas, mais d'autres sources citées incluent les cotisations des membres du BG pour 32%, et même la Banque mondiale à Kungu. Dans 23 % des cas en milieu rural ces coûts ne seraient pas répercutés.

Un autre coût de ces déplacements c'est le nombre de jours d'absence au poste. Près de 45% des délais déclarés sont de 7 jours, mais les délais de 1 à 7 jours inclus font plus de 72% des cas. Les délais de 8 à 15 jours font presque 23%.

Les réponses obtenues indiquent que toutes les structures font des rapports d'utilisation des fonds reçus sauf en milieu rural où 10% des déclarants ne le font pas.

La périodicité de ces rapports est plus ou moins la même que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain : annuelle dans 11% à 13% des cas, trimestrielle dans 20% à 21% des cas, et mensuelle dans 67% à 68% des cas.

Les rapports sont adressés au Secope provincial pour la plupart et au BG provincial ; mais les autres destinations citées sont également le Secope local, l'IPP et la Coordination provinciale.

Les structures sous-provinciales adressent donc en général les rapports aux structures provinciales.

7.6. *Circuit de la dépense: flux ascendants*

Au vu des arrêtés provinciaux et en plus des frais du Minerval, pratiquement tous les autres frais censés être supprimés selon les mesures d'accompagnement de la gratuité, continuent d'être supportés par les parents d'élèves à savoir : la prime d'assurance, les frais des imprimés (fiches SERNIE), les frais administratifs ou de fonctionnement, les frais de promotion scolaire, les frais de participation au TENAFEP, ainsi que d'autres frais institués de fait tels que les frais de motivation, les frais d'appoint et d'intervention ponctuelle, les frais de maintenance ou de construction etc. Le Tableau 7 (nomenclature des frais scolaires à payer) illustre bien cet état de fait et les montants à payer en francs congolais par élève au primaire.

Au Katanga :

- des frais de promotion scolaire à 100 FC par élève et par an ;
- des frais administratifs pour primaires et maternelles à 1.000 FC, secondaires et techniques à 1.600 FC par élève et par an ;
- des frais de formation à 100 FC par élève et par an.

Au Kasai - Occidental :

- les élèves de la 5^{ème} ne sont pas exemptés du paiement du Minerval, comme c'est le cas au Katanga ;
- des frais d'appoint de 1.000 FC par élève et par mois au primaire (5^{ème} et 6^{ème}), de 1.800 FC par élève et par mois au secondaire ;
- des frais de sentinelle à 100 FC par élève et par trimestre au primaire (5^{ème} et 6^{ème}).
- des frais d'appui à la construction et ou la réhabilitation des infrastructures scolaires : 100 FC par élève et par trimestre au primaire et 200 FC par élève et par trimestre au secondaire.

A l'Equateur :

- en 2011 et 2012 les élèves de la 5^{ème} ne sont pas exemptés des frais scolaires au niveau de la province ;
- les frais du TENAFEP ont triplé entre 2011 et 2013 passant de 2.000 FC à 6.000 FC par élève à l'inscription à l'examen ;
- les autres frais scolaires sont passés de 1.500 francs congolais (2011/2012) à 9.180 FC en 2012/2013 par élève et par an.

Au Maniema :

- des frais administratif de 170 FC au primaire et au secondaire.

Dans le cadre du suivi des flux ascendants, l'enquête a interrogé les Directeurs d'écoles sur le montant total des frais scolaires dont chaque élève a dû s'acquitter d'un côté, et de l'autre le montant du Minerval, celui des frais SERNIE, et celui des « Autres frais ». Les réponses permettent d'ajuster les montants déclarés comme ensemble de frais (Tableau 109).

Tableau 109: Ensemble des frais, Minerval, SERNIE et « Autres frais» acquittés par chaque élève en 2011 et 2012

	Ensemble frais scolaires		Minerval		Frais SERNIE		Autres frais	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation								
Urbain	6 832	6 932	19 714	256	17 275	632	28 807	25 559
Rural	10 909	9 118	4 215	4 228	4 620	5 066	22 741	22 924
Regime de gestion								
Catholique	8 073	7 652	738	845	617	575	24 605	24 671

Islamique	6 202	7 611	1 083	1 258	1 170	1 344	2 893	3 096
Kimbanguiste	38 278	6 402	330	708	506	505	49 790	47 859
Protestant	7 412	7 008	14 819	9 459	13 975	9 254	16 980	17 583
Non conventionné	13 564	14 793	911	1 321	2 611	5 166	30 356	30 102
Proved								
Equateur I	4 300	5 828	441	520	490	491	3 401	13 339
Equateur II	17 059	6 742	8 926	175	9 399	373	95 192	79 216
Maniema	7 107	8 309	8 498	8 431	10 030	9 850	18 336	20 029
Katanga I	17 747	19 262	583	583	568	568	15 368	17 666
Katanga II	10 071	7 160	7 371	7 089	6 213	5 936	4 145	4 445
Kasai-Occidental I	14 827	16 465	2 618	3 289	3 575	7 370	9 604	8 934
Total	10 573	8 940	5 663	3 858	5 957	4 600	23 271	23 155

En comparant les montants totaux déclarés des frais d'un côté et la somme des montants décomposés (minerval, sernie et autres) de l'autre, il apparaît clairement que les montants totaux ont été déclarés à la baisse et que les frais scolaires sont probablement plus proches des totaux recomposés comme présentés dans le Tableau 110 ci-dessous.

Tableau 110: Ensemble déclaré des frais et totalisation des frais décomposés déclarés acquittés par chaque élève en 2011 et 2012

	Ensemble frais scolaires declares		Frais scolaires totalisés	
	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation				
Urbain	6 832	6 932	65 796	26 447
Rural	10 909	9 118	31 576	32 218
Regime de gestion				
Catholique	8 073	7 652	25 960	26 091
Islamique	6 202	7 611	5 146	5 698
Kimbanguiste	38 278	6 402	50 626	49 072
Protestant	7 412	7 008	45 774	36 296
Non conventionné	13 564	14 793	33 878	36 589
Proved				
Equateur I	4 300	5 828	4 332	14 350
Equateur II	17 059	6 742	113 517	79 764
Maniema	7 107	8 309	36 864	38 310
Katanga I	17 747	19 262	16 519	18 817
Katanga II	10 071	7 160	17 729	17 470
Kasai-Occidental I	14 827	16 465	15 797	19 593
Total	10 573	8 940	34 891	31 613

C'est donc la valeur des frais scolaires totalisés qui sera retenue pour l'analyse, d'autant plus que les parents d'élèves interrogés indiquent un montant de frais scolaires (hors réduction pour nombre d'enfants) de 25 029 FC avec une prime d'encouragement des enseignants de 22 412 FC.

En 2011 pour les frais scolaires, le montant payé par élève en milieu urbain (65 796 FC) est nettement supérieur à celui payé par élève en milieu rural (31 576 FC). Le coût d'ensemble des frais scolaires supportés par les parents à savoir 34 891 francs par élève en 2011 a

légèrement baissé en 2012 (à 31 613 FC). Cette diminution a été entraînée par une baisse de plus de 60% des frais scolaires en milieu urbain en 2012, et ce malgré une légère hausse de 2% observée en milieu rural.

Au niveau des régimes de gestion c'est le réseau Islamique qui présente le niveau le plus bas de frais scolaires (autour de 82 à 85% moins élevé que le montant moyen observé dans l'ensemble des écoles). Les élèves des réseaux Kimbanguistes paient plus que ceux de tous les autres réseaux

Parmi les 6 Proved l'Equateur II se distingue avec des frais scolaires très élevés, suivi par le Maniema. Les autres Proved ont sensiblement le même niveau de frais scolaires.

L'enquête a interrogé quelques écoles privées, et le coût des frais scolaires par élève est de 58 356 FC par élève en 2011 et 61 659 FC en 2012.

Sur le terrain les superviseurs d'enquête ont rapporté que malgré les dispositions de la gratuité décrétées par le Gouvernement depuis la rentrée de septembre 2010, certaines écoles dans les provinces continuent à faire payer :

- les frais de motivation (dans toutes les provinces enquêtées) ;
- les classes de 5^{ème} année (Equateur et Kasai-Occidental) ;
- de multiples frais autres que les frais fixés par le Gouvernement central tels que les frais administratifs ou frais d'appoint (1 000FC/élève et par an), les frais de promotion scolaire (100 FC/élève et par an).

7.6.1. Le Minerval

Le coût du Minerval acquitté par élève en milieu urbain dans les 6 PROVED échantillonnées est respectivement de 19 714 FC en 2011 et 256 FC en 2012, alors qu'en milieu rural ce coût est passé de 4 215 FC en 2011 à 4 228 en 2012. Ceci est loin de l'esprit de la « gratuité » fixant le coût annuel du Minerval sur toute l'étendue du territoire à 100 FC (Tableau 111).

Au niveau des régimes de gestion, le réseau Protestant se distingue avec les montants les plus élevés avec 14 819 FC en 2011 et 9 459 FC en 2012.

Au niveau des PROVED le coût annuel par élève le plus élevé est observé au Maniema et au Katanga II : un peu plus de 7 000 FC au Katanga II à un peu plus de 8 000 FC au Maniema en 2011 et 2012.

Par rapport au montant réglementaire de 100 FC par élève et par an il existe une grande différence qui provient de ce que chacun entend par Minerval. De nombreuses confusions existent sur le terrain dans le contenu de cette variable lorsque les intervenants parlent de Minerval ; d'autres frais scolaires y sont généralement incorporés.

En 2011 et dans l'ensemble sur 5 663 FC perçus par l'école le reversement à la sous-division en termes de Minerval est de 3 200 FC (soit 56,5%), alors qu'en 2012 sur 3 858 FC le reversement est de 2 500FC (soit 64,8%).

Tableau 111: Montant total perçu du TENAFEP et montants Minerval et frais SERNIE rétrocédés à la S/Division en 000 FC

	Montant total des frais TENAFEP perçu		Minerval rétrocédé à la S/Division		Frais SERNIE rétrocédés à la S/Division		Frais TENAFEP rétrocédés à la S/Division	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation								
Urbain	19 111,0	5 379,0	5, 853	2,766	5,004	3,367	2 188,0	1 978,0
Rural	28 454,0	30 155,0	2,937	2,475	5,541	5,779	7 641,0	7 748,0
Regime de gestion								
Catholique	28 683,0	3 294,0	2,654	5,558	4,393	3,294	7 306,0	7 362,0
Islamique	39 180,0	1 387,0	1,951	3,278	10,037	1,387	8 291,0	8 585,0

Kimbanguiste	15 970,0	4 260,0	3,896	9,632	12,883	4,260	8 852,0	4 305,0
Protestant	28 826,0	3 125 ,0	2,458	5,031	5,556	3,125	6 119,0	6 375,0
Non conventionné	24 042,0	3308,0	2,125	5,445	4,708	3,308	7 875,0	8 671,0
Proved								
Equateur I	14 641,0	18 970,0	1,981	1,645	4,320	5,242	3 339,0	3 757,0
Equateur II	56 040,0	45 344,0	2,468	1,660	10,340	9,270	10 718,0	8 967,0
Maniema	26 751,0	28 529,0	6,574	4,979	9,062	8,701	13 066,0	14 103,0
Katanga I	5 737,0	12 559 ,0	8,106	8,266	8,111	8,262	8 500,0	14 904,0
Katanga II	8 896,0	11 272,0	0,020	0,051	1,000	1,466	2 163,0	2 300,0
Kasaï-Occidental I	45 130,0	46 598,0	4,350	3,388	1,578	1,922	8 125,0	7 872,0
Total	27 555,0	27 781,0	3,200	2,501	5,489	5,549	7 083,0	7 165,0

De même dans l'ensemble l'école a perçu 5 957 FC en 2011 au titre des frais SERNIE et reversé 5 489 FC (soit 92,1%), alors qu'en 2012 le reversement (5 549 FC) dépasse même le montant perçu de 4 600 FC.

Il ressort de l'étude qu'en 2011 les 650 écoles échantillonnées avaient en moyenne 42 élèves inscrits en 6^{ème} année et 42 élèves inscrits au TENAFEP alors qu'en 2012 elles avaient en moyenne 38 élèves inscrits en 6^{ème} année et 36 élèves inscrits au TENAFEP.

Ainsi sur la base de 42 élèves inscrits par école en 2011 et les 100 FC réglementaires, la moyenne du minerval à reverser au FPEN par école est d'environ 4 200 FC ; de même avec en moyenne 38 élèves inscrits en 6^{ème} année en 2012 et les 100 FC réglementaires la moyenne du Minerval à reverser au FPEN est de 3 800 FC. Dans les 4 provinces administratives de la zone de l'enquête si l'on multiplie cette moyenne par le total des écoles de chaque province administrative (Annuaire 2008-2009), les montants acquittés par année et par province selon la réglementation est présentée dans le Tableau 112 ci-dessous.

Tableau 112: Quotité du Minerval due par Province selon l'enquête en milliers de francs congolais

Province	Nbre d'écoles 2011	2011	2012	56,5% de 2011	64,8% de 2012
Equateur	4 032	16 693	15 390	9 431	9 973
Kasaï – Occidental	2 922	12 097	11 153	6 835	7 227
Katanga	3 497	14 478	13 348	8 180	8 650
Maniema	1 115	4 616	4 256	2 608	2 758
Total	11 566	47 884	44 147	27 054	28 608

En supposant les taux de reversement dégagés par l'enquête à la sous-division, le FPEN devrait recevoir des 4 provinces administratives au titre du Primaire au moins 27 054 milliers de FC en 2011 et 28 608 milliers de FC en 2012.

L'enquête a interrogé quelques écoles privées ; les inscrits en sixième année sont au nombre de 46 en 2011 et 49 en 2012, et le Minerval observé par élève est de 39 444 FC en 2011 et 34 950FC en 2012 (Annexe 11).

L'enquête au niveau central du FPEN a indiqué le niveau des ressources du Minerval perçues par le FPEN dans les quatre provinces échantillonnées pour à la fois le primaire et le secondaire (Tableau 113).

Tableau 113: Comparaison des quotités reversés au FPEN aux montants collecter par les écoles selon l'enquête (ressources du minerval)

Primaire et secondaire Provinces	Quotité minerval 2011/2012 en milliers de francs congolais		Quotité minerval 2012/2013 en milliers de francs congolais	
	Perçue	Reversée à la	Perçue s/FPEN	Reversée à la

	s/FPEN(Prim aire et secondaire)	S/Division (Primaire)	(Primaire et secondaire)	S/Division (Primaire)
Equateur	4 909	9 431	600	9 973
Kasaï Occidental	14 040	6 835	-	7 227
Katanga	23 232	8 180	22 366	8 650
Maniema	5 868	2 608	2 014	2 758
Total	48 048	27 054	24 980	28 608

En 2011 le recouvrement par le FPEN sur ces 4 provinces administratives a dépassé les 47 884 milliers de francs congolais attendus du Primaire, mais en 2012 il n'atteint même pas le taux de reversement observé au niveau de l'échantillon au Primaire.

Sur le terrain les superviseurs d'enquête ont rapporté les constats suivants :

- les parents d'élève peinent à comprendre les mesures d'accompagnement de la gratuité : conséquence difficultés dans le recouvrement des frais Minerval ;
- la tenue de pièces justificatives de paiement du Minerval pose problème car aucune information sur les montants rétrocédés au niveau Sous-PROVED n'est disponible lors du passage des enquêteurs sur le terrain ;
- les bureaux SECOPE au niveau provincial ne reversent pas l'intégralité des montants reçus des antennes SECOPE au compte du FPEN ;

L'application de la convention signée entre le SECOPE et le FPEN pose problème au niveau des SECOPE provinciaux qui font des retenus ou quelle que fois refuse tout simplement de reverser les montants perçus.

7.6.2. Les fiches d'identification SERNIE

En 2011, chaque élève du milieu urbain a payé 17 275 FC pour les fiches d'identification SERNIE, alors qu'un élève du milieu rural a payé 4 620 FC.

En 2012 ces frais ont baissé à 632 FC au niveau urbain alors qu'ils augmentaient de près de 10% pour atteindre 5 066 FC par élève en milieu rural.

Les élèves du réseau catholique ont payé 617 FC en 2011 et 575 FC en 2012, alors que les élèves du réseau Islamique paient 2 fois plus. Mais c'est le réseau protestant, et de loin, qui fait payer les montants les plus élevés pour frais SERNIE avec 13 975 FC par élève en 2011 et 9 254 FC par élève en 2012.

En ce qui concerne les PROVED, c'est le Maniema avec 10 030 FC par élève en 2011 et 9 850 FC par élève en 2012 qui fait payer les montants les plus élevés, suivi du Katanga II avec 6 213 FC en 2011 et 5 936 FC en 2012. Ces montants payés au niveau de ces deux PROVED sont très loin des montants fixés dans les arrêtés provinciaux : 550 FC pour la PROVED du Katanga II et 750 pour le Maniema.

Le coût moyen des frais de fiches d'identification SERNIE par élève collecté au niveau de l'ensemble des 6 PROVED selon l'enquête est de 5 957 FC en 2011 et 4 600 FC en 2012.

Ici aussi ce montant est loin des 250 FC à 350 FC généralement avancés pour « la contribution des parents à l'identification de l'élève pour la première fois ». C'est que ici aussi de nombreux frais demandés aux parents sont regroupés dans les réponses à cette rubrique.

L'enquête a interrogé quelques écoles privées, et le coût des frais SERNIE observé par élève est de 371 FC en 2011 comme en 2012.

En multipliant le coût moyen d'ensemble observé plus haut par le nombre moyen de nouveaux inscrits de 115 par école en 2011 et 112 par école en 2012, les frais SERNIE par école s'estiment alors à 685 milliers de FC en 2011 et 515,2 milliers de FC en 2012. Ainsi les frais SERNIE collectés par les directeurs selon l'enquête sont résumés dans le Tableau 114 ci-dessous.

Tableau 114: Total des frais SERNIE collectés par les directeurs d'écoles dans les 6 Provinces administratives en millions de francs congolais

Province	Nbre d'écoles 2011	2011	2012	92,1% de 2011	100,0% de 2012
Equateur	4 032	2 761 920	2 077 286	2 518 871	2 077 286
Kasaï – Occidental	2 922	2 001 570	1 505 414	1 825 432	1 505 414
Katanga	3 497	2 395 445	1 801 654	2 184 646	1 801 654
Maniema	1 115	763 775	574 448	696 563	574 448
Total	11 566	7 922 710	5 958 803	7 225 512	5 958 803

En supposant les taux de reversement dégagés par l'enquête à la sous-division, le SERNIE mobilise au niveau provincial des 4 provinces administratives au titre des frais de fiche au Primaire 7 225,5 millions de FC en 2011 et 5 958,8 millions de FC en 2012.

Avec un taux normatif uniforme de 250 FC pour la fiche SERNIE à savoir 4% du montant moyen de 2011 et 5,4% de celui de 2012, c'est quand-même 316,9 millions de FC en 2011 et 321,8 millions de FC qui devraient se retrouver dans les livres du SERNIE Central.

L'enquête au niveau central du SERNIE n'a obtenu aucune trace de ces montants mobilisés.

Sur le terrain les superviseurs d'enquête ont rapporté les constats suivants :

- le manque de contrôle fait que certains directeurs d'école ne reversent pas les frais liés au SERNIE ;
- la vente parallèle d'autres imprimés comme la fiche de mouvement qui n'est pas indiquée dans l'arrêté provincial et qui coûte 4 fois plus cher que la fiche SERNIE (Kabongo : 1 200 FC pour la fiche de mouvement alors que la fiche SERNIE coûte 300 FC) ;
- le recouvrement forcé dans certains endroits fait intervenir la Police qui est souvent décriée par la population ;
- le reversement des frais collectés n'est pas effectif par les directeurs à cause du manque de suivi et de contrôle de la part des antennes SERNIE ;
- l'inexistence des pièces justificatives sur le paiement des frais SERNIE au niveau sous provincial ne permet pas d'établir le lien entre le montant reçu des écoles et celui reverser au niveau provincial ;

Les frais d'imprimés ne sont pas pris en charge par la province conformément à l'esprit de la lettre circulaire de l'EPSP.

7.6.3. Les frais TENAFEP

Les frais TENAFEP observés en moyenne par élève dans cette enquête vont de 5 410 FC en 2011 à 6 186 FC en 2012. Au cours de l'année 2012/2013 les parents interrogés ont indiqué un montant de 13 932 FC par élève.

L'enquête a interrogé quelques écoles privées, et le coût des frais TENAFEP observé par élève est de 4 810 FC et 5 630 FC en 2012.

D'après les données recueillies au niveau de l'enquête de terrain, les 63 écoles du milieu urbain ont perçu 19 111 milliers de FC en 2011 sur lesquels elles ont reversé à la sous-division 2 188 milliers de francs au titre du TENAFEP en 2011, soit 303,35 milliers de FC perçus par école et 34,73 milliers de FC de reversés à la sous-division.

En 2012 le montant moyen perçu par école en milieu urbain au titre du TENAFEP est de 85,38 milliers de FC dont 31,40 milliers de FC reversés à la sous-division.

De même les 587 écoles du milieu rural ont perçu 24 854 milliers de FC en 2011 sur lesquels elles ont reversé à la sous-division 7 641 milliers de FC au titre du TENAFEP en 2011, soit 42,34 milliers de FC perçus par école et 13,02 milliers de FC reversés par école à la sous-division.

En 2012 le montant moyen perçu par école en milieu rural au titre du TENAFEP est de 51,37 milliers de FC dont 13,29 milliers de FC reversés à la sous-division.

Dans l'ensemble les montants perçus et reversés à la sous-division au titre du TENAFEP par école sont de 42,39 milliers de francs et 10,90 milliers de francs en 2011, de 42,74 milliers de francs et 11,02 milliers de francs en 2012.

Ainsi sur la base des moyennes par école pour l'ensemble de l'échantillon, des données de l'annuaire 2008/2009 des écoles, et pour les 4 provinces administratives enquêtées, les commissions provinciales d'organisation du TENAFEP ont dû bénéficier des montants du Tableau 115 ci-après.

Tableau 115: Estimation des frais TENAFEP dans les 4 provinces administratives de l'enquête (000 de FC)

Provinces	Nbre Ecoles	Montant TENAFEP 2011/2012 en milliers de francs congolais		Montant TENAFEP 2011/2012 en milliers de francs congolais	
		Perçu s/TENAFEP	Reversé à la S/Division	Perçu s/TENAFEP	Reversé à la S/Division
Equateur	4 032	170 916	43 949	172 328	44 433
Kasaï Occidental	2 922	123 864	31 850	124 886	32 200
Katanga	3 497	148 238	38 117	149 462	38 537
Maniema	1 115	47 265	12 154	47 655	12 287
Total	11 566	490 283	126 069	494 331	127 457

En 2011 comme en 2012 le montant estimatif mobilisé et reversé aux sous-divisions par les directeurs d'écoles dans les 4 provinces administratives échantillonnées pour organiser le test du TENAFEP tourne autour de 126 à 127 millions de francs congolais.

L'enquête a demandé aux Directeurs d'école s'ils pensaient que les frais TENAFEP étaient à la portée des parents

Tableau 116: Les frais TENAFEP sont-ils à la portée des parents (%)

	2 011	2 012
Milieu d'implantation		
Urbain	35,8	35,8
Rural	47,6	47,8
Regime de gestion		
Catholique	42,6	42,6
Islamique	50,0	50,0
Kimbanguiste	59,3	59,3
Protestant	47,6	47,6
Non conventionné	50,0	50,7
Total	46,4	46,5

Dans l'ensemble en 2011 comme en 2012 un peu moins de 50% des chefs d'établissement pensent que les frais TENAFEP sont à la portée des parents (Tableau 116). Les avis dépendent beaucoup du milieu : en milieu urbain plus 64% des avis indiquent que ces frais ne sont pas à la portée des parents alors que 52% environ sont de cet avis en milieu rural.

Les écoles du réseau catholique considèrent à 57% que les frais TENAFEP ne sont pas à la portée des parents.

Sur le terrain les superviseurs d'enquête ont rapporté les constats suivants :

- le niveau de pauvreté de certains parents d'élèves ne facilite pas le paiement des frais du TENAFEP à date due (au niveau rural, ils attendent la période de récolte pour

- s'acquitter des frais dus) ; 57,8% des parents interrogés pensent que les frais de TENAFEP ne sont pas à la portée des parents.
- l'éloignement de certaines localités (manque de moyens de transport) ne facilite pas le paiement des frais scolaires, l'envoi des fiches (imprimées) et l'organisation de l'examen ;
 - les difficultés liées au déplacement (distance entre les centres, manque de moyens de déplacement etc.) ne facilitent pas l'organisation du TENAFEP ;
 - le paiement des frais TENAFEP après la tenue de l'examen au niveau des localités les plus éloignées ;
 - les gestionnaires des écoles ne sont pas forcements associés à la gestion des frais TENAFEP ;
 - la perception des frais TENAFEP par le Ministère provincial de l'EPSP (par exemple au niveau de Gemena : cf. Annexe 3) ;
 - le détournement de certains paiements par les directeurs et/ou enseignants ;
 - la mainmise sur la perception des frais TENAFEP par le Ministère provincial de l'EPSP au niveau Sous-provincial.

7.6.4. Frais non réglementaires : frais de motivation

Les frais de motivation continuent à être négociées et payées au niveau des écoles primaires : 94,0% des écoles interrogées en 2011 et 94,7% en 2012 reconnaissent la tenue de négociations entre écoles et parents à cet effet. (Tableau 117).

Tableau 117: Tenue de négociation entre écoles et parents pour la fixation des frais de motivation des enseignants en 2011 et 2012 (%)

	2011	2012
Milieu d'implantation		
Urbain	95,5	97,0
Rural	93,8	94,5
Regime de gestion		
Catholique	93,1	94,5
Islamique	83,3	83,3
Kimbanguiste	88,9	88,9
Protestant	94,2	95,8
Non conventionné	97,1	95,6
Total	94,0	94,7

En milieu urbain un peu plus fréquemment qu'en milieu rural, et au niveau de tous les réseaux dans plus de 83% des cas, ces négociations ont lieu.

Tableau 118: Période de tenu des négociations pour la fixation des frais de motivation en 2012 (%)

	Début année scolaire	Pendant l'année	Fin de l'année	Autres
Milieu d'implantation				
Urbain	98,4	1,6	0,0	0,0
Rural	96,3	2,8	0,9	0,0
Regime de gestion				
Catholique	99,3	0,7	0,0	0,0
Islamique	80,0	20,0	0,0	0,0
Kimbanguiste	91,7	8,3	0,0	0,0

Non conventionné	97,7	0,8	1,6	0,0
Protestant	92,7	5,6	1,7	0,0
Total	96,5	2,6	0,8	0,0

Pour l'année scolaire 2012/2013 les négociations ont eu lieu en début d'année dans 96,5% des cas dans l'ensemble des écoles enquêtées (Tableau 118). Le réseau Islamique est le seul à avoir un taux significatif de tenue de ces négociations dans le cours de l'année scolaire (20% des écoles Islamiques).

Tableau 119: Périodicité paiement frais de motivation aux enseignants 2012 (%)

	Mensuel	Trimestriel	Semestrielle	Annuelle
Milieu d'implantation				
Urbain	95,2	4,8	0,0	0,0
Rural	76,2	17,7	0,2	5,9
Regime de gestion				
Catholique	78,1	15,2	0,0	6,7
Islamique	40,0	60,0	0,0	0,0
Kimbanguiste	79,2	16,7	0,0	4,2
Protestant	81,0	16,2	0,0	2,8
Non conventionné	75,8	17,2	0,8	6,3
Total	78,2	16,4	0,2	5,3

La fréquence du paiement des primes de motivation aux enseignants est un élément qui pourrait avoir une portée significative sur l'efficacité des enseignements dispensés (Tableau 119). La périodicité de paiement des frais de motivation aux enseignants est en général, dans 78,2% des cas, mensuelle ; les écoles Islamiques se distinguent encore une fois par le fait que pour 60% d'entre elles le paiement est trimestriel.

Tableau 120: Prime de motivation convenue par élève et reversée par enseignant (en FC)

	Prime de motivation convenue par élève		Prime motivation reversée à chaque enseignant par mois	
	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation				
Urbain	1966,0	2157,1	38276,5	41981,2
Rural	2188,3	2269,6	22901,8	25994,1
Regime de gestion				
Catholique	2283,8	2255,0	20713,1	24557,6
Islamique	1985,0	2205,0	10032,5	11057,5
Kimbanguiste	1500,1	1521,0	21439,0	62148,5
Protestant	2079,0	2301,8	32636,8	32129,0
Non conventionné	2172,5	2352,9	21904,8	22139,8
Proved				
Equateur I	2273,8	2274,6	34779,6	35364,1
Equateur II	1882,1	1853,6	24254,4	28168,0
Maniema	2198,3	2309,5	19291,0	31166,5
Katanga I	3658,1	3716,9	38355,6	39450,8
Katanga II	2483,4	2589,3	19614,3	26578,5

Kasai-Occidental I	1654,3	1937,8	22135,9	16706,7
Total	2167,6	2259,2	24478,7	27606,0

Pour la période de l'enquête, la prime de motivation mensuelle négociée au niveau des écoles est d'environ 2 150 FC à 2 250 FC par élève (Tableau 120). En 2011 la prime mensuelle moyenne versée à l'enseignant des écoles enquêtées est d'environ 38 mille francs congolais en milieu urbain et 23 mille francs congolais en milieu rural ; elle est montée à 42 mille francs en milieu urbain et 26 mille francs congolais en milieu rural en 2012.

Les parents interrogés ont indiqué une prime négociée à 28 281 FC en moyenne par enseignant. Au niveau des régimes de gestion la prime mensuelle payée aux enseignants du réseau Kimbanguiste est d'environ 62 mille francs congolais en 2012 alors qu'elle n'est que 22 mille francs congolais soit trois fois moins dans le réseau non conventionné, et 11 mille francs pour les enseignants du réseau Islamique.

7.6.5. Processus de collecte et de remontée des fonds (Minerval, SERNIE et TENAFEP)

Le processus suivi pour le paiement des frais scolaires au niveau des provinces est le suivant. En début de chaque année scolaire, le Gouverneur de la Province fixe les taux à payer par élève et par an à travers un arrêté provincial, le Directeur provincial de l'éducation donne la clé de répartition par lettre accompagnant l'arrêté provincial. Ensuite la lettre du Directeur provincial et l'arrêté provincial sont envoyés à l'ensemble des Sous-PROVED et écoles de la province pour une meilleure application. La perception de l'ensemble des frais scolaires se fait au niveau de l'école par le Directeur de l'école qui reverse les quotités selon la répartition fixée dans la lettre du directeur provincial au niveau Sous-PROVED (antennes SECOPE et SERNIE) ; ces entités à leur tour reversent les montants au niveau PROVED en fonction des pourcentages fixés. Les PROVED elles, et selon la clé de répartition reçue, reversent la quotité du niveau national (FPEN pour le minerval, SERNIE pour les fiches SERNIE et TENAFEP pour les frais de la tenue de l'examen national de fin d'études primaire).

L'enquête s'est intéressée à l'appréciation des Directeurs d'écoles sur le niveau des frais scolaires et les difficultés à les collecter auprès des parents.

Tableau 121: Appréciation du niveau et des difficultés de collecte des frais scolaires (%)

	Les frais scolaires sont élevés pour les parents		Difficultés pour collecter les frais scolaires	
	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation				
Urbain	45,3	43,1	83,3	84,8
Rural	43,4	42,5	85,1	86,1
Régime de gestion				
Catholique	41,5	40,6	80,4	82,1
Islamique	50	50	100	100
Kimbanguiste	51,9	51,9	88,9	92,6
Protestant	41,7	41,2	87,8	88,8
Non conventionné	48,5	46,7	88,9	88,1
Total	43,6	42,6	84,9	86

En milieu rural comme en milieu urbain entre 42 et 45% des Directeurs considèrent que les frais scolaires restent élevés pour les parents. Les Directeurs d'écoles interrogées éprouvent dans environ 85% des cas des difficultés à collecter ces frais scolaires (Tableau 121).

Dans l'ensemble la perception du niveau élevé des frais évolue très légèrement à la baisse entre 2011 et 2012 (43,6% à 42,6%), mais la perception des difficultés de recouvrement augmente de la même ampleur entre 2011 et 2012. Le régime de gestion pour lequel les Directeurs ont le plus de difficultés à collecter les frais scolaires est le régime Islamique.

Les parents d'élèves interrogés trouvent à 60,9% que les frais scolaires ne sont pas à la portée des parents.

Quel est le degré de difficultés que rencontrent les Chefs d'établissement dans la collecte de ces frais ?

Tableau 122: Degré de difficultés pour collecter les frais scolaires auprès des parents (%)

	Faible		Moyen		Élevé		Très Élevé	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Milieu d'implantation								
Urbain	9,3	9,1	22,2	21,8	24,1	21,8	44,4	47,3
Rural	12,1	11,9	20,9	20,4	31,7	30,5	35,4	37,2
Régime de gestion								
Catholique	12,7	12,4	23,2	22,6	33,3	32,1	30,7	32,9
Islamique	0,0	0,0	16,7	16,7	0,0	0,0	83,3	83,3
Kimbanguiste	0,0	4,0	20,8	16,0	33,3	32,0	45,8	48,0
Protestant	13,9	13,2	18,1	19,8	29,5	27,5	38,6	39,5
Non conventionné	10,1	10,2	21,0	18,6	29,4	28,8	39,5	42,4
Total	11,8	11,6	21,0	20,5	30,9	29,6	36,3	38,2

Dans l'ensemble les directeurs d'écoles dans toutes les provinces éprouvent d'énormes difficultés à encaisser ces frais bien que moins de 50% d'entre eux ont trouvé que ces frais étaient très élevés par rapport au niveau des revenus des parents d'élèves.

En milieu urbain 44 à 47% des Directeurs d'école considèrent que le degré de difficultés pour collecter les frais scolaires est très élevé, et 21 à 24% d'entre eux considèrent que ce degré de difficultés est élevé (Tableau 122). En milieu rural les Directeurs d'école optent également pour plus de 65% entre élevé et très élevé. Environ 30% à 32% seulement des Directeurs considèrent avoir des difficultés moyennes ou faibles pour collecter les frais scolaires auprès des parents d'élèves.

Au niveau des réseaux encore une fois le réseau Islamique se distingue avec 83,3% de Directeurs ayant des difficultés très élevées à collecter les frais scolaires au niveau des parents d'élèves.

7.6.6. Appréciation par les directeurs d'écoles des mesures prises en accompagnement de la gratuité

Un certain nombre de mesures d'accompagnement de la gratuité sur les frais de l'éducation dans le primaire ont été prises par le gouvernement congolais parmi lesquels la suppression de certains frais exigible aux parents et le versement de frais de fonctionnement aux écoles et bureaux gestionnaires.

Tableau 123: Appréciation par les directeurs d'écoles des mesures prises en accompagnement de la gratuité de l'enseignement relativement aux frais scolaires présentement payés par les parents (%)

	Très insuffisantes	Insuffisantes	Adéquates	Inadéquates	Total
Milieu d'implantation					
Urbain	37,9	39,4	10,6	12,1	100,0
Rural	24,0	48,1	13,1	14,8	100,0
Régime de gestion					
Catholique	28,4	43,6	13,8	14,2	100,0

Islamique	0,0	50,0	0,0	50,0	100,0
Kimbanguiste	29,6	55,6	3,7	11,1	100,0
Protestant	25,5	47,9	11,7	14,9	100,0
Non conventionné	19,1	52,2	14,7	14,0	100,0
Total	25,4	47,2	12,8	14,6	100,0

A près de 47% les directeurs d'écoles jugent ces mesures d'insuffisantes, et ceci de façon prépondérante en milieu rural (48,1%) (Tableau 123). De plus le quart des directeurs d'écoles interrogés estiment que ces mesures sont même très insuffisantes. Cette fois, ce sont les directeurs d'écoles implantées en milieu urbain qui sont plus sceptiques (37,9%) que leurs compères du milieu rural (24%).

Les parents interrogés étaient pour la plupart au courant de la politique gouvernementale de gratuité progressive depuis 2011(56,9%) mais surtout en 2012 (82,3%).

Des propositions ont été faites pour améliorer les manquements éventuels de la politique d'accompagnement de la gratuité de l'éducation primaire. Les principales propositions premièrement évoquées par les Directeurs d'écoles c'est davantage de supprimer (39%), diminuer (29%) ou harmoniser (22%) les contributions des écoles. Les directeurs d'écoles implantées en milieu rural sont relativement les plus nombreux à désirer la suppression ou la diminution des contributions des écoles, au contraire de la proposition d'harmonisation qui est davantage urbaine (Tableau 124).

Tableau 124: Premières principales propositions pour améliorer les manquements éventuels (%)

	Diminuer les contributions des écoles	Supprimer les contributions des écoles	Harmoniser les contributions des écoles	Equité dans la contribution des élèves	Autres	Total
Milieu d'implantation						
Urbain	20,0	32,3	30,8	6,2	10,8	100,0
Rural	30,6	39,8	21,5	5,5	2,6	100,0
Regime de gestion						
Catholique	32,2	37,0	21,1	6,9	2,8	100,0
Islamique	16,7	50,0	33,3	0,0	0,0	100,0
Kimbanguiste	14,8	51,9	18,5	3,7	11,1	100,0
Protestant	28,5	41,4	19,4	6,5	4,3	100,0
Non conventionné	28,9	37,0	29,6	2,2	2,2	100,0
Total	29,5	39,0	22,4	5,6	3,4	100,0

La deuxième vague dans l'évocation des propositions met en relief plus d'équité dans la contribution des élèves (27,5%) avec relativement un accent plus prononcé en milieu rural (Tableau 125).

Tableau 125: Deuxièmes principales propositions pour améliorer les manquements éventuels (%)

	Diminuer les contributions des écoles	Supprimer les contributions des écoles	Harmoniser les contributions des écoles	Equité dans la contribution des élèves.	Autres*	Total
Milieu d'implantation						
Urbain	6,9	22,4	13,8	24,1	32,8	100,0
Rural	9,8	17,7	22,1	27,9	22,5	100,0
Regime de gestion						
Catholique	8,5	19,1	22,3	25,8	24,4	100,0
Islamique	16,7	16,7	16,7	33,3	16,7	100,0
Kimbanguiste	8,0	12,0	12,0	28,0	40,0	100,0

Protestant	10,4	14,3	24,2	27,5	23,6	100,0
Non conventionné	10,6	22,7	17,4	31,1	18,2	100,0
Total	9,6	18,2	21,3	27,5	23,4	100,0

*Améliorer les conditions des enseignants

7.6.7. Appréciation par les Bureaux Gestionnaires des mesures prises en accompagnement de la gratuité

Pendant l'année scolaire 2011-2012, 77,3% des participants à l'enquête ont déclaré avoir été associé à la mise en place de la politique de gratuité progressive sur les frais scolaires dans le primaire menée par le gouvernement, et 77,3% estiment que la politique de gratuité sur les frais scolaires était effective (tableau 126).

Tableau 126: Association à la mise en place de la politique de gratuité (en %).

	Associé gratuité	Effectivité gratuité	Effectivité mécanisation	Effectivité harmonisation	Paiement FF écoles
Urbain	69,2	61,5	15,4	15,4	23,1
Rural	80,6	83,9	35,5	22,6	29,0
Total	77,3	77,3	29,5	20,5	27,3

Par contre entre 70 et 80% des participants estiment qu'ils ne sont pas « actuellement » associés à la mise en place des éléments suivants de la gratuité : mécanisation, harmonisation et paiement des frais de fonctionnement aux écoles.

Les participants à l'enquête estiment à plus de 80% que les mesures d'accompagnement suivantes ne sont pas suffisamment adaptées ou même qu'elles sont inadaptées (Tableau 127).

Tableau 127: Appréciation des mesures d'accompagnement prises

Mesure d'accompagnement prises	Appréciation des mesures prises (en%)		
	Inadaptée	Pas suffisamment adaptée	Adaptée
Mécanisation et paiement de nouveaux enseignants	40,9	47,7	11,4
Harmonisation des salaires	47,7	38,6	13,6
Allocation de FF aux écoles	34,1	47,7	18,2

Pour les 41 à 43 participants à l'enquête qui ont exprimé un avis le pourcentage de ceux qui pensent que les mesures d'accompagnement ci-après envisagées par le gouvernement pour la gratuité progressive sur les frais scolaires ont connu un début de mise en application chez eux se répartit comme indique dans le Tableau 128 ci-dessous.

Tableau 128: Un début de mise en application chez vous (en %).

	Abolition Minerval	Financement SERNIE	Financement SONAS	Financement TENAFEP	Apport du FPEN	Apport des Provinces
Urbain	76,9	30,8	38,5	7,7	25,0	15,4
Rural	90,3	63,3	70,0	16,7	31,0	44,8
Total	86,4	53,5	60,5	14,0	29,3	35,7

Ainsi le financement progressif du TENAFEP est la mesure qui pour 86% des participants tarde à connaître un début de mise en application chez eux ; l'apport du FPEN n'a pas connu un début d'application pour 70,7% alors que l'apport des provinces n'a pas commencé pour 64,3% des avis exprimés.

A contrario, l'abolition du Minerval a commencé à devenir effective chez 86,4% des participants et le financement SONAS chez 60,5%. Le financement progressif des frais SERNIE a connu un début d'application chez 53,5% des avis exprimés.

Les participants se sont exprimés sur les 3 actions prioritaires que le gouvernement doit prendre pour améliorer l'efficacité de la politique de gratuité (Tableau 129).

Tableau 129: Les trois actions par ordre d'importance préconisées pour plus d'efficacité (en %).

	Accélérer le processus de mécanisation et de paiement	Accélérer le processus d'harmonisation	Lutter contre la corruption et les détournements	Revaloriser le montant des subventions de fonctionnement	Revaloriser les salaires des enseignants	Traçabilité et bonne utilisation des efforts financiers consentis	Autres	Non déclaré
Action 1								
Rural	54,8	3,2	3,2	9,7	29,0			
Urbain	61,5	0,0	7,7	7,7	23,1			
Total général	56,8	2,3	4,5	9,1	27,3			
Action 2								
Rural	19,4	0,0	9,7	32,3	32,3			
Urbain	15,4	30,8	7,7	46,2	0,0			
Total général	18,2	9,1	9,1	36,4	22,7			
Action 3								
Rural	16,1	9,7	12,9	19,4	19,4			
Urbain	15,4	0,0	7,7	23,1	15,4			
Total général	15,9	6,8	11,4	20,5	18,2			

La première action préconisée par 56,8% des participants c'est d'accélérer le processus de mécanisation et de paiement des enseignants ; la revalorisation des salaires des enseignants est pour 27,3% des participants la première action préconisée. C'est dire que dans 84,1% des cas accélérer le processus de mécanisation et de paiement des enseignants et revaloriser les salaires des enseignants est la première action recommandée pour une meilleure efficacité de la politique de gratuité.

Les parents d'élèves des écoles du ressort de ces BG ont été interrogés. Les problèmes que la plupart des parents d'élèves disent rencontrer à l'école concernant leur enfant c'est par ordre l'insuffisance des bancs (81,9%) et les enseignants peu motivés (71%).

La première action que les parents recommandent au gouvernement pour accroître l'accessibilité de l'école c'est de construire et équiper de nouvelles salles de classe (73,8%) alors que la seconde action recommandée est faciliter l'accès aux livres scolaires et au matériel didactique (42,2%). Réduire le coût de l'enseignement n'est la première action recommandée que pour 10,6% des répondants et la deuxième action recommandée que pour 25,3% des répondants.

Pour améliorer la qualité dans le système éducatif en général les réponses sont plus dispersées, mais les parents recommandent au gouvernement, en majorité simple (31 à 34%), en priorité une et en priorité deux en général des mesures touchant au recrutement d'enseignants qualifiés et la revalorisation de leurs salaires.

La deuxième action préconisée par les BG combine ces préoccupations concernant les enseignants à la revalorisation des montants des subventions de fonctionnement (77,3%).

La troisième action préconisée souligne à nouveau les préoccupations de la deuxième action (54,6% alors que 2,3% n'ont exprimé aucune opinion), mais les participants ont commencé à se soucier de la lutte contre la corruption et la traçabilité et la bonne utilisation des efforts financiers consentis.

Parmi les 13,6% (6 participants) qui ont indiqué « Autres » au niveau de la troisième action préconisée, la moitié seulement a voulu en préciser le contenu et c'est à ce niveau que construire de nouvelles classes et améliorer l'équipement apparaissent.

7.7. Qualité de l'éducation selon les parents

Tableau 130: Appréciation des parents sur la qualité de l'enseignement de cette école

	Excellente	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
Milieu d'implantation						
Urbain	16,1	37,2	43,1	3,7	0,0	0,0
Rural	5,9	26,4	53,2	11,4	2,1	1,1
Régime de gestion						
Catholique	8,3	24,4	53,0	10,6	2,4	1,2
Islamique	10,0	45,0	45,0	0,0	0,0	0,0
Kimbanguiste	4,2	26,0	59,4	8,3	2,1	0,0
Protestant	3,8	30,3	51,6	11,4	1,6	1,3
Non conventionné	8,5	29,6	50,1	10,6	1,0	0,2
Total	6,9	27,5	52,2	10,6	1,9	0,9

Une majorité absolue de parents (52,2%) considèrent que la qualité de l'enseignement que reçoit leurs enfants est bonne (Tableau 130). Cette qualité est mieux appréciée en milieu rural (53,2%) qu'en milieu urbain (43,1%). Plus du quart des parents interrogés la considère plutôt très bonne, avec cette fois les avis des parents issus du milieu urbain prépondérant (37,2% contre 26,4%). Une partie marginale (moins de 3%) la considère médiocre ou mauvaise.

Tableau 131: Appréciation par les parents de la relation élève-enseignant dans cette école (%)

	Excellente	Très bonne	Bonne	Moyenne	Médiocre	Mauvaise
Milieu d'implantation						
Urbain	22,9	40,8	33,5	2,3	0,0	0,5
Rural	6,0	34,1	53,4	5,4	0,6	0,5
Régime de gestion						
Catholique	8,0	32,5	52,9	5,5	0,8	0,3
Islamique	5,0	75,0	20,0	0,0	0,0	0,0
Kimbanguiste	6,3	41,7	47,9	4,2	0,0	0,0
Protestant	7,0	36,3	51,3	4,6	0,3	0,5
Non conventionné	8,3	34,4	50,6	5,2	0,4	1,0
Total	7,7	34,8	51,4	5,1	0,5	0,5

L'appréciation des parents sur la relation élève-enseignant est très parallèle à leur appréciation générale de la qualité de l'enseignement (Tableau 131). Près de 51% trouve cette relation bonne, ceci davantage en milieu rural (53,4%) qu'en milieu urbain (33,5%). De plus, près de 35% des parents trouvent cette relation très bonne et ceci davantage en milieu urbain (40,8%) qu'en milieu rural (34,1%). Très peu la juge médiocre ou mauvaise (1%).

Tableau 132: Problèmes généralement rencontrés à l'école par l'enfant selon les parents (%)

Insuffisance	Insuffisance	Mauvais comportements	Difficultés accès
--------------	--------------	-----------------------	-------------------

	bancs	enseignants	enseignants	Enseignants peu motivés	à l'école
Milieu d'implantation					
Urbain	73,4	14,7	8,3	65,9	32,3
Rural	82,8	11,2	8,4	71,6	26,6
Régime de gestion					
Catholique	81,6	11,7	7,6	70,4	26,3
Islamique	60,0	5,0	5,0	80,0	20,0
Kimbanguiste	89,5	16,0	7,4	84,2	24,7
Protestant	84,6	10,6	9,0	73,4	25,7
Non conventionné	78,3	11,8	9,3	66,3	31,5
Total	81,9	11,5	8,4	71,0	27,1

Au nombre des facteurs inhibiteurs de la qualité scolaire que subissent les élèves au quotidien dans les écoles, les parents citent de façon très fréquente, l'insuffisance des bancs (81,9%) et les enseignants peu motivés (71%), les deux problèmes étant plus fréquents en milieu rural qu'urbain. L'insuffisance des enseignants n'est évoquée qu'à hauteur de 11,5% (Tableau 132).

8. Conclusion

8.1 Appréciation globale

Grâce aux efforts conjugués de l'État, des partenaires techniques et financiers et des parents d'élèves, les capacités de mobilisation des ressources pour financer le système éducatif continuent à se maintenir à un bon niveau entre 2010 et 2013.

Cependant à côté de cet acquis l'ESDD a permis de mettre en évidence un certain nombre de faiblesses auxquelles il faut remédier en vue d'une amélioration continue du système éducatif congolais à savoir :

- L'utilisation efficace et efficiente des ressources acheminées aux écoles peut être améliorée ;
 - Le faible niveau de mobilisation des ressources au niveau provincial suite à un niveau d'exécution nul ou faible des crédits alloués aux provinces : subventions aux services déconcentrés « code 25 » et rétrocession aux provinces «code 88 » (paiement de 48% du budget voté) ;
 - Le niveau encore élevé des frais scolaires payés par les parents d'élèves en dépit des mesures d'accompagnement en place depuis 2010 en appui à la politique de gratuité prônée par le gouvernement ;
 - La mauvaise utilisation des ressources (Minerval, Frais SERNIE et TENAFEP) à tous les niveaux de la pyramide ;
 - Le manque de contrôle, inspection et audit (en dehors de PARSE) de l'utilisation des ressources (flux descendants et flux ascendants) ;
- Etc.

Flux descendants de ressources

Le dysfonctionnement critique au niveau central s'avère être la non-maîtrise par le SECOPE des listes d'écoles devant servir à la mise à disposition des fonds aux écoles. Le SECOPE n'arrive pas à fournir au PARSE la même liste des écoles que celle utilisée par le SECOPE au niveau de la chaîne des dépenses pour la mise à disposition des frais de fonctionnement aux écoles.

L'utilisation d'une ligne budgétaire unique pour les frais de fonctionnement et les salaires ne facilite pas la traçabilité des flux de ressources (frais de fonctionnement) alloués aux écoles et aux bureaux gestionnaires. L'enquête recommande l'utilisation pour ces frais de fonctionnement de la ligne budgétaire déjà présente « frais de fonctionnement des écoles » pour une meilleure traçabilité.

L'administration du SECOPE joue en même temps le rôle technique d'appui voir de gestionnaire à l'administration de crédit budgétaire des frais de fonctionnement et des salaires et de comptable payeur, ce qui est contraire aux procédures budgétaires des finances publiques. Quelques retenues à la source non consenties ont été signalées lors des opérations de paie des frais de fonctionnement au niveau des provinces par les services SECOPE.

Flux ascendants de ressources

Le niveau de pauvreté des parents d'élèves ne permet pas aux directeurs d'écoles de collecter la totalité des frais dus dès la rentrée scolaire : conséquence difficultés dans le recouvrement des frais du Minerval.

Le manque de contrôle fait qu'il y a des déperditions dans la remontée des frais du Minerval, des frais SERNIE et des frais TENAFEP. De nombreuses confusions existent sur le terrain dans le contenu de cette variable lorsque les intervenants parlent de Minerval ; d'autres frais scolaires y sont généralement incorporés.

Au niveau de l'utilisation des ressources du Minerval, l'enquête auprès du FPEN a pu mettre en évidence des déperditions indirectes entraînant une inefficacité de la dépense, déperditions essentiellement liées à des dépenses effectuées qui ne correspondent pas forcément aux intérêts des réels bénéficiaires. En 2011 et 2012, c'est 56% des ressources issues du Minerval qui ne sont pas utilisées dans le cadre des actions et appuis pour la promotion de l'éducation.

La fixation des taux (frais scolaires) ne suit pas forcément l'arrêté du Ministre de l'EPSP de sorte que chaque province fixe les frais à sa convenance.

8.2 Recommandations

Au vu des faiblesses constatées, la mission recommande :

- Faire un plaidoyer pour mobiliser des ressources supplémentaires de manière à ce que la part des ressources nationales du budget de l'Etat consacrée au secteur de l'éducation soit portée à 20% d'ici 2015 ;
- Supprimer, via la prise en charge par l'Etat, l'ensemble des frais scolaires Minerval, SERNIE, SONAS et TENAFEP pour réduire les frais à la charge des parents d'élèves au niveau de l'éducation de base ;
- Poursuivre les efforts d'appui financier consentis dans le cadre du projet PARSE aux frais de fonctionnement des écoles ;
- Etablir un diagnostic approfondi sur les listings et listes des écoles bénéficiaires des frais de fonctionnement du PARSE et de l'Etat, en vue d'arriver à une liste commune d'écoles recevant ces frais de fonctionnement
- Mettre en place un dispositif permettant une meilleure circulation de l'information. Faire en sorte que la liste des écoles PARSE soit la même que celle utilisée pour l'envoi des frais de fonctionnement du budget de l'Etat ;
- Renforcer le système de contrôle interne dans le suivi des dépenses jusqu'à leur destination dans le sous-secteur (EPSP) en mettant en place une cellule d'audit et d'inspection au sein du Cabinet du Ministre ;
- Limiter les tâches du SECOPE uniquement au travail technique de préparation et d'envoi des listings en province, et éviter que les services SECOPE au niveau provincial se mettent à jouer le rôle de payeur à la place du comptable public principal ;

- Continuer à mettre en place un système de comptabilité pour rendre compte de l'utilisation des fonds à tous les niveaux (PROVED, Sous-Proved, BGs, écoles...), et mettre en place un système de suivi-accompagnement et de contrôle ;

Mais même en cas d'accroissement substantiel des ressources dans le secteur éducatif en RDC, une mauvaise utilisation des ressources disponibles et leur gestion opaque conduiraient à des intrants réels insuffisants et une qualité qui ne font pas la très grande satisfaction des parents. Ceux-ci continuent de subir un poids financier conséquent malgré les mesures de gratuité annoncées et en vigueur.

Des mécanismes innovants parmi lesquels le financement basé sur les résultats, montrent de plus en plus leur efficacité dans la résolution de l'inefficacité des services sociaux publics. Cette approche inverse la logique du financement public en ne rémunérant que les résultats directs recherchés par le système : gratuité, qualité, scolarisation, etc. Nous recommandons une telle approche, comme réforme, pour le système éducatif primaire congolais.

Bibliographie

Françoise André et Jean Luc El Kaïm,
Mission d'appui à la mise en place d'un mécanisme de suivi des
dépenses à destination dans le secteur de l'éducation en RDC (août 2012)

ENGWANDA ELUMBA MEKO: Magistrat, chef de mission
Rapport d'audit de la gestion des écoles et des rémunérations des enseignants et du personnel
administratif et technique par SECOPE

Johan VERHAGE,
Rapport de mission : School fee practice and policy in the DRC (December 2007)

Ernest MPARARO, Consultant,
Synthèse du rapport de la mission d'évaluation effectuée dans les provinces éducationnelles
Distribution, gestion et utilisation des manuels scolaires PARSE (Octobre 2010)

CTB/RDC
Rapport final : Fourniture des manuels scolaires aux élèves de 3ème et 4ème Années
primaires en RD CONGO

Banque mondiale
Revu du DSCR2 et PAG : ESP

Johan VERHAGHE
Rapport SIDA « Salaire Insuffisant Difficilement Acquis » (Février 2007)

Ministère du Budget et Ministère des Finances
Loi de Finances Publiques (LOFIP) des années : 211, 2012 et 2013, et des différentes cartes
de marchés déjà existants pour ces années ;

MINEPSP/MINFIN/MINBUDG
Arrêté Interministériel N° 0714/2011/CAB/EPSP-FIN-BUDG (17/08/2011) ;

MINEPSP
Note circulaire du Ministre de l'EPSP N° MINEPSP/CAB/MIN/002/2011 ;

MINEPSP
Note circulaire n° MINEPSP/009/2010

MINFIN – MINBUDG
Manuel révisé des procédures et du circuit de la dépense publique (version 2010)

Annexes

Annexe 1 : Descriptif des calculs liés au choix de la taille de l'échantillon

Bien que l'étude n'ait pas pour objectif d'extrapoler les résultats, nous avons effectué des calculs simplifiés de puissance pour se persuader de la représentativité de l'échantillon au niveau des provinces désignées.

Pour un niveau de confiance « \underline{s} » égal à 95% et une marge d'erreur de « \underline{e} », c'est-à-dire en se donnant 5% seulement de risque de se tromper de +e ou de -e, nous avons calculé la taille de l'échantillon avec l'hypothèse $e = 5\%$.

En général lorsqu'on ne veut pas dans la formule statistique quelque peu complexe de base, préjuger d'une valeur pour la proportion \underline{p} du caractère de la population faisant l'objet d'étude, il est recommandé de travailler avec une valeur de $p = 0,50$. Dans ce cas la formule se simplifie et on peut calculer la taille \underline{n} d'échantillon pour une population de taille \underline{N} comme suit :

$$n = \frac{t^2 N}{t^2 + (2e)^2 (N - 1)}$$

Pour chaque niveau de confiance « \underline{s} », une table statistique donne le coefficient de marge « \underline{t} » associé à « \underline{s} » ; pour 95% par exemple la valeur de $t = 1,96$.

Ainsi avec $e = 5\%$ et pour cette population mère de 6492 Etablissements du Primaire Public, la taille d'échantillon \underline{n} doit être = 370 écoles.

Annexe 2: Liste des personnes rencontrées (Mission de supervision des enquêtes PETS dans le secteur de l'éducation en RDC)

Secrétariat Général EPSP et UCGP PARSE		
Nom	Poste	Contacts
Dieu Donné LUFUNISABO	Secrétaire Général EPSP	081 09 19 965
Simon Kayoyo UMBELA	Coordonnateur National	09 99 99 18 52/081 13 87 062 simon_kayoyo@yahoo.fr
Macaire Tshiala BONGO	Responsable Adm. & Fin.	09 98 18 67 44 pmtshiala@yahoo.fr
Yves NGOMA	Responsable Passation Marchés	081 68 86 137
Gauthier MABOKO	Assistant du suivi & évaluation	081 51 65 580 gauthier_maboko@yahoo.fr
Edouard Kubelo KUYETOSO	Comptable	09 98 94 38 25 edokuyetoso@yahoo.fr
Paul Nsumbu A KANDA	Trésorier	081 51 79 078 nsumbupaul@yahoo.fr
Arlette KIALA	Assistante Administrative	082 38 69 215 arlette.kiala@yahoo.fr
Aimé Patrick MWANZA	Information Technology UCGP- PARSE	099129 7308 pmwanza2001@yahoo.fr
Nadia LUYINAMA	Secrétaire UCGP-PARSE	luyinama@gmail.com
Secteur éducation et Cellule d'Appui Technique (CAT)		
Nom	Poste	Contacts
Prof. Valère Munsya MOLOMB	Coordonnateur de la CAT	081 45 24 251 munsya@yahoo.fr
Mansila FABRICE	Analyste/suivi budgétaire/CAT/EPSP	09 94 11 66 60 fabrillia@gmail.com

Kelekele Jean BOSCO	DEP/EPSP	081 31 30 682 jeanboscokelekele@gmail.com
Kabuya Wa KABUYA	ESU	09 99 25 48 42 eliezenkabuya@yahoo.fr
Mulumba NTUMBA	DGENF/Ministère des Affaires Sociales	081 07 37 256 mulumbantumba2012@yahoo.fr
Jérémie Monyawangere BONDJO	Assistant Administratif du SG EPSP	09 99 98 71 93
Léon MALOANI MOKA	Directeur Adjoint chargé Suivi-Paie et Techniq/SECOPE/EPSP	081 65 86 151 maloanimoka@yahoo.fr
Delphin KAMPAY MBWEL	Directeur administratif SECOPE/EPSP	081 71 030 05 dkampay@yahoo.fr
Mathilde INZUN ON'SAK ATOM	Directeur Chef de service SERNIE/EPSP	081 51 64 557 mathildeinzun@yahoo.fr
Magombo NOEL	Chef Division SERNIE/EPSP	084 84 28 886 magombobanga@yahoo.fr
Florentine Soki FUANI EYENGA	Directeur Général du FPEN	081 99 18 424 089 75 21 757
Jacques NGOMA BAKU	Directeur Général Adjoint FPEN	081 60 68 042 ngomabaku@gmail.com
Séraphin MUSENGI MAWAWA	Sous Directeur Financier FPEN	081 17 63 860
Jeanpierre YOY BOKETE	PROVED Equateur 1	085 81 19 146
OKENGE MADRAKELE	Directeur PROVED SECOPE	081 059 90 48
EYENGA NKOY	Chef Division SERNIE Equateur 1	099 894 90 63
Brigitte NIAPUDRE	IPP/Equateur 1	081 31 76 241 099 70 85 933
Pierre MBUA WOMA ABOYA	Coordinateur Diocésain Mbandaka	085 210 67 00
Fabien BUETUTELAMIO LUMFUANKENDA	Directeur Provincial Kinshasa Ouest	081 81 30 496 buetuf@yahoo.fr

Banque mondiale & autres PTFs

Nom	Poste	Contacts
Johan VERTHAGHE	Consultant BM	09 99 93 28 35 jverthaghe@gmail.com
Mark MINFORD	Consultant DFID	082 09 24 560 mark_minford@yahoo.com
Lluis Vinyals TORRES	Chef Politique Sociale Unicef	09 99 10 06 304 lvinyals@unicef.org
Arnaud HOUNDEGANNE	Monitoring Unicef	081 95 01 938 ahoundeganne@unicef.org
Jan BIJNENS	Responsable UCAG-Education	0995904355 jan.bijnens@btctb.org

Universités, Ecoles & INS

Nom	Poste	Contacts
Hugues KEJE	Assistant Maître de conférences UCC	081 81 28 068 hugueskeje@yahoo.fr
Jean Louis MUKENDI	Professeur à l'Université Catholique de Kinshasa	082 21 11 402 ngindumukendi@yahoo.fr
Jean Paul BOKETSU	Assistant Maître de conférences UCC	09 92 39 22 72 jboketsu@yahoo.fr
Prof. Grégoire Kankwanda EBULELANG	Chargé de Mission à l'INS	081 00 23 669 gkankwanda@yahoo.fr
Oracle MAKANGU NDIKI	Assistant professeur à l'UCC	
Arsène WAWA SAKRINI	Directeur chargé de la stratégie nationale de développement de la statistique	081 00 22 079 wawa_sakrini@yahoo.fr

Marcel NDIBA KAYOMBA	Directeur Général Adjoint de l'INS	09 97 58 17 32 marcendiba@yahoo.fr
Donatien KABANGA	Professeur à l'UCC	081 50 03 172 kabangadeblock@yahoo.fr
Associations des parents d'élèves		
Nom	Poste	Contacts
Wivine CHIMUSA	Présidente SPECOC	09 70 05 27 10 specoc_rdc@yahoo.fr
Ministères : Finances, Budget et Plan		
Nom	Poste	Contacts
Odon NSAMPANGA ASSAS	Secrétaire Général du Ministère du Budget	09 99 94 06 68 odonassas@yahoo.fr
Jean Pierre Kimbondo MAFU	Directeur du Contrôle budgétaire/Min. du Budget	081 99 27 557 09 99 92 75 57
Raymond Ndudi PFUTI	Directeur de la préparation et du suivi budgétaire/Min. du Budget	081 52 61 874 ndudiraymond@yahoo.fr
Omer Makolo KUSOMBI	Budget/DEP Expert du budget au CPCAI/Min. du Budget	09 98 31 23 39 maksomakolo@yahoo.fr
Muntwanbuka KELOTIN	Chargé des statistiques/DPSB	082 21 47 987 Kelotin2000@yahoo.fr
Hanri Albert Sulubika MULOSA	Direction de l'informatique/Min. Fin.	081 50 34 610 sulubikamulosa@gmail.com
Simeon DIAKUBAMA KISUNGAMENE	Chef de Bureau Informatique de la DTO	09 99 98 401 dirtresinfor@yahoo.fr
Joseph NSAKA CILOMBO	Chef de Division Comptabilité de la DTO	081 24 07 578 nsakajoseph@yahoo.fr
Bienvenu MATENDA KIBANGALA	Ordonnateur Délégué du Gouvernement	081 32 11 705 bienvenumatenda@yahoo.fr
Doudou Crispin KUMUAMBA TIMBUE	Vérificateur Polyvalent Direction Trésor et Ordonnancement	081 37 60 061 crispinkumuamba@yahoo.fr
Celestin BIRERE	DSS/Plan & SMRM/ministère du Plan	081 50 23 931 birerecelestin@yahoo.fr
Edouard NKOLE	Ministère des Finances	edouardnkole@yahoo.fr
Noël Mutuku MAVOKA	Chef de Bureau Instruction et Formation	081 29 88 715 mutukunoel@gmail.com
Erick Djamba OTSHUDI	Chef de Division de la Réglementation et Gestion du Personnel	081 80 52 020 Erick.djamba@gmail.com
Joseph Nlandu KOBO	Chef Division Contrôle Budgétaire	09 98 04 25 84 nlanko@yahoo.fr
Jean C. LUTETE NTADULU	Chef de bureau exploitation Chaîne de la dépense (CII)	081 20 39 120 jeanclaudelutete@yahoo.fr
Anderson A LUMU MUSHILA	Ingénieur Réseau et Télécom/CII	089 52 12 925 anderlums@gmail.com
Trésor KENGA		089 54 16 993
Jean Gaston MANYA	Directeur du CII Chaîne de la dépense	
Bokanga BOKUTA	Ministre Provincial du Budget	081 71 22 241 evaristespoir@yahoo.fr

Annexe 3 : Décharge du Ministre provincial de l'EPSP à Gemena du 26 juin 2013

Décharge
 111111f
 Je reconnais avoir reçu
 de Secrete B2/2, une somme de
 trois cent cinquante mille, soit
 (350.000 Fc) au guise de frais
 Annuel, édition 2013 destiné
 au ministère Provincial de
 l'EPST.

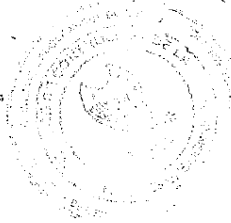
Fait à Gemeny, le 20
6
2013

Pour le Ministère de l'EPST

Diondome Kabongo

Conseiller Technique

~~Signature~~
 PIERRE ETIENNE L.
 SUPERVISEUR II



Annexe 4 : Mode de mise à disposition des manuels scolaires aux élèves selon les enseignants (%)

	2011			2012		
	Disponibles dans la classe	Prêt à l'élève	Mise à disposition dans la classe et prêt	Disponibles dans la classe	Prêt à l'élève	Mise à disposition dans la classe et prêt
Milieu d'implantation						
Urbain	61,9	0,8	37,3	61,6	0,0	38,4
Rural	60,5	8,9	30,7	60,4	8,8	30,8
Régime de gestion						
Catholique	66,7	5,5	27,8	67,0	4,7	28,2
Islamique	83,3	0,0	16,7	83,3	0,0	16,7
Kimbanguiste	59,4	9,4	31,3	59,4	9,4	31,3
Non conventionné	64,6	5,5	29,8	63,5	6,1	30,4
Protestant	60,4	10,8	28,7	60,7	10,5	28,8
Total	64,3	7,2	28,5	64,3	6,9	28,8

Annexe 5: Mode de mise à disposition des manuels scolaires aux enseignants selon les enseignants (%)

	2011			2012		
	Disponibles dans la classe	Prêt à l'enseignant	Mise à disposition dans la classe et prêt	Disponibles dans la classe	Prêt à l'enseignant	Mise à disposition dans la classe et prêt
Milieu d'implantation						
Urbain	3,9	83,5	12,6	3,9	83,6	12,5
Rural	4,8	85,9	9,4	4,6	85,8	9,6
Régime de gestion						
Catholique	7,7	83,9	8,4	7,8	83,6	8,6
Islamique	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Kimbanguiste	3,1	81,3	15,6	3,1	81,3	15,6
Non conventionné	4,9	84,2	10,9	4,4	84,7	10,9
Protestant	2,6	86,9	10,4	1,9	87,4	10,8
Total	5,3	85,0	9,7	5,0	85,1	9,9

Annexe 6 : Tableau : Endroit de stockage des manuels scolaires selon les enseignants (%)

	Magasin de stockage	Dans un bureau	Non stocké	Bibliothèque	Maison du Directeur	Salle de Classe	Autre
Milieu d'implantation de l'école							
Urbain	10,2	81,1	0,8	0,8	4,7	0	2,4
Rural	5,4	79,6	2,2	0,1	10,8	1	0,8
Régime de gestion							
Catholique	7,3	77,5	1,8	0,3	9,4	1,6	2,1
Islamique	0	100	0	0	0	0	0
Kimbanguiste	9,4	75	0	3,1	12,5	0	0
Non conventionné	3,8	79,7	4,9	0	9,3	1,1	1,1
Protestant	8,2	78,1	1,5	0	11,9	0,4	0
Total	6,8	78,4	2,3	0,2	10,1	1,0	1,1

Annexe 7 : Couverture des manuels selon l'avis des enseignants(%)

	2011	2012
Milieu d'implantation de l'école		
Urbain	74,6	75,4
Rural	67,0	67,5
Régime de gestion		
Catholique	68,6	67,9
Islamique	66,7	66,7
Kimbanguiste	67,6	67,6
Non conventionné	65,7	69,1
Protestant	68,4	69,5
Total	67,9	68,6

Annexe 8 : Montants de frais scolaires selon les directeurs des écoles privées (en FC)

Montants de frais scolaires selon les directeurs des écoles privées	Moyenne en FC
Montant des frais scolaires acquittés par élève en 2011	58356
Montant des frais scolaires acquittés par élève en 2012	61659
Minerval par élève en 2011	39444
Minerval par élève en 2012	39450
Fiche SERNIE en 2011	371
Fiche SERNIE en 2012	371
Montant des frais TENAFEP par élève en 2011	4810
Montant des frais TENAFEP par élève en 2012	5630
Montant total des frais TENAFEP perçu au cours de chaque année scolaire en 2011	221300
Montant total des frais TENAFEP perçu au cours de chaque année scolaire en 2012	273720
Total Minerval 2011 nevoyé à la sous-division 2011	118743
Total Minerval 2011 nevoyé à la sous-division 2012	91171
Total frais SERNIE envoyé à la sous-division en 2011	104839
Total frais SERNIE envoyé à la sous-division en 2012	111584
Total frais TENAFEP envoyé à la sous-division en 2011	244677
Total frais TENAFEP envoyé à la sous-division en 2012	197875

Annexe 9: Nomenclature des frais scolaires à payer par les parents dans les 4 Provinces de l'échantillon pour les rentrées 2011/2012 et 2012/2013 selon les arrêtés provinciaux

Province	Frais/charge	Objectif	Période	Montant en FC à payer par élève au primaire	Fixé par	Répartition
KATANGA	Minerval	A l'origine, taxe pour couvrir les charges administratives du Ministère de l'éducation; depuis 2006 elle constitue une ressource intégralement versée au FPEN suivant Décret n°06/015 du 26/03/2006	Annuelle	100	L'Etat/administration centrale de l'EPSP	Recouvré par l'école et totalement reversée au FPEN
	Prime d'assurance	Droit payé par les parents pour l'assurance de l'élève	Annuelle	100	L'Etat/administration centrale de l'EPSP	Recouvré par l'école et reversée à la SONAS
	Frais d'évaluation (participation au TENAFEP)	Pour couvrir les frais liés au test national de fin d'étude primaire à l'examen d'Etat et au jury	Prélevés lors de l'inscription à l'examen		La Province	MINEPSP
	Frais de formation	Dépenses de déplacement et perdiem des inspecteurs visitant les écoles	Annuelle	100	La Province	Province
	Frais de promotion scolaire	Pour couvrir les dépenses des réunions (au niveau provincial) des professeurs et représentants de l'administration provinciale	Annuelle	100	La Province	Province
	Frais administratifs	Droit payé par les parents pour les dépenses courantes de l'école et des charges administratives des "réseaux" et de l'inspection	Trimestrielle	1 000	La Province	Province
Occ	Frais d'appoint et d'intervention ponctuelle	Contribution des parents à la rémunération des enseignants, perçus par une commission des enseignants sous la supervision du Chef d'établissement			La Province	Province
	Frais de pièces scolaires	Dépenses pour les cartes d'identités et les certificats de fin d'étude	Annuelle	500	La Province	150 FC pour le bulletin ; 70 FC

	Frais d'appoint et d'intervention ponctuelle	Contribution des parents à la rémunération des enseignants, perçus par une commission des enseignants sous la supervision du Chef d'établissement	Mensuelle	1 000	La Province	pour la carte et 280 pour la fiche d'identification 99% pour la motivation du personnel de l'école et 1% pour le Bureau de l'InsPool Ces frais sont payé par : secondaire et profetionnel 80% pour l'école et 20% pour les reseaux et inspection de la province
	Frais d'administration	Droit payé par les parents pour les dépenses courantes de l'école et des charges administratives des "réseaux" et de l'inspection	Trimestrielle	N/A	La Province	
	Frais d'appui à la commission et/ou réhabilitation des infrastructures scolaires	Contribution des parents à l'entretien et réparation des infrastructures scolaires	Trimestrielle	100	La Province	Province
	Frais TENAFEP	Droit à payer pour la participation au test de fin d'études primaire (TENAFEP)	Prélevés lors de l'inscription à l'examen	5 000	La Province	Province
	Minerval	A l'origine, taxe pour couvrir les charges administratives du Ministère de l'éducation; depuis 2006 elle est constitue une ressource intégralement versée au FPEN suivant Décret n°06/015 du 26/03/2006	Annuelle	100	L'Etat/administration centrale de l'EPSP	Recouvré par l'école et totalement reversée au FPEN
	Prime d'assurance	Droit payé par les parents pour l'assurance de l'élève	Annuelle	100	L'Etat/administration centrale de l'EPSP	Recouvré par la SONAS
	Frais de pièces scolaires	Dépenses pour les cartes d'identités et les certificats de fin d'étude	Annuelle	1 280	La Province	500 FC pour le bulletin ; 500 FC pour la carte et 280 pour la fiche d'identification
Equateur	Frais d'appoint et d'intervention ponctuelle	Contribution des parents à la rémunération des enseignants, perçus par une commission des enseignants sous la supervision du Chef d'établissement	Mensuelle	1 000	La Province	99% pour la motivation du personnel de l'école et 1% pour le Bureau de l'InsPool
	Supplétif au frais de fonctionnement	Droit payé par les parents pour les dépenses courantes de l'école et des charges administratives des "réseaux" et de l'inspection	Annuelle	7 000	La Province	Province
	Frais de maintenance	Contribution des parents à l'entretien et réparation des infrastructures scolaires	Annuelle	500	La Province	Province
	Frais TENAFEP	Droit à payer pour la participation au test de fin d'études primaire (TENAFEP)	Prélevés lors de l'inscription à l'examen	6 000	La Province	Province

Minerval	A l'origine, taxe pour couvrir les charges administratives du Ministère de l'éducation; depuis 2006 elle est constituée une ressource intégralement versée au FPEN suivant Décret n°06/015 du 26/03/2006	Trimestrielle	50	L'Etat/administration centrale de l'EPSP	Recouvré par l'école et totalement reversée au FPEN	
Prime d'assurance	Droit payé par les parents pour l'assurance de l'élève	Trimestrielle	50	L'Etat/administration centrale de l'EPSP	Recouvré par la SONAS	
Frais administratifs	Droit payé par les parents pour les dépenses courantes de l'école et des charges administratives des "réseaux" et de l'inspection	Trimestrielle	170	La Province	Province	
Fiche SERNIE	Contribution des parents à l'identification de l'élève pour la première fois	Trimestrielle	250	La Province	99% pour la motivation du personnel de l'école et 1% pour le Bureau de l'InsPool	
Mantenna	Frais de fonctionnement	Droit payé par les parents pour les dépenses courantes de l'école et des charges administratives des "réseaux" et de l'inspection	Trimestrielle	1 160	La Province	Province
	Construction	Contribution des parents à l'entretien et réparation des infrastructures scolaires	Trimestrielle	100	La Province	Province
	Frais de formation	Dépenses de déplacement et per diem des inspecteurs visitant les écoles	Trimestrielle	240	La Province	Province
	Frais de promotion scolaire	Pour couvrir les dépenses des réunions (au niveau provincial) des professeurs et représentants de l'administration provinciale	Trimestrielle	100	La Province	Province
	Frais d'activités culturelles et sport		Trimestrielle	50	La Province	Province
	Frais TENAFEP	Droit à payer pour la participation au test de fin d'études primaire (TENAFEP)	Prélevés lors de l'inscription à l'examen	6 300	La Province	Province

Source : arrêtés MINEPSP et provinces 2011 et 2012

Annexe 10: Détails des actions et appuis apportés au secteur sur ressources du Minerval (2011 et 2012)

N°	Libelle	Montant en milliers FC
EXERCICE 2011 (EPSP)		
1	Financement du Projet pour Tous	7 769
2	Financement de la publication du livre « Secret et stratégies de réussite »	13 800
3	Réhabilitation de l'Institut KUSADIKI (Kasaï - Occidental)	75 348
4	Dotation 500 bancs pupitres pour les EP Ngolo et Mingu (Kasaï – Occid.)	46 000
5	Achat de 2 633 tôles pour les écoles du Katanga	39 151
6	Dotation de 500 bacs pupitres aux écoles de la ville de Kinshasa (acompte)	27 600
7	Assistance pour la réhabilitation de 41 salles de classes sinistrées a Boma	11 500
Sous/Total EPSP		221 168
EXERCICE 2011 (ESU)		
1	Complément réhabilitation du château d'eau de l'Université de Kinshasa	16 578
2	Achat de 2 groupes électrogènes pour l'ISTM et ISP Rutshuru	32 000

3	Achat d'1 groupe électrogène pour l'ISP du Katanga	18 676
4	Achèvement de la construction des auditorios de l'ISTM/Lubumbashi	29 440
5	Construction d'une bibliothèque pour l'Université de Likasi	36 800
6	Financement accordé à ISP/Boma	18 400
7	Acquisition de matériels de laboratoire pour l'Université de Bandundu	36 800
8	Réhabilitation toitures de 4 auditorios de l'ISP/Bulungu	4 876
9	Réfection de la toilette de l'Académie des Beaux – Arts	6 509
10	Contribution à l'atelier sur l'org. et le fonctnmnt de l'Enseignement National	46 000
11	Achat d'un groupe électrogène + frais de manutention pour le SG de l'ESU	12 980
12	Construction d'une guérite pour le Secrétariat Général de l'ESU	2 760
13	Achat d'un mini bus de 28 place pour le cabinet du ministère de l'ESU	50 508
14	Achat d'une JEEP pour le Secrétariat Général de l'ESU	31 280
Sous/Total ESU		343 607
Total Annuel 2011		564 775
EXERCICE 2012 (EPSP)		
1	Dotation de tôles et clous aux écoles sinistrés de Katanga	12 575
2	Appui à la réhabilitation des écoles sinistrées de Matadi	14 490
3	Appui au Bandundu sur les assises préparatoires rentrée scolaire 2012 - 2013	1 380
4	Appui financier au 7 ^{ème} Conseil National Ordinaire de l'Association Nationale des Parents d'Elèves et étudiants du Congo (ANAPECO)	3 680
5	Dotation de 500 bacs pupitres aux écoles de la ville de Kinshasa	18 584
6	Réhabilitation de la toiture du lycée Don Bosco de Kinshasa	3 680
7	Prime d'excellence au lauréat de "dictée nationale"	736
8	Dotation d'un bus de 28 places à la Mutuelle de la Santé des Enseignants	54 000
Sous/Total EPSP		109 126
EXERCICE 2012 (ESU)		
1	Dotation des ordinateurs aux établissements de l'ESU	239 531
2	Dotation d'un bus de 57 place à l'ISTM/Kinshasa	97 008
Sous/Total ESU		336 540
Total Annuel 2012		445 665
Total Général		1 010 441

Source : rapports d'activités du FPEN (2011 et 2012)

Annexe 11 : Montants de frais scolaires selon les directeurs des écoles privées

Montants de frais scolaires selon les directeurs des écoles privées	Moyenne en FC
Montant des frais scolaires acquittés par élève en 2011	58356
Montant des frais scolaires acquittés par élève en 2012	61659
Minerval par élève en 2011	39444
Minerval par élève en 2012	39450
Fiche SERNIE en 2011	371
Fiche SERNIE en 2012	371
Montant des frais TENAFEP par élève en 2011	4810
Montant des frais TENAFEP par élève en 2012	5630
Montant total des frais TENAFEP perçu au cours de chaque année scolaire en 2011	221300
Montant total des frais TENAFEP perçu au cours de chaque année scolaire en 2012	273720

Total Minerval 2011 nevoyé à la sous-division 2011	118743
Total Minerval 2011 nevoyé à la sous-division 2012	91171
Total frais SERNIE envoyé à la sous-division en 2011	104839
Total frais SERNIE envoyé à la sous-division en 2012	111584
Total frais TENAFEP envoyé à la sous-division en 2011	244677
Total frais TENAFEP envoyé à la sous-division en 2012	197875

Republique Democratique du Congo

Kinshasa, le 27 JAN 2012



MINISTRE DES FINANCES
Direction du Tresor et de l'Ordonnement
Ordonnateur Délégué du Souverainement

Janvier 2012

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
CABINET

N° ENTRE: 00549
DATE: 30 JAN 2012
HEURE: 10h25
AGENT: N° 3540065 / D.F.P. / KINSHASA / 2012

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DE L'EPSP
SECOPE

Reçu le: 30 JAN 2012
Par: [Signature]
N° d'enregistrement: [Signature]
Paraphe: [Signature]

AR

- Transmis copie pour information à:
- Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances
 - Son Excellence Monsieur le Ministre du Budget
 - Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Professionnel (EPSP)
 - Son Excellence Monsieur le Ministre de la Fonction Publique
 - Monsieur le Secrétaire Exécutif CARITAS CONGO Sprl
 - Monsieur le Directeur de SECOPE
 - Monsieur le Directeur - Chef de Service du Trésor et de l'Ordonnement
 - Monsieur le Chef de Division de la Centralisation de la Comptabilité du Trésor
- à KINSHASA / GOMBE

MINISTRE DES FINANCES
Direction du Trésor et de l'Ordonnement

Reçu le: 30 JAN 2012

N° d'Inscription: 3
Pour Réception:

Objet: Transmission ventilation paie SECOPE / Kinshasa & Provinces Janvier 2012

*Cabinet EPSP
Le 30/01/2012*

A la Direction des Opérations Bancaires et des Marchés de la Banque Centrale du Congo à KINSHASA / GOMBE

R.D.C.
MINISTRE DES FINANCES
Cabinet du Ministre
Courrier reçu le 30 JAN 2012
Sous le n° 22767

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir transférer en provinces ainsi que dans les Banques Commerciales de Kinshasa (Raw Bank & BCDC) le montant de FC. 24.428.921.376,00 (Francs Congolais Vingt Quatre Milliards Quatre Cent Vingt Huit Millions Neuf Cent Vingt et Un Mille Trois Cent Soixante Seize), représentant la paie de SECOPE du mois de janvier 2012 et de procéder aux opérations ci-après:

- domicilier le montant de FC. 16.416.888.119,00, aux différents comptes des Ordonnateurs Délégués Provinciaux suivant le tableau relatif à la ventilation de la paie Secope janvier 2012 / Autres Régimes;
- Orienter le montant de FC. 8.012.033.257,00 au compte CARITAS CONGO Sprl n° 101-1020791-59 CDF ouvert en les livres de la Banque Commerciale du Congo (BCDC) à Kinshasa, suivant la ventilation paie Secope janvier 2012 / Réseau Catholique.

En effet, les OPI en rapport avec cette paie vous seront transmis prochainement.

En considération distinguée, Messieurs, l'expression de ma

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTRE DU BUDGET
CABINET DU MINISTRE

30 JAN 2012

RECU LE: [Signature]

LAMY SAMUEL

*Pour réception n° 20.01.2012
le 30/01/2012
[Signature]*